

6

CAHIERS DE L'EESP

Travaux réunis par
Jean-Pierre Fragnière

L'ÉTUDE
DE LA
**POLITIQUE
SOCIALE**



Travaux réunis par

Jean-Pierre Fragnière

**L'ÉTUDE DE LA
POLITIQUE SOCIALE**

Travaux réunis par
Jean-Pierre Fragnière

L'ÉTUDE DE LA POLITIQUE SOCIALE

**ENSEIGNEMENT
ET FORMATION PERMANENTE
DANS LES DOMAINES DE LA
POLITIQUE SOCIALE
ET DE LA
POLITIQUE DE LA SANTÉ.**

Éditions EESP



LES CAHIERS DE L'EESP

L'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne publie régulièrement des études et travaux réalisés par ses enseignants et chargés de cours, qui illustrent ses divers domaines d'activité, de recherche et d'enseignement, à l'intention de ses anciens étudiants, de l'ensemble des professionnels de l'action sociale et des milieux intéressés.

Le comité d'édition: Pierre Avanzino,
Claude Pahud, Simone Pavillard,
Paola Richard De Paolis.

Responsable de la diffusion: Jean Fiaux

Couverture - Conception: Charly Mausli
Maquette: † Christian Collaud

Diffusion auprès des libraires:
Albert le Grand S.A., Temple 1, 1701, Fribourg.

© 1990, **Éditions EESP**, case postale 70, CH-1000 Lausanne 24.
Imprimé en Suisse. Tous droits réservés.
ISBN 2-88284-007-1

L'ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES (EESP)

L'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne prépare à plusieurs professions sociales. Elle compte aujourd'hui cinq sections:

- Le Centre de formation d'éducateurs spécialisés,
- L'École d'éducateurs et d'éducatrices de la petite enfance,
- L'École d'ergothérapie,
- L'École de service social et d'animation,
- La Formation des maîtres socio-professionnels.

Elle propose des cycles réguliers de formation à plein temps et en emploi (environ 400 étudiants), ainsi que des cours spéciaux de directeurs et directrices de lieux d'accueil pour jeunes enfants, de praticiens formateurs et de superviseurs.

L'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne a été créée le 19 novembre 1964 par la fusion de l'École d'assistantes sociales et d'éducatrices (1952) et du Centre de formation d'éducateurs pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (1953).

Établissement de formation professionnelle supérieure, membre de la Conférence suisse des Écoles d'éducateurs spécialisés (CSEES), du Conseil suisse des Écoles de service social (CSESS), du Comité suisse des Écoles d'ergothérapie (CSEET), de la Coordination des Écoles suisses d'animation socio-culturelle (CE-SASC), la Fondation *École d'études sociales et pédagogiques - Lausanne* est reconnue et subventionnée par la Confédération suisse et les Cantons de Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud et du Tessin.

Le Centre d'étude de la politique sociale (CEPS)

Le Centre d'étude de la politique sociale (CEPS) réunit différentes institutions, associations et personnes intéressées au développement de l'étude de la politique de l'action et de la législation sociales. Il se propose de promouvoir des activités scientifiques dans ces domaines notamment par les moyens suivants:

- a) organisation de colloques et de journées d'études;
- b) organisation et soutien de recherches et publication de travaux scientifiques;
- c) collaboration entre les organismes membres par l'échange de documentation, éventuellement d'enseignants, ou selon d'autres modalités;
- d) relations avec d'autres organismes suisses, étrangers, ou internationaux.

Liste des organismes et institutions collaborant aux activités du CEPS

- Association internationale de la sécurité sociale, Case postale 1, 1211 Genève 22,
- Association suisse de politique sociale, p. a. G. Latzel, Allenmoosstr. 95, 8057 Zurich,
- Conférence romande de l'action sociale, Avenue de Rumine 2, 1000 Lausanne,
- École d'études sociales et pédagogiques, Case postale 70, 1000 Lausanne 24,
- Faculté de droit, Université, 1211 Genève 4,
- Faculté des sciences économiques et sociales, Université, 1211 Genève 4,
- Institut d'études sociales, Rue Prévost-Martin 28, 1211 Genève 4,
- Institut des hautes études en administration publique, BFHS I, 1015 Lausanne,
- Institut universitaire d'études européennes, Villa régions d'Europe, 16 C, ch. des Genêts, 1211 Genève 21,
- Institut universitaire des hautes études internationales, Rue de Lausanne 132, 1201 Genève,
- Institut international d'études sociales (BIT), Case postale 6, 1211 Genève 22,
- Institut de recherche sur l'environnement construit, IREC, Av. de l'église anglaise 14, 1006 Lausanne,
- Chaire de Travail social, Université de Fribourg, St. Michel 14, 1700 Fribourg.

Sommaire

1. Avant propos	
Jean-Pierre Fragnière	11
2. La politique sociale demain	
Catherine Pauchard s'entretient avec Jean-Pierre Fragnière, Roger Girod et Sr Irène Seppey	15
3. Les enjeux de l'étude de la politique sociale	
Jean-Pierre Fragnière s'entretient avec Pierre Gilliand	25
4. Les enjeux de l'étude de la sécurité sociale	
Jean-Pierre Fragnière s'entretient avec Pierre-Yves Greber	39
5. Les enjeux de la politique de la santé	
Jean-Pierre Fragnière s'entretient avec Jean Martin	51
6. L'apport des organisations internationales	
Jean-Pierre Fragnière s'entretient avec Roland Sigg	63
7. Recherche et documentation	
Catherine Pauchard s'entretient avec Jean-Pierre Fragnière	75
8. Bibliographie indexée	
Jean-Pierre Fragnière et Guy Perrin	83
9. Index	127

Avant propos

Si les mesures prises par les pouvoirs publics et de nombreuses organisations privées en vue d'améliorer les conditions de vie et le mode d'existence de la population se font de plus en plus nombreuses, d'années en années, et plus complexes, on observe que les études, les recherches et les possibilités de formation dans ces domaines ou sur ces questions n'ont pas été à la mesure de l'importance des enjeux.

L'ensemble de ces initiatives représente une masse considérable d'institutions, un nombre toujours croissant de professionnels. Les enjeux financiers sont tout aussi importants, plus de 50 milliards chaque année.

Cependant, depuis une quinzaine d'années, on observe en Suisse romande de multiples efforts en vue de développer les connaissances en matière de politique sociale et de politique de la santé. Des travaux de recherche ont été entrepris, des programmes d'enseignement ont été mis

en place dans les universités et dans plusieurs écoles professionnelles. Une importante documentation est actuellement disponible. Dans ces conditions, le Centre d'étude de la politique sociale (CEPS) a jugé opportun d'organiser une réflexion sur ces initiatives et, surtout, d'apprécier les principaux enjeux qui vont marquer l'avenir de ces domaines d'étude.

Ce petit livre reflète les principaux aspects de ces échanges et de ces débats. C'est que la partie n'est pas gagnée. L'ampleur des problèmes est considérable, et dans beaucoup de secteurs, nous avançons encore en tâtonnant. On peut affirmer, bien sûr, qu'une certaine connaissance et compréhension des politiques sociales et sanitaires devient une dimension majeure des compétences professionnelles; trop souvent, les actes ne suivent pas, les poches d'ignorance sont tolérées ou entretenues, diverses formes de résignation s'installent. Nous croyons cependant que l'étude de ces questions va s'imposer, si ce n'est dans les formations de base, au moins dans les formations permanentes de l'ensemble des professionnels de l'action sociale et sanitaire.

Dans le prolongement des efforts entrepris récemment par beaucoup de chercheurs et d'enseignants, ce dossier veut apporter une contribution à ceux qui souhaitent s'orienter dans le labyrinthe de ces questions ou qui entendent organiser les principaux axes de ce type d'enseignement.

Si les politiques sociales et sanitaires sont présentées dans un même document, c'est bien sûr en raison de leur complémentarité et pour tenir compte du fait qu'entre ces deux mondes les convergences se renforcent sur le terrain. Si le passé ne nous a guère invités à réunir ces deux approches, aujourd'hui, les parentés s'imposent et sont de plus en plus reconnues.

Nous remercions les collègues qui ont bien voulu nous communiquer leurs réflexions et leurs compétences. Nous avons choisi de présenter leurs propos sous la forme plus souple et plus légère que permet l'entretien. Gageons que l'accès aux idées principales en sera facilité. L'ouvrage propose également une importante bibliographique classée et indexée. Nous avons jugé opportun de présenter une image des ressources disponibles et de montrer que la base existe pour une découverte

immédiate des problèmes qui nous concernent tous, à titre personnel et à titre professionnel. Nous espérons que des milieux de plus en plus larges reconnaîtront la nécessité de prendre connaissance de ces études et de les mettre à disposition des personnes susceptibles de les utiliser dans leur pratique professionnelle.

Qu'il nous soit permis d'espérer que cet ouvrage permette à ceux qui ont compris l'importance de ce champ d'étude et de recherche d'accélérer leurs efforts dans un optimisme efficace. Retenant le point de vue exprimé récemment par Jacques Delors à propos de l'Europe: "Au lieu d'arrêter le convoi social pour permettre aux retardataires de les rejoindre, la Communauté les aiderait à accélérer leur course et à acquérir le rythme nécessaire pour intégrer le convoi."

Jean-Pierre Fragnière

Journées d'étude organisées par le CEPS: **Enseignement et formation permanente dans les domaines de la politique sociale et de la politique de la santé**, Sion, 18 novembre 1988.

La politique sociale demain

Catherine Pauchard s'entretient avec Jean-Pierre Fragnière, Roger Girod* et Soeur Irène Seppey**

Catherine Pauchard A quoi sert l'étude de la politique sociale?

Roger Girod Les problèmes dont s'occupe l'étude (enseignement et recherche) de la politique sociale sont brûlants. Il s'agit de tous ceux qui se rapportent aux activités déployées par les pouvoirs publics en vue d'améliorer le sort de la population, à commencer par les catégories les plus défavorisées par l'âge, la maladie ou l'invalidité, le manque d'instruction et de qualifications, les structures économiques, les discriminations, etc.

Les activités en cause s'étendent à tous les problèmes sociaux, c'est-à-dire à toutes les situations qui présentent pour des fractions de la population, ou pour la population entière, des maux, des désavantages, des gênes, des imperfections qui ne sont pas (plus) jugés fatals et auxquels la collectivité estime - avec réalisme ou en se faisant des illusions, c'est une autre question - que les pouvoirs publics peuvent porter remède. Ces activités sont extrêmement nombreuses.

*Professeur à l'Université de Genève

** Directrice de l'Ecole valaisanne d'infirmières et infirmiers, Sion

C.P. *La politique économique relève de la politique sociale?*

Roger Girod Oui, dans toute la mesure où:

a. en bonne logique, elle n'a pas sa finalité en elle-même, mais doit être instrument de défense et d'amélioration du mode de vie de la collectivité;

b. elle a, en fait, qu'elle les ait visées ou non, qu'elles soient positives ou négatives, des incidences sociales.

Pour faire court, peut-être devrait-on dire que la politique sociale est la politique dans tous ses aspects, vue dans ses rapports avec le degré d'équité des rapports sociaux et avec le degré de bien-être des personnes.

C.P. *Mais ne sommes-nous pas en train d'assister à une mise en cause de la légitimité de la politique sociale?*

Roger Girod La politique sociale a connu un développement considérable au cours des dernières décennies. La question des limites raisonnables à lui assigner ne pouvait manquer de se poser. Elle s'est posée avec brutalité à la suite des changements complexes ayant affecté les mentalités et l'économie à partir du milieu des années 1970-1980 à peu près.

Cependant, le pourcentage des ressources nationales que la Suisse consacre au social demeure modeste, par comparaison avec les autres pays industriels de pointe (de Laubier, 1984; Rey, 1983). Il faut toutefois noter que, comme le revenu national suisse par habitant est le plus élevé de ce groupe de pays, l'écart entre les dépenses sociales de la Suisse et celles des autres pays de ce genre est moindre en valeur réelle, par habitant aussi. Ou bien encore, pour traduire ces faits en d'autres termes, la productivité helvétique permettait, en 1981, aux actifs de notre pays de réunir en huit semaines environ la masse des ressources que les pouvoirs publics consacraient aux activités sociales ci-dessus (ce qui correspondait à des dépenses d'environ 2200 dollars par habitant), alors qu'il fallait quinze semaines à l'économie autrichienne pour alimenter le budget de ces mêmes activités, avec pour résultat des dépenses sociales par habitant sensiblement égales (environ 2500 dollars).

Des données telles que celles qui précèdent alimentent une controverse permanente entre les tenants de la thèse selon laquelle la Suisse pourrait certainement s'offrir une politique sociale beaucoup plus étoffée et ceux qui soutiennent que si la population helvétique jouit d'un

niveau de vie et de protection (assurances privées comprises) spécialement élevé, c'est parce que l'économie y est robuste et dynamique et qu'il en va ainsi, entre autres raisons, parce que les pesanteurs de l'État-protecteur s'y font moins sentir qu'ailleurs.

C.P. C'est là une des controverses dont l'étude de la politique sociale doit s'occuper, elle doit certainement en examiner bien d'autres.

Roger Girod Effectivement, citons celle de l'étendue des inégalités de revenu, spécialement au stade de la vieillesse, celle du degré de réalité des effets redistributifs de la fiscalité, celle de l'accentuation éventuelle de la marginalité ou du mal-être de certaines fractions de la population par des mesures mal conçues, celles des effets pervers qui sont la face d'ombre de la démocratisation des études, celle des causes réelles de l'explosion des coûts de la santé, etc. Même lorsqu'elle se tourne vers le passé, il est rare qu'elle ait à traiter des sujets entièrement dépassionnés.

C.P. La politique sociale n'est pas une profession.

Roger Girod Ce sont des élus et en Suisse, souvent, les électeurs eux-mêmes qui prennent les décisions essentielles, l'exécution étant assurée par des fonctionnaires de tout rang et de toutes les spécialités, des administrateurs, juristes et comptables au personnel médical, aux membres du corps enseignant, à des psychologues, ingénieurs, travailleurs sociaux, etc. Ils acquièrent leur formation sur la base de programmes ad hoc et par l'expérience.

C.P. La politique sociale est-elle une science?

Roger Girod La politique sociale n'est pas une science, comme la démographie, la statistique, la linguistique, l'informatique, ou les parties opératoires de la sociologie et de l'économie, par exemple. Elle n'est pas non plus, tout au moins pas encore, une discipline intellectuelle ayant son objet précis, ses thèmes classiques et ses méthodes, comme les diverses branches du droit ou comme la pédagogie, ni une technique comme la technique des enquêtes ou comme les techniques propres à la comptabilité et à la gestion rationnelle des entreprises. Elle est un champ d'étude, c'est là aussi le cas de nombre d'autres branches, telles que la philosophie, la littérature allemande, française, latine, l'histoire avec ses multiples secteurs, les relations internationales, la politique comparée, etc.

Disons que la politique sociale est une discipline intellectuelle en voie de constitution. Elle cherche à se donner une grille cohérente d'observation et de réflexion. Quand ce travail sera davantage avancé, elle sera en mesure d'offrir des enseignements plus structurés.

C.P. Cet enseignement existe déjà.

Roger Girod Les premières tentatives faites par le petit groupe qui est à l'origine du CEPS, en vue de stimuler l'enseignement et la recherche dans le domaine de la politique sociale dans ce pays, plus particulièrement en Suisse romande, remontent au début janvier 1970. Depuis lors, beaucoup de réalisations sont intervenues en ce qui concerne la recherche. L'enseignement s'est notablement développé bien qu'il soit encore embryonnaire. Le bon côté de cette situation est qu'elle n'emprisonne à peu près encore personne dans des traditions, toujours difficiles à modifier. Les développements qui interviendront devraient donc pouvoir être conçus d'emblée de manière coordonnée par les établissements en cause, afin d'éviter les doubles emplois et les confusions.

C.P. Si vous deviez indiquer quelques priorités...

Roger Girod Un effort spécial devrait être fait maintenant, me semble-t-il, du côté de l'analyse comparée de l'état des problèmes sociaux et de la nature des mesures de politique sociale suivant les cantons et les communes. Autant que possible, il conviendrait de prendre en considération aussi les organismes d'entraide et de secours appartenant au secteur privé.

L'action sociale de la Confédération n'est qu'un aspect de la politique sociale helvétique. Pour parvenir à une vue d'ensemble de celle-ci, les interventions décidées et menées à l'échelle des cantons et communes doivent être étudiées. Elles sont très mal connues.

J'ajouterai que la Suisse, du fait de son pluralisme foncier, est un véritable laboratoire pour l'étude comparée des variations de la forme et du degré d'acuité des problèmes sociaux, ainsi que de la conception, du coût et de l'efficacité des mesures de politique sociale. Quelles sont les différences observées sous ces rapports, suivant les cantons, c'est-à-dire suivant les traditions et traits de mentalité collective, le type de situation

économique caractérisant chacun des États Confédérés? Jusqu'où peuvent aller, sous ces mêmes rapports, les différences selon les types de communes, dans le cadre d'un canton?

C.P. Il semble cependant que l'étude de la politique sociale se développe actuellement dans un contexte particulier.

Jean-Pierre Fragnière Incontestablement, nous sommes placés face à une situation relativement contradictoire. D'une part, la sécurité sociale s'est notablement développée et diversifiée, mais on doit constater une persistance du phénomène de la pauvreté qu'on appelle classique ou nouvelle, peu importe. Les incontestables succès ne doivent pas camoufler les échecs.

C.P. Et les politiques sociales doivent prendre en compte ce qu'on appelle des «nouveaux phénomènes de sociétés».

Jean-Pierre Fragnière Effectivement, les politiques sociales doivent s'adapter en permanence à l'émergence de nouveaux phénomènes qui tendent à transformer la demande. Prenons l'exemple de la solitude. Elle n'est plus aujourd'hui un phénomène strictement individuel. C'est une réalité collective qui se développe considérablement et qu'il faudra bien prendre en compte. Les causes de cette évolution sont complexes et tiennent tout autant aux mutations des structures familiales qu'aux transformations de notre environnement et de notre mode de vie. Mais l'essentiel est ailleurs, dans l'émergence de victimes privilégiées de la solitude, de populations «à haut risque de solitude». Des mesures doivent être inventées pour empêcher la dégradation de situations qui conduisent à des drames et qui, dans ce cas, exigent des interventions sociales ou sanitaires massives.

C.P. Il semblerait, en outre, que la complexité du système engendre des processus d'exclusion.

Jean-Pierre Fragnière En effet, on songe en particulier à l'exclusion que subissent les demandeurs d'emplois dès lors que leur situation se prolonge. Le chômage qui est, comme chacun le sait, un traumatisme qui fragilise, implique une recherche d'emploi qui est elle-même une sorte

de travail à plein temps et expose progressivement ceux qu'il touche à une espèce de situation de surcomplexité administrative aussi inattendue que déroutante, aggravant les difficultés, et qui risque d'augmenter le découragement. Connaissez-vous quelqu'un qui soit capable de connaître et de maîtriser simultanément les procédures relatives à l'emploi, à la formation professionnelle, à l'insertion, à l'aide sociale, à la santé et au logement? Or, c'est souvent cela que l'on attend d'un demandeur d'emploi. Et l'on s'étonne qu'il soit fatigué ou découragé.

C.P. Et que penser du cloisonnement du système de protection?

Jean-Pierre Fragnière C'est là l'un des problèmes majeurs de la plupart des législations sociales en Europe. Une approche par trop cloisonnée et spécifique des problèmes sociaux aboutit à des exclusions de catégories de populations qui n'entrent pas dans les schémas prédéfinis par le législateur. Les mutations profondes que connaissent nos sociétés à l'heure actuelle imposeront sans aucun doute de nouvelles modalités d'approche tendant à une vision beaucoup plus globale du traitement social.

C.P. On assiste en outre à une prise de conscience plus aiguë des situations de grande pauvreté et de misère.

Jean-Pierre Fragnière De fait, la situation s'est partiellement modifiée. On ne saurait oublier que la misère actuelle ne provient pas d'une diminution de la richesse collective. Elle existe, au contraire, dans des pays qui, malgré ce que l'on a appelé la crise économique, sont aujourd'hui beaucoup plus riches qu'ils ne l'étaient au début des années 60, en pleine période de croissance. La pauvreté et l'exclusion sont ainsi d'abord le produit de la rigidité des rapports sociaux dans une société d'abondance. Elles remplissent une fonction mais celle-ci est inavouable. La misère a besoin d'obscurité sur ses causes; elle doit pouvoir être assimilable à une fatalité naturelle, susceptible d'un traitement par la charité et non par la modification des rapports sociaux. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion ne pourra réussir que si les victimes se transforment en acteur. Tout l'effort des interventions, publiques ou privées, doit tendre vers cet objectif qui est l'inverse de «l'assistance» au sens négatif donné à cette notion.

C.P. Tâches collectives, mais que peut-on attendre des entreprises?

Jean-Pierre Fragnière Autour du problème majeur de l'exclusion-insertion, l'entreprise, institution-clé de notre société, doit développer les solidarités qui lui permettent de dépasser les contradictions de l'actuel contexte de la gestion des ressources humaines. Cette nouvelle fonction sociale repose sur le développement d'efforts collectifs (associatifs, partenariaux) autour de l'accueil et de la formation; des modalités et orientations aux fins de reconversions. L'entreprise est ainsi projetée dans une véritable ouverture de ses frontières sociales et de ses préoccupations économiques. Soutenir ces efforts collectifs pour la mise en oeuvre de nouvelles solidarités suppose le développement de nouvelles coordinations avec les associations, les familles, les collectivités locales, les autres entreprises du même secteur, du même bassin d'emplois.

C.P. Tout cela semble impliquer des changements significatifs.

Jean-Pierre Fragnière Si nos sociétés se transforment, les politiques sociales ne peuvent trainer le pas. Il est vrai que le chantier est complexe, à la mesure de l'importance de ce qui a été institué et des attentes des populations. Mais pourquoi ne pas cultiver un optimisme raisonnable?

C.P. Encore faut-il donner un contenu à nos espérances...

Jean-Pierre Fragnière Sans doute. La question est d'importance, mais nous pourrions reprendre cette phrase de Condorcet: «Nos espérances sur les destinées futures de l'espèce humaine peuvent se réduire à ces trois questions: la destruction de l'inégalité entre les nations; les progrès de l'égalité dans un même peuple; enfin, le perfectionnement réel de l'homme».

Condorcet, «dixième épisode de l'esquisse des progrès humains, in: Laïcité en mémoire, de Claude Nicolet et Guy Gauthier, Edilite, Paris, 1987, p. 38.

C.P. Le développement des politiques sociales exige sans doute un fonctionnement actif de l'État.

Jean-Pierre Fragnière Effectivement il implique l'exercice permanent du débat, de la démocratie, il suppose un citoyen qui se place au plus près des institutions et des appareils, il implique l'affirmation de la

primauté du politique sur l'économique, de l'Etat sur les groupes de pression, de l'homme sur ces outils les plus fascinants, il invite à faire passer l'éducation et la culture avant le profit, l'éthique avant la volonté de puissance, le citoyen avant l'usager ou le consommateur. Il veut que l'on place l'égalité au-dessous de la protection des avantages acquis. Au nom de la solidarité, il condamne d'un même mouvement les individualismes et tous les corporatismes.

C.P. Mais n'assistons-nous pas aujourd'hui au grand retour de l'individualisme?

Jean-Pierre Fragnière Il est vrai que, délaissant système et structure, les sciences humaines reviennent aujourd'hui au sujet, à l'auteur, à l'individu.

Pourtant, le conflit qui domine notre temps est celui qui oppose l'image de l'individu comme consommateur et la représentation de l'individu comme sujet du temps pour son droit à l'individualité. Deux perspectives fort différentes; la seconde offre le socle nécessaire pour l'exercice des solidarités.

C.P. La manière dont s'organise actuellement l'enseignement de la politique sociale en Suisse vous paraît-elle satisfaisante?

Jean-Pierre Fragnière D'autres que moi ont déjà mis en évidence les lacunes accumulées dans ce secteur. Et nous connaissons les initiatives prometteuses qui ont déjà fait leur preuve. J'observe cependant un ensemble de signes qui peuvent paraître inquiétants particulièrement dans les milieux de la formation aux professions sociales et sanitaires. L'opportunité de l'étude de la politique sociale et de la politique de la santé y est reconnue dans le discours, verbalement encouragée mais, les pesanteurs et les rigidités des «modèles» pédagogiques sont telles que trop souvent ces disciplines relèvent de l'ornement ou de l'accessoire tolérés. Ces formes de passivité et d'inconscience peuvent avoir des effets particulièrement pénibles pour les milieux professionnels concernés. Ne risquent-ils pas d'être privés de l'accès à des débats qui déterminent leurs conditions de travail et de service. On peut craindre que non qualifiés ou disqualifiés ils soient laissés pour compte et réduits à des rôles d'exécutants passifs.

C.P. *Cette journée d'étude consacrée à l'enseignement et à la formation permanente dans les domaines de la politique sociale et de la santé se déroule en Valais. Ce n'est, sans doute, pas seulement pour admirer les montagnes et déguster des spécialités culinaires. Le sujet à l'ordre du jour intéresse le canton?*

Sr Irène Seppey Le Valais accuse un certain retard dans le domaine. Il dispose de moyens limités, comparés à d'autres cantons et c'est peut-être sa *chance*. Ceci ne doit pas inciter nos autorités à maintenir le statu quo... et je les sais disposées à nous assurer leur appui.

Dans un corps vivant, l'équilibre ne s'atteint que par des tensions bien orientées. Chez nous, dans la situation actuelle, nous sommes obligés de coordonner nos efforts afin de bien utiliser les ressources disponibles.

C.P. *Vous avez déjà à votre actif quelques réalisations importantes.*

Sr Irène Seppey Les Centres médico-sociaux régionaux ont été mis en place pour offrir leurs services polyvalents à l'ensemble des habitants du canton.

Si, jusqu'ici, l'action portait d'abord sur la réponse aux attentes et aux besoins de la population, la préoccupation du développement de la prévention et de l'éducation à la santé était bien présente chez les autorités et les professionnels sanitaires et sociaux valaisans.

Plusieurs raisons sont à l'origine de cette réalité, j'évoquerai particulièrement la pénurie du personnel hautement qualifié.

C.P. *Dans ce domaine, le Valais semble être à la recherche de solutions efficaces.*

Sr Irène Seppey En effet, des réalisations intéressantes sont en cours.

Je cite quelques exemples de collaboration entre le sanitaire et le social.

- Formation des infirmières de santé publique qui s'effectue au Centre pédagogique et social.

- Depuis quelques années des cours de formation permanente, organisés par l'Association des infirmières, ont lieu dans ce même centre.

Ces contacts permettent des échanges interprofessionnels avec les secteurs d'activités voisins. Ils favorisent l'élaboration d'objectifs communs qui peuvent aboutir à des activités communes.

Autre réalisation en cours, une étude sur les conditions de travail du personnel soignant, mandat confié par le Chef du Département de la Santé publique à l'École d'infirmières de Sion. Il s'agit d'élaborer un concept global dans ce domaine.

L'étude comprend les conditions de travail, la formation et le perfectionnement du personnel et des cadres.

Ce personnel occupé aussi bien dans les établissements hospitaliers que dans les centres médico-sociaux et maisons de personnes âgées, fait que des représentants de tous ces milieux ont été intégrés à l'étude. Quatre groupes de travail ont déposé leur rapport. Pour l'instant, nous sommes très satisfaits de l'évolution des travaux.

C.P. Et pour l'avenir?

Sr Irène Seppey Nous souhaitons pouvoir développer la collaboration entre le sanitaire et le social, afin de rechercher et de préparer en commun des solutions qui auront plus de chance d'être admises, parce que tous y auront collaboré.

Pour y parvenir, il faudra privilégier la formation. En plus de connaissances spécifiques propres à chaque profession, il est indispensable de promouvoir un champ de connaissances commun à l'ensemble de l'équipe multidisciplinaire. Autrement dit, améliorer les formations afin d'acquérir plus d'autonomie et d'augmenter la qualité de vie. Il faudra, entre autres, multiplier les journées telles que celle-ci.

Les principaux enjeux de l'étude de la politique sociale

Jean-Pierre Fragnière s'entretient avec Pierre Gilliand*

***Jean-Pierre Fragnière** La politique sociale est essentielle dans une société moderne, mais la connaissons-nous véritablement?*

Pierre Gilliand Non. Son histoire, son développement, son financement, l'étendue de ses prestations, son rôle dans la vie économique et dans la vie des personnes, ses conséquences présentes et futures sont encore peu étudiés. Il y a un vaste travail à entreprendre à cet égard. D'ailleurs, je m'exprime ici en tant que chercheur beaucoup plus qu'en tant qu'enseignant; la recherche étant un préalable à un enseignement et à une formation continue ou permanente.

***J.P.F.** Un mot, peut-être, pour ne plus y revenir, y a-t-il une réelle incompatibilité entre l'économique et le social?*

Pierre Gilliand Le social n'est pas l'antonyme de l'économique, j'aimerais l'affirmer d'emblée. Ce sont deux approches complémentaires d'une même réalité: la vie d'une société. Le social ne saurait bien sûr conduire l'économie dans un engrenage de déficits chroniques, car on ne peut longtemps vivre au-dessus de ses moyens. Cependant, le social ne saurait être considéré comme un élément qui est à la seule charge de l'économie. Et n'allons pas apprécier le social uniquement en termes de dépenses. Des risques impossibles à assurer personnellement sont couverts grâce aux assurances sociales; grâce à la politique sociale,

*Professeur à l'Université de Lausanne

des peines, des souffrances sont apaisées, et le prix ne s'en mesure pas à l'aune monétaire.

C'est ainsi qu'il faut sortir la politique sociale d'un rôle dans lequel elle se cantonne encore trop, qui est le rôle assistantiel. Le social ne doit plus être subordonné à l'économique dans une société aussi développée que la nôtre. L'économique et le social sont complémentaires; ils sont nécessaires l'un et l'autre, l'un à l'autre; ils se nourrissent mutuellement.

J.P.F. *Un tel projet exige certainement d'importantes démarches d'étude et d'analyse.*

Pierre Gilliland L'étude de la politique sociale doit être sérieuse, rigoureuse et méthodique. Cela va de soi, pourrait-on croire. En fait, les interprètes sont beaucoup plus nombreux que les observateurs; tout un chacun se croit autorisé à étaler son commentaire. Et l'on voit beaucoup trop d'interprètes qui courent après les faits et qui les sélectionnent pour prouver ce qu'ils ont déjà en tête au départ. La pseudo-science est pire que l'amateurisme! Il faut donc que l'étude de la politique sociale soit sérieuse pour qu'elle sorte de la joute idéologique, de la gangue flasque des états d'âmes, de la sinistrose comme de la sucrose. Sérieuse, car la politique sociale s'adresse à des êtres humains pour apaiser des peines et des souffrances, pour viser leur bien-être. Or, qualité, mieux-être, devenir, ce sont des éléments qu'il s'agit de traduire en indicateurs sociaux; mais ceux-ci sont beaucoup plus difficiles à cerner et à mettre en évidence que les indicateurs monétaires de l'économie. C'est donc une raison supplémentaire pour aborder les faits de manière concrète et selon des problématiques bien sérieuses et spécifiques.

J.P.F. *Une étude rigoureuse, pour analyser de manière précise et correcte les réalités sociales.*

Pierre Gilliland Effectivement, étudier la politique sociale implique le difficile exercice de l'objectivité qui est, bien sûr, un idéal vers lequel il s'agit de tendre de toutes ses forces, afin de montrer ce que sont les faits. Et du pluriel de nos subjectivités, il faut s'efforcer, par la politique sociale, par la planification qui souvent la précède, de trouver le chemin qui permet de disposer des outils nécessaires afin de cheminer vers les objectifs retenus.

Et puis, il faut que la politique sociale et son étude soient méthodiques, car la politique sociale est pratiquement sans frontière. Il convient donc de définir des champs spécifiques, sinon, comme disait l'autre, "tout est dans tout et réciproquement". Nous ne sommes pas encore parvenus à un état des connaissances tel que la politique sociale puisse être englobante. On retiendra donc des approches diversifiées provenant de techniques et de disciplines différentes: l'histoire, le droit, la sociologie, la psycho-sociologie, l'économie, la démographie, etc.

J.P.F. *Ce sont là des démarches fort complexes, comment les maîtriser?*

Pierre Gilliand L'étude de la politique sociale nous invite à bien cibler les approches, de manière à éclairer les différentes facettes et les différentes opinions. La référence de l'étude de la politique sociale, c'est bien sûr la population. On parlera alors d'une approche globale, et non pas englobante, lorsque l'on s'intéresse à l'ensemble de la population. C'est le cas de maintes assurances sociales, c'est le cas de la santé publique. On parlera d'une approche sectorielle quand on sera intéressé à un sous-ensemble de la population: instruction publique, jeunesse, famille, emploi, vieillesse, parmi d'autres exemples. Enfin, l'approche sera catégorielle quand on s'intéressera à une partie spécifique de la population: immigrants, réfugiés, requérantes de pensions alimentaires, prisonniers, toxicomanes, pauvres du quart-monde, etc. Mais l'option majeure de la politique sociale, c'est l'individu, c'est la personne: centre, sujet et objet de l'étude; la personne est unique et irremplaçable. Il ne faudrait pas que l'étude de la politique sociale tombe dans la technocratie, quand bien même je réclame plus d'outils techniques et plus de sérieux dans les analyses.

J.P.F. *Et cela malgré le fait que vous soulignez l'étendue de l'étude de la politique sociale.*

Pierre Gilliand En réalité, chaque fois qu'il y a subvention, chaque fois qu'il y a une allocation publique de la Confédération, d'un État cantonal ou d'une commune, il y a un principe social à la base. Il ne s'agit pas ici de prendre position, mais de signifier l'imbrication du politique, de l'économique, du social. Et c'est le cas, par exemple, de la défense

nationale. En fait, l'idée sous-jacente est celle-ci: pour avoir la paix, préparons la guerre. C'est l'expérience de la première guerre mondiale, désastreuse pour les mobilisés, - en 1918, un sixième de la population était assistée -, c'est cela qui a conduit à créer, lors de la deuxième déflagration mondiale, les allocations pour perte de gain. Je crois que, sur le plan international, on peut réfléchir sur cet exemple, en l'élargissant bien sûr. De plus, les pollutions atmosphériques sont une préoccupation largement sous-estimée du point de vue de la politique sociale. Nous parlons beaucoup de l'Acte unique européen; l'horizon est à trois ans. La mode est à la déréglementation. Mais, qui réfléchit à ce que deviendrait l'agriculture, sans les milliards de subventions, si nous déréglementons. Cela changerait énormément de choses. Or, on n'aborde pas ce problème en pensant au social. Si l'on soutenait mieux l'étude de la politique sociale, n'aurait-on pas fait de grands pas supplémentaires? Enfin, l'Europe économique ne se fera pas sans l'Europe sociale. C'est un enjeu considérable, il faut aussi le retenir.

J.P.F. *Et il faut aborder les problèmes à la racine.*

Pierre Gilliland Cela définit un enjeu essentiel de l'étude de la politique sociale: chercher, autant que faire se peut, à passer de l'aval à l'amont. Il faut une optique réparatrice, mais on s'y cantonne encore beaucoup trop. Bien sûr, quand il y a le feu, c'est le pompier que l'on appelle en premier lieu; mais l'étude de la politique sociale doit aller au-delà, il lui incombe de prévenir et d'anticiper, nous en avons les moyens. L'enjeu que j'évoque ici est celui de la transparence. Transparence indispensable si l'on veut une étude convenable de la politique sociale et si l'on souhaite que les enseignements puissent se fonder sur des éléments adéquats. C'est prôner la prospective dont on parle souvent, mais que l'on applique relativement peu. Cette dimension vise le long terme. Elle doit nous inciter à chercher à subordonner les décisions du court terme aux options à long terme. C'est trop souvent le contraire qui se passe.

En fait, la prospective nous incite à relier le *probable*, qui souvent dépend d'aspects techniques déjà plus ou moins connus, au *possible* qui invite à estimer de manière plausible les moyens et le personnel à disposition ainsi qu'au *souhaitable*; car dans le domaine de la politique

sociale les attentes sont diverses et il importe d'en tenir compte. Cela dit, j'en ai bien conscience, mes propos postulent une extension des connaissances et des enseignements dans le domaine de la politique sociale. Or, sont à cet égard indispensables des moyens plus larges et des financements continus. Les recherches en cours sont relativement nombreuses, heureusement, mais trop souvent les financements sont discontinus; ce qui crée des problèmes pour réussir à inscrire dans les faits les propositions formulées.

J.P.F. *Cela implique des modalités de travail spécifiques.*

Pierre Gilliand Je propose précisément la constitution d'équipes polyvalentes avec des financements fermes qui permettent de réaliser un travail à long terme, en se fondant d'abord sur la recherche pour aller vers la planification. Celle-ci devra s'occuper beaucoup plus qu'on ne le fait aujourd'hui de l'application au sein des administrations sociales. Bien sûr, il faut mettre en place une procédure d'évaluation; c'est souvent une étape que l'on néglige. Ainsi, par un processus en boucle, il s'agit, au fur et à mesure que s'écoule le temps, de réévaluer les programmes, de recommencer les recherches, de les affiner pour un meilleur service de la population et des bénéficiaires de la politique sociale.

J.P.F. *C'est ce que vous proposiez récemment dans votre rapport au Conseil fédéral.*

Pierre Gilliand Effectivement, je demande la création d'un observatoire de la santé publique avec deux volets, l'un concernant l'épidémiologie et la prévention, l'autre l'économie sanitaire. Mais il faudrait également constituer de véritables observatoires de sécurité sociale, d'aménagement du territoire au sens large - je pense notamment au logement - et un observatoire concernant la formation et l'emploi. C'est une nécessité impérieuse si l'on veut pouvoir retenir, à long terme, des options dûment analysées. Réfléchissons. Pour cette année, les recettes de l'ensemble des assurances sociales vont vraisemblablement se monter, en Suisse, à 55 milliards; pour l'ensemble de la sécurité sociale, il faut certainement y ajouter une quinzaine de milliards. Or, cela représente un quart du produit national brut. Si l'on considère le domaine de la santé publique, - et il y a bien sûr un recouvrement partiel avec les

chiffres précédents - c'est cette année un montant de l'ordre de 25 milliards que l'on investira, ce qui représente approximativement 8,5 % du produit national brut. Dans ces conditions, est-il plausible que l'étude de la politique sociale bénéficie de moyens aussi limités? Il faudrait, au moins, disposer de quelques "pour mille" de l'ensemble des dépenses qui sont consacrées au secteur social. Or, il est bien difficile de décrocher des financements continus, et pourtant ils sont d'une très haute rentabilité. C'est notamment par la recherche et la planification que l'on peut, à terme, réussir des économies importantes - non pas celles que réclament les économaniaques - mais des économies qui permettraient, par exemple, d'investir plus pour les personnes travaillant dans le domaine social et sanitaire, plutôt que "dans les murs". L'extension des connaissances comporte bien sûr un risque. C'est le risque de la parcellisation. Et il faut veiller à ne pas proposer des généralisations hâtives. Le but n'est pas de savoir presque tout sur presque rien, ou presque rien sur presque tout, même si, comme le dit Raymond Devos, trois fois rien c'est déjà quelque chose. Mais je ne crois pas que l'on puisse se satisfaire de cela!

J.P.F. *D'où la nécessité de garder une vue d'ensemble...*

Pierre Gilliland C'est probablement ce qui manque le plus à l'heure actuelle. Cela implique une coordination et une organisation qui peuvent être acquises dans le cadre de l'enseignement. Je plaide là notamment pour un renforcement de la formation continue.

J.P.F. *Et il faut, dans tous les cas, se montrer crédible.*

Pierre Gilliland Dans l'expression politique sociale, il y a le mot politique. Or, quand on ne tient pas les délais, ce qui est trop fréquent chez certains chercheurs, quand on continue à jargonner, on ne peut pas prétendre créer des observatoires. La crédibilité, au plan de la recherche et de l'enseignement, s'inscrit dans le respect des délais et dans la qualité de ce que l'on fournit. Mais il faut également que le chercheur et l'enseignant puissent travailler de manière libre. En conséquence, l'enjeu de l'autonomie est important, car il ne s'agit pas d'assujettir l'étude de la politique sociale aux pouvoirs en place.

Et puis - et là je m'adresse notamment aux chercheurs et aux enseignants - il y a un enjeu qui est celui de la qualité de la diffusion de

l'information et de la communication qui implique la vulgarisation. Je crois qu'à cet égard nous ne faisons pas suffisamment d'efforts. Nous ne devons pas oublier, je le répète, que nous travaillons pour et avec des êtres humains en vue d'améliorer leur sort.

J.P.F. *Il convient donc d'esquisser des pistes pour bâtir l'avenir.*

Pierre Gilliard J'ai parlé de prospective, j'aimerais y revenir de manière à dire qu'il faut s'efforcer d'avoir une plus grande cohérence dans les propositions que nous formulons. Et il n'est pas possible de penser et de faire des propositions pour le futur si l'on connaît mal le passé et si nous nous résignons à connaître aussi mal le présent. Il faut un recul historique et une bonne connaissance de nos structures pour aller de l'avant et formuler des projets. Par ailleurs, le succès de la prospective suppose des recherches et des enseignements qui doivent porter "sur tous les âges et sur tous les fronts".

Il faut également se fixer des buts, car on ne peut tout faire tout de suite. Et au risque d'être dérompé à l'avenir, je dirais que les buts sociaux prioritaires peuvent être regroupés en trois grands domaines.

- Tout d'abord, une distribution plus équitable des ressources et un accès à la fois plus aisé et plus personnalisé aux services et aux biens collectifs.

- Une sauvegarde de l'environnement pour une amélioration du cadre et de la qualité de la vie, allant des modes de production au développement de la vie associative, en passant par l'aménagement des conditions de travail, d'habitat, d'urbanisme, etc.

- Enfin, l'extension des progrès des libertés individuelles qui comprennent l'établissement de contre-pouvoirs et qui postulent l'autonomie des personnes et, en conséquence, leur responsabilité.

J.P.F. *Ainsi, nous entrons de plus en plus dans l'ordre du qualitatif.*

Pierre Gilliard Bien sûr, nous observons un déplacement de l'objet de nos études qui s'orienteront vers des besoins immatériels: la santé, la formation, le recyclage, la recherche, la justice, la sécurité, entre autres. L'étude de la politique sociale devra donc se déplacer vers ces secteurs. En fait, et pour faire bref, il convient de passer de l'aspect quantitatif à l'aspect qualitatif et rappelons que l'on peut très bien aborder les aspects qualitatifs avec des instruments quantitatifs. De plus en plus, il faudra,

au cours de la vie active, changer de profession ou changer de techniques au sein d'une profession.

Dans ces conditions, les chercheurs et les enseignants doivent anticiper, sans oublier que les planificateurs sont formés par les enseignants. Si les dimensions prospectives sont négligées, la planification sera pour hier et non pas pour demain. Il faut donc mettre l'accent sur tous les genres de formation. Comme on le disait dans les années cinquante - et j'apprécie l'expression - il s'agit *d'investir en matière grise*. Or, depuis quelques années, c'est dans les budgets de recherche que l'on cherche à faire des économies; drôles d'économies! Investir en matière grise est absolument essentiel, et il faut viser, c'est ce que dit notamment depuis de nombreuses années Guy Perrin, à rationaliser, non seulement en sécurité sociale, mais en politique sociale, à simplifier, car la complexité devient telle que de moins en moins de personnes sont capables de comprendre ce qui se passe. Et puis, il faut tout mettre en oeuvre pour humaniser les systèmes. Voilà trois objectifs qui doivent être présents à l'esprit des chercheurs et des enseignants.

J.P.F. *Mais parmi les objets concrets de l'étude de la politique sociale?*

Pierre Gilliland Je mettrais la priorité à l'élimination de la pauvreté. Certes, il y a de moins en moins de pauvreté absolue dans un pays comme le nôtre, il s'agit d'une pauvreté relative. Mais dans un pays aussi riche que la Suisse, nous ne pouvons pas nous voiler la face avec cette notion de pauvreté relative. Il faut s'efforcer de la faire disparaître et je pense là, notamment, à quelques groupes de chômeurs en "fin de droits" (fin de droits, remarquez combien cette expression est accablante). Heureusement il y a peu de chômeurs à l'heure actuelle dans notre pays, mais cela pourrait revenir. Je pense aux familles monoparentales, à des personnes âgées, à des invalides, etc. Ce sont là autant de "sujets de recherches" sur lesquelles nous n'avons pas beaucoup d'informations. Par ailleurs, des transformations d'une très grande importance ont lieu, sous nos yeux, sans que nous nous en rendions suffisamment compte. Il s'agit en particulier des nouvelles formes de vie familiale. La divortialité a fortement augmenté et les conséquences sur la sécurité sociale et sur la politique sociale sont énormes. Le Conseil de l'Europe vient de consacrer

crer des travaux d'experts à ces problèmes, et cela est heureux, car on vit encore dans nos assurances sociales sous deux postulats majeurs, à savoir le plein emploi et la stabilité familiale. Or, ceux-ci sont largement dépassés par le fait de la divortialité, mais également de la précarisation de l'emploi. Cela change beaucoup de choses dans toute l'organisation sociale. C'est la raison pour laquelle, notamment, il faudra réviser les statuts de la femme dans les législations sociales.

J.P.F. *Et le vieillissement de la population est une des certitudes que nous pouvons escompter pour l'avenir*

Pierre Gilliand Le vieillissement a de multiples incidences dont nous n'avons pas encore décelé toute les conséquences. En effet, il est facile de calculer dans ce domaine quelle sera l'évolution démographique à venir. En une quarantaine d'années le nombre des personnes qui dépasseront 65 ans augmentera de deux tiers. On n'a jamais connu une augmentation aussi ample en si peu de temps. Quant aux grands vieillards, ceux qui connaissent les plus grands besoins en matière de santé publique, leur nombre va se multiplier de deux fois et demi en 40 ans. Il s'agit donc de prendre au sérieux le vieillissement de la population de manière à anticiper les solutions possibles. Sr Irène Seppey disait que le retard du Valais pouvait être une chance. Et bien, puisque nous évoquons la situation valaisanne, et puisqu'il y a une chance, s'il vous plaît, Valaisans, ne créez pas 700 à 800 lits dans des homes de vieillards, mais donnez la priorité au maintien à domicile; car lorsque les murs seront édifiés, vous ne pourrez plus développer le maintien à domicile.

J.P.F. *Il faut oser anticiper.*

Pierre Gilliand J'entends trop souvent dire, depuis plus de 20 ans, que nous n'avons pas d'argent pour les soins à domicile... il y a déjà tellement de déficits à combler pour les hôpitaux. Il convient d'envisager le changement dans un esprit substitutif, et non pas additif. Mais en tout cas, virtuellement, la Suisse, plus largement l'Europe, est en voie de dépeuplement et cela risque de créer maints problèmes. Le vieillissement de la population sera d'autant plus prononcé d'ailleurs que sera basse la fécondité et que sera faible l'immigration. Cela pose donc - et là on pourrait dire que les extrêmes se rejoignent - un problème qui

concerne et les jeunes et les vieux. C'est toute la politique de la famille qu'il faut revoir au sein de la politique sociale. Et ce sont souvent les personnes qui se plaignent le plus des risques potentiels du vieillissement de la population qui refusent une extension des prestations dans le domaine de la famille. Là également, la perspective, à mon sens, n'est pas une politique nataliste, elle va d'ailleurs souvent à sens contraire; il vaut mieux, c'est l'exemple de la Suède, aménager les statuts de la femme dans la législation sociale. Le choix d'avoir un enfant passe par la conciliation de la vie professionnelle et de la maternité. En Suisse, le chemin à parcourir reste long!

J.P.F. Politique de la famille et statut de la femme sont des aspects indissociables.

Pierre Gilliland En effet, dans nos législations et dans nos têtes également, pratiquement seules les valeurs du travail rémunéré sont reconnues et se traduisent en droits sociaux. Mais les valeurs qui relèvent du travail dit "gratuit" ne sont pas véritablement reconnues. Il s'agira donc, et je joue un peu sur les mots, de reconnaître non seulement le travail productif, mais de reconnaître socialement le travail reproductif. Pour la femme qui souvent ne bénéficie que de droits dérivés, il s'agit d'entreprendre des transformations de manière à ce que les droits propres soient acquis. A cet égard, la divortialité crée des changements extrêmement importants; et l'on oublie que la mère chef de famille élève ses enfants, mais perd largement les bénéfices du travail qu'elle accomplit en cas de rupture familiale. Elle n'aura pas droit au deuxième pilier de son ex-mari, par exemple. Elle n'aura droit qu'aux années de cotisations à l'AVS et non pas à la part à laquelle elle pourrait prétendre. C'est un élément d'une importance capitale.

J.P.F. Et le financement des retraites?

Pierre Gilliland Dans ce domaine, on observe un véritable alarmisme, et je dirais même, chez certains, une volonté d'intoxication. On nous dit que les actifs risquent de devenir les bêtes de somme des personnes âgées; c'est extrêmement grave, car l'aspect éthique est évacué de ces réflexions de politique sociale. Or, les revenus sont très disparates au sein de la population âgée. Les différences sont manifestes, on y trouve les personnes les plus riches, mais également les plus pauvres

et ce sont généralement des femmes, parce qu'elles vivent plus longtemps que les hommes et, souvent, parce que la divortialité les pénalise dans le grand âge. Il faut donc, à cet égard, considérer que le poids des retraites va financièrement grandir, mais on oublie dans la plupart des réflexions, la dimension économique. Nous sommes dans une période où, après une récession qui ne représente qu'une échancrure dans l'évolution économique, la productivité s'accroît très fortement. Sait-on que depuis le creux de la récession de 1976 à aujourd'hui, le produit national brut de la Suisse, pour une population pratiquement stable, a augmenté de plus d'un quart en valeur monétaire constante?

Il ne faut donc pas que l'on se plaigne, nous avons des moyens, nous sommes parmi les trois ou quatre pays les plus riches au monde. Avec un taux faible de croissance de 2% par an, on obtient un doublement de la production nationale en 35 ans. Et 35 ans, ce n'est même pas la moitié de la durée de vie d'un homme. Or, nombre d'économistes postulent, bien sûr avec des dents de scie, une croissance supérieure à 2,5% l'an, à savoir un doublement en moins de 30 ans; à 3% l'an, qui est une perspective retenue par plusieurs pays européens, c'est un doublement en un peu plus de 20 ans. Là sont nos possibilités de réponses. D'ailleurs, la Suède vient d'établir deux scénarios à l'horizon 2025 et, comme par hasard, à situation juridique similaire, le prélèvement pour financer les retraites est en diminution proportionnelle relativement au produit intérieur brut. C'est tout de même une indication fort utile.

J.P.F. *Restent les problèmes majeurs de la politique de la santé et de l'assurance-maladie.*

Pierre Gilliand Impossible d'évoquer ces problèmes urgents en quelques mots. Retenons que les inégalités perdurent et que l'inadéquation de l'assurance-maladie dite sociale conduit de nombreuses personnes à chercher refuge dans les institutions, à un coût nettement plus élevé pour la collectivité. Un aménagement permettrait de faire des économies au sens positif du terme; et ce serait l'occasion, par ces économies, de développer le secteur du maintien à domicile... entre autres. Par ailleurs, au sein de l'assurance-maladie, de nombreux secteurs pourraient être aménagés pour simplifier, pour rationaliser et pour humaniser, je reprends volontairement ces termes.

J.P.F. *Et il faut songer à mieux loger pour mieux vivre, chez soi et dans la Cité.*

Pierre Gilliland Cela concerne en particulier les personnes âgées dont la mobilité est souvent faible et qui ne trouvent pas des appartements adéquats. J'aimerais dire que, d'ici peu, la fortune des fonds de prévoyance du deuxième pilier atteindra 200 milliards. Que l'on ne me dise pas qu'il n'y a pas d'argent pour financer une politique sociale du logement. On préfère, dans certaines caisses de pensions, racheter, à des milliers de francs le m², des immeubles plutôt que de penser à un aménagement de la Cité. Ce réaménagement de la Cité est certainement un élément fondamental en politique sociale. Aménager la cité, au sens le plus général, c'est lutter contre les pollutions, contre le stress au travail, pour améliorer la sécurité routière, se sentir en harmonie avec l'environnement, etc.

J.P.F. *De plus, la Suisse n'est pas une île.*

Pierre Gilliland C'est un petit pays qui ne représente que deux pour mille de l'ensemble de la population mondiale et qui, d'ici 35 à 40 ans, n'en représentera plus qu'un pour mille! La population européenne va stagner, vraisemblablement diminuer quelque peu. En revanche, la population augmente fortement en Amérique Latine, en Asie orientale, en Afrique, en Asie méridionale. Même si ces pays ne rattraperont le niveau économique dont nous jouissons actuellement que d'ici quelques décennies, ils se développeront grandement. La Chine, l'Inde, pays pauvres à l'heure actuelle, pourraient dépasser vers 2025 ou 2030 la puissance des États-Unis. Et comment apprécie-t-on ce problème? Par le petit bout de la lunette! Plutôt que réfléchir en termes de guerre et de polémologie, ne faudrait-il pas y introduire la politique sociale et envisager une coopération entre le Sud et le Nord? Coopération en matière de politique sociale et d'échanges commerciaux qui sera favorable au Sud comme au Nord.

J.P.F. *Des bouleversements démographiques, une nouvelle donne économique, et chez nous...*

Pierre Gilliland ... Le risque de solitude et, notamment, la solitude des femmes très âgées, car elles vivent en moyenne 7 ans de plus que les

hommes. C'est un phénomène d'une grande ampleur aujourd'hui déjà et qui pourrait prendre une extension et conduire, ce serait grave, à une marginalisation des vieillards. Nous devons donc en matière de politique sociale - et je reprends l'expression du professeur Wertheimer - choisir entre l'exil et la solidarité. Or, la solidarité en politique sociale doit retenir toute notre attention. Je ne crois pas que nous n'aurons pas les moyens financiers pour réaliser une politique sociale plus ample à l'avenir. En revanche, les risques existent de voir s'amenuiser les liens de solidarité dans une société où l'individualisme et la réussite par le fric prévalent. Il s'agit de renforcer la sécurité et la liberté, qui sont des éléments fondamentalement complémentaires.

J.P.F. *Dans un tel contexte, l'importance de l'étude de la politique sociale n'est plus à démontrer, elle s'impose; dans quelles conditions?*

Pierre Gilliand J'ai parlé de rigueur et j'insiste sur la rigueur qu'il faut avoir en politique sociale. Il faut cesser de parler uniquement de dépenses de sécurité sociale ou de politique sociale, car cela représente très largement des investissements du point de vue économique, des investissements de mieux être qui satisfont maints besoins. Et précisément la satisfaction des besoins par la politique sociale est celle de besoins qui ne peuvent pas être ou sont peu solvables sur le marché. Il y a donc, par le canal de la politique sociale, un facteur de restructuration du tissu social.

Il faut également penser que la politique sociale est garante d'une transition vers une société postindustrielle et d'une transition plus harmonieuse. Si nous n'avions pas la sécurité sociale, si nous n'avions pas maintes politiques sociales, la transition se ferait beaucoup plus difficilement. Je rappelle que la politique sociale est un large moteur de l'emploi. Déjà dix pour cent des actifs travaillent dans le domaine de la santé: c'est un facteur de paix sociale. La paix sociale est préférable aux affrontements.

La politique sociale s'acquiert et se conquiert. Et les chercheurs ont aussi à acquérir et à conquérir des postes supplémentaires pour que nous puissions donner un sens, donner du sens au futur, afin qu'il ait un avenir.

Les enjeux de l'étude de la sécurité sociale

Jean-Pierre Fragnière s'entretient avec Pierre-Yves Greber*

***Jean-Pierre Fragnière** Les débats sur l'avenir de la sécurité sociale se multiplient, les controverses sont devenues publiques. En fait, comment faut-il aborder le problème?*

Pierre Yves Greber Ce thème de l'étude des enjeux de la sécurité sociale peut être envisagé en ouvrant quatre perspectives:

- celle du cadre interdisciplinaire dans lequel l'étude et le développement de la sécurité sociale doivent s'inscrire;
- le développement des fonctions essentielles de la sécurité sociale et la réponse à des besoins nouveaux;
- la recherche de la rationalisation et de la simplification des systèmes;
- enfin, la sécurité sociale suisse face à la Communauté européenne et au défi ou à la chance que cela représente pour nous.

Ce ne sont que des ouvertures, dans la mesure où chacune de ces perspectives pourrait sans problème faire l'objet d'une vaste étude.

***J.P.F.** Vous parliez du cadre interdisciplinaire de l'étude et du développement de la sécurité sociale.*

Pierre-Yves Greber En effet, j'ai le sentiment que ce développement s'inscrit dans une sorte d'hexagone. Dans cette figure géométrique, j'englobe les six angles suivants:

*Professeur à l'Université de Genève

- les besoins sociaux: moteur du tout;
- les valeurs prédominantes: le filtrage et le dosage de la réception de ces besoins;
- les possibilités et les limites économiques;
- les possibilités et les limites démographiques;
- le pilotage des systèmes de protection ou leur gestion;
- ainsi que la cohérence de l'ordre juridique et politique.

J.P.F. *Les besoins sociaux?*

Pierre-Yves Greber Il est évident que sans besoins sociaux, il n'y aurait pas de sécurité sociale et pas de politique de sécurité sociale. Historiquement, l'on observe toute une série de prises en charge individuelles et collectives, privées et publiques de ces besoins sociaux qui débouchent finalement sur la sécurité sociale; malgré ses imperfections, celle-ci représente certainement la meilleure réponse à ces besoins.

Parmi les besoins sociaux actuels qui interpellent les systèmes de sécurité sociale, soulignons en particulier le problème des exclus et celui des personnes en fin de droits, dans certains États le problème lancinant des nouvelles pauvretés, les besoins de recyclage, un défi toujours plus actuel. Et, bien sûr, la demande de prise en charge de soins toujours plus développés en raison des progrès de la médecine et de la biologie.

J.P.F. *Vous parliez aussi de valeurs prédominantes.*

Pierre-Yves Greber Ces valeurs modèlent les systèmes de sécurité sociale, filtrent les besoins sociaux et contribuent, dans les divers systèmes et dans chaque pays, à indiquer des priorités et à montrer les voies de réformes.

A l'époque contemporaine, au titre de ces valeurs prédominantes, deux d'entre elles, je crois, doivent être mises en évidence. La première est certainement la reconnaissance, en tant que principe, de l'égalité de droit entre hommes et femmes. Cette reconnaissance impose, en Suisse comme ailleurs, des révisions en profondeur, souvent difficiles à réaliser suivant les régimes. Le fameux rapport *La sécurité sociale à l'horizon 2000*, adressé au directeur général du BIT, place cette réalisation de l'égalité parmi les objectifs prioritaires de la réforme nécessaire de la sécurité sociale. La Communauté européenne s'est engagée sur ce terrain par deux directives importantes, l'une concernant les régimes

légaux (79-7) et l'autre concernant les régimes complémentaires (86-378). Cependant, la réalisation se heurte à un certain nombre de difficultés. Le fil conducteur n'est pas récent. En effet, ce grand texte qu'est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclame l'abolition de cette non-discrimination.

Le problème, dans ce secteur est qu'il y a plusieurs manières de réaliser l'égalité: par le haut, par le bas ou par la recherche des médianes permettant de déterminer les solutions optimales compte tenu des coûts et de la qualité.

J.P.F. *Comment appréciez-vous la situation en Suisse?*

Pierre-Yves Greber Cette égalité de droits entre hommes et femmes est, sous réserve d'effets ricochets, réalisée dans les régimes d'assurance-chômage (LACI) et dans les allocations pour perte de gain. Elle n'implique que des réformes limitées, même si elles ne sont pas forcément simples pour des régimes tels que l'assurance-maladie et maternité, l'assurance-accidents LAA ou les régimes d'allocations familiales. Vous le savez, le problème est sensiblement plus lourd dans les régimes de pensions: le régime de base AVS/AI et le régime complémentaire de pensions LPP. C'est l'objectif de la dixième révision AVS en préparation.

J'aimerais proposer un exemple qui fait le lien entre cette égalité de droits, la dixième révision AVS et les valeurs prédominantes dont je parle. Il s'agit du problème de la notion de survivant. Actuellement, seuls la veuve et l'orphelin peuvent avoir la qualité de survivant au sens du droit de L'AVS comme du régime LPP. Le veuf sort de ce cadre. Laissons de côté le cas de l'orphelin qui n'est pas en jeu dans cette discussion des valeurs. Prenons la situation de la veuve. Actuellement, elle a droit à une rente de veuve si elle a, au moment du décès du conjoint, un enfant - ou plusieurs, bien entendu - ou si elle a 45 ans et cinq ans d'état de mariage. La révision envisagée tend à assimiler le veuf et la veuve - égalité de traitement - mais elle prévoit de n'ouvrir le droit à la rente de veuve et de veuf que s'il y a des enfants à charge au sens de l'AVS, ce qui ne va pas au delà de 18 ans, ou 25 ans en cas d'études ou d'apprentissage. Si cette condition de présence d'enfants n'est pas ou plus réalisée, la rente de veuve serait remplacée par une allocation unique et,

sous condition de ressources, par des prestations complémentaires. Ainsi, la liaison à faire entre cette réforme qui n'est pas encore définitivement assise et les valeurs est en fait celle-ci: l'idée est que chaque personne subvienne personnellement à ses besoins et emprunte la voie de l'activité professionnelle. En fait, cela revient à ne plus admettre, malheureusement sans le dire explicitement, qu'il y ait des personnes au foyer, des hommes et des femmes au foyer. Je crois qu'il y a là une atteinte à la liberté individuelle qui peut être assez grave. Sur un point qui peut paraître technique, nous touchons manifestement à des valeurs. Inutile de dire que si le législateur s'engageait dans cette voie, ce serait l'un des points chaud de cette dixième révision de l'AVS et l'on peut déjà discerner les réactions de la Suisse profonde.

Au titre des valeurs prédominantes, je note un deuxième élément qui me paraît essentiel, c'est la place de la solidarité dans une société. Le professeur et ancien Conseiller fédéral Tschudi, dans un ouvrage remarquable, *La Constitution sociale de la Suisse*, rappelle de manière tout à fait appropriée qu'actuellement, les systèmes de sécurité sociale se trouvent pris entre deux feux. D'une part, il est reproché à ces systèmes de ne pas réaliser suffisamment leurs objectifs, d'être insuffisants et, d'autre part, certains les estiment excessifs et déresponsabilisant les individus. Dans ce secteur, les sociologues soulignent un retour à l'individualisme, mais je ne crois pas que cela aura nécessairement pour conséquence d'emprunter la seconde voie, d'entreprendre le démontage des systèmes. En effet, même dans des structures plus individualistes, il peut y avoir un attachement à la sécurité très profond parce que le bonheur, même conçu de manière individuelle ou plus individuelle est associé à la sécurité.

J.P.F. *Ainsi, la place de la solidarité est une carte essentielle pour l'avenir de la sécurité sociale. Mais qu'en est-il des possibilités et des limites économiques et démographiques.*

Pierre-Yves Greber Il est vrai que cela ne relève pas de ma compétence. Plusieurs auteurs ont montré que ce qui est essentiel, c'est la liaison entre les aspects économiques et démographiques. En effet, l'impact de la démographie va dépendre dans une très large mesure de l'état de l'économie, de l'état de la productivité, et si l'indice des salaires

est supérieur à celui des prix, il est clair que le poids démographique diminue en importance. Dans ces conditions, je dirais que ces limites économiques et démographiques doivent nous inciter à une certaine prudence. Les développements en matière de sécurité sociale ne sont pas des expériences de laboratoire. Le coût humain et le coût financier tout court seraient trop importants. Les retours, les régressions en matière de sécurité sociale sont particulièrement graves. Mais si ces limites doivent nous inviter à une certaine prudence, je crois qu'elles ne doivent pas nous pousser à la dramatisation. Nombre de potentialités technologiques et humaines constituent des éléments essentiels pour l'avenir des systèmes de sécurité sociale et seule une approche aussi sereine que possible est appropriée pour la réflexion sur l'avenir.

J.P.F. Et comment assurer le pilotage de ces systèmes de protection ou leur gestion?

Pierre-Yves Greber La sécurité sociale, en Suisse et à l'étranger, est complexe. Dans notre pays, il n'y a pas de conception globale; nous le savons, le fédéralisme, la démocratie directe et le libéralisme l'ont façonné et le façonnent encore. Mais, pratiquement, tous les systèmes qui ont atteint un certain développement en matière de sécurité sociale sont complexes. Prenons l'exemple de nos amis français qui ont eu l'idée - bienvenue - après la seconde guerre mondiale de concevoir un régime général de sécurité sociale. Pour ceux qui sont inclus dans ce régime général, c'est évidemment une nette simplification par rapport à notre législation. Mais la France comprend, en plus de ce régime général, toute une série de régimes, non pas seulement complémentaires, mais aussi spéciaux. Lorsque vous analysez l'ensemble du système, celui-ci se révèle très complexe.

J.P.F. La complexité caractérise toutes les composantes essentielles des régimes de sécurité sociale?

Pierre-Yves Greber Je crois qu'il faut établir une distinction entre une complexité nécessaire et une complexité inutile. Il y a - et Tschudi l'avait aussi souligné - une certaine complexité nécessaire, non pas pour nourrir des colloques ou ennuyer des étudiants, mais à partir du moment où l'on ne vise pas à instituer des formes de protection purement uniformes et standardisées, lorsque est prévue une certaine modulation

des protections, un élément de complexité est introduit. Et puis, rappelons le vieil adage populaire: ne pas mettre tous les oeufs dans le même panier. Un système de sécurité sociale, sur le plan institutionnel comme financier, présente vraisemblablement des garanties plus solides s'il connaît plusieurs modes de financement, plusieurs institutions, bien entendu harmonisés. Ceci génère inévitablement une certaine complexité. La complexité inutile due notamment aux hasards historiques, aux défauts de planification et au manque de volonté de repenser une conception globale doit, elle, être corrigée.

J.P.F. *Comment assurer une certaine cohérence entre l'ordre juridique et l'ordre politique?*

Pierre-Yves Greber Je crois qu'ici il faut rappeler que l'État social se trouve face à un certain nombre d'autres éléments tout aussi importants avec lesquels il est amené à dialoguer: d'un côté, l'État social et bien entendu la sécurité sociale, de l'autre côté, la garantie de la propriété, la liberté du commerce et de l'industrie, l'égalité devant la loi et la place laissée aux acteurs privés dans le domaine de la politique sociale. C'est donc un jeu d'équilibre qui doit être établi. Dans cette cohérence de l'ordre juridique et de l'ordre politique, on peut également rappeler l'exemple de la notion de survivants. Je crois qu'il y a là un problème de cohérence assez nette face au nouveau droit matrimonial qui a retenu une vision beaucoup plus sage des choses: elle consiste à reconnaître aux couples et aux familles une autonomie dans la répartition des rôles familiaux. Par conséquent, cette autonomie qui a été réalisée ne doit pas être rendue illusoire par le biais de la sécurité sociale.

J.P.F. *Comment apprécier le développement des fonctions essentielles de la sécurité sociale et la réponse à des besoins nouveaux?*

Pierre-Yves Greber D'abord, le besoin de sécurité ne va pas diminuer avec l'évolution, il ne sera pas moins important dans les sociétés post-industrielles. Je rappelle que la sécurité sociale contemporaine - au sens fonctionnel du terme - vise à:

- garantir les soins médicaux et protéger la santé;
- garantir un revenu social de compensation;
- garantir un revenu social de remplacement;
- protéger contre le chômage et aider à la formation.

En ce qui concerne le premier secteur, soins médicaux et santé, une réforme très importante de l'assurance-maladie doit être entreprise. Dans ce domaine on observe un certain nombre de non-sens. J'en rappellerai un: prise en charge des atteintes légères à la santé, que l'individu peut supporter, mais après 720 jours dans une période de 900 jours en cas d'hospitalisation: fin du droit. C'est là un non-sens qui est clair. Notons encore le problème de la prévention, celui des soins à domicile notamment, et l'on pourrait allonger la liste.

J.P.F. *Dans le secteur du revenu social de remplacement se pose la question du niveau des garanties de revenu.*

Pierre-Yves Greber Lorsque la personne âgée, maintenue aussi longtemps que possible à domicile, doit être placée en institution, apparaît le problème du financement, angoissant pour les intéressés parce que même avec la conjugaison des rentes AVS, des prestations complémentaires, des rentes de caisses de pensions, il est souvent impossible d'acquitter le prix de pension. Cet état de fait est mal compris par ceux qui ont travaillé toute une vie et génère de l'angoisse. Dans le secteur de remplacement, soulignons un aspect plus positif, c'est ce désir de prendre une retraite flexible, une retraite anticipée. Dans ce cas, le grand problème est celui de la liberté, des limites économiques et démographiques que rencontrent ces libertés. La diminution des prestations en cas de retraite flexible n'est pas négligeable, on parle généralement de 7% l'an. Mon sentiment est que, dans ce domaine, la solution devrait être plus affinée. Elle va dans le sens de la création d'une zone intermédiaire entre la vie pleinement active sur le plan professionnel et la retraite; une zone mixte dans laquelle l'intéressé maintiendrait une activité à temps partiel et recevrait une pension anticipée partielle. On connaît déjà des réalisations notamment en Suède et au Danemark, nous devrions les examiner. Dans cette perspective devraient être gérée la conjugaison d'un certain nombre d'aspirations sociales, des limites économiques et de la valeur que représentent ces anciens travailleurs qui sont de véritables bibliothèques. Un problème particulier se poserait aux petites entreprises, mais nous n'indiquons ici que des pistes de réflexions.

J.P.F. *Et qu'en est-il de la protection contre le chômage et de l'aide à la formation?*

Pierre-Yves Greber Les deux secteurs devraient faire l'objet d'études et de développements. Notre régime d'assurance-chômage LACI, malgré tous ses caractères modernes, n'est pas prévu pour le chômage à long terme. La suite dépend des cantons où peut exister un vide juridique et institutionnel. D'autre part, il y a ce problème de l'aide à la formation et au recyclage; hypothèse qui se présentera de plus en plus fréquemment et dans laquelle la sécurité sociale doit pouvoir apporter une aide. Et puis, il convient de penser aussi à l'accès à la culture. Pourquoi ne pas prévoir pour chacun des unités capitalisés qui pourraient permettre à certains moments de se retirer, partiellement ou totalement d'une vie professionnelle, pour avoir un certain accès à la culture?

J.P.F. *Peut-on réellement envisager la rationalisation et la simplification des systèmes?*

Pierre-Yves Greber Je l'ai dit, c'est un fait connu, les systèmes de sécurité sociale sont complexes. Le rapport *La sécurité sociale à l'horizon 2000* estime fort justement que le public est plongé dans un brouillard d'ignorance à leur égard. Il faut donc rationaliser, développer la recherche dans ce domaine, développer l'information; à souligner dans ce rapport une idée très intéressante: la mise en place de bureaux régionaux et locaux de renseignements pour l'ensemble de la sécurité sociale.

J.P.F. *Pouvez-vous esquisser quelques propositions concrètes pour rationaliser et simplifier la sécurité sociale en Suisse?*

Pierre-Yves Greber Première chose, pour ce secteur extrêmement important de la garantie des soins médicaux, je proposerais de remplacer les réglementations actuelles par un seul régime de soins médicaux, une seule législation qui regrouperait ce qui, actuellement, se trouve disséminé dans l'assurance-maladie, dans l'assurance-accidents LAA, de manière ciblée dans l'AI et dans l'assurance militaire. Un régime universel, c'est-à-dire couvrant l'ensemble de la population et de manière obligatoire bien entendu.

Deuxièmement, il faut veiller au maintien de la cohérence et de la cohésion dans le domaine des pensions. Nous avons ce système par étages de protection. La deuxième révision de la LAI montre que certaines pannes peuvent se produire au niveau parlementaire.

Troisièmement, - là, je vais devenir tout-à-fait terre à terre - la rédaction des lois. Nos lois de sécurité sociale ne sont pas belles, peut-être d'ailleurs n'ont-elles pas besoin de l'être, mais je pense qu'un grand effort de clarté pourrait être réalisé si le principe était retenu de rédiger ces lois et ces ordonnances selon le même plan - puisque les mêmes éléments doivent être traitées dans chaque régime - en commençant par les principes généraux, en traitant du champ d'application personnel, matériel, des prestations, de l'organisation, etc. Le meilleur exemple actuellement, en Suisse, est celui de la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), qui est relativement bonne à cet égard.

Quatrième proposition, il s'agira dans toute la mesure du possible d'appliquer le principe: une ordonnance générale vient compléter une loi; lorsqu'il y a des points vraiment spécifiques, ils peuvent être traités séparément. Ceux qui appliquent la prévoyance professionnelle savent qu'il existe une série d'ordonnances - je serais incapable de vous en donner le nombre actuellement - avec des numérotations fantaisistes. Je crois qu'une certaine discipline devrait pouvoir être appliquée; ce serait très important pour promouvoir la rationalisation et la simplification.

Cinquième proposition, également tirée de la pratique: tâchons de fixer les mises en vigueur de ces différentes révisions au même moment et une fois dans l'année. La sécurité sociale est complexe et elle évolue vite. Il y a un certain malaise des praticiens face à ce grand ensemble qui se modifie constamment. Évitions ces révisions qui démarrent au milieu de l'année, au printemps ou en plein été, comme on l'a vu récemment.

Sixièmement, concentrons les normes d'exécution dans les ordonnances qui sont adoptées par le Conseil fédéral. De plus en plus, la matière est réglée dans des directives administratives. Ainsi, même celui qui possède l'ensemble de la législation fédérale et cantonale en matière de sécurité sociale, plus toute la jurisprudence du Tribunal fédéral des assurances, plus la doctrine, ne parvient pas, dans un certain nombre de cas aussi essentiels que le calcul d'une rente de l'AVS ou de l'AI, à se

faire une idée précise de la solution qui va être adoptée parce que celle-ci fait l'objet de directives particulières. On peut comprendre les exigences de la pratique: aller vite et régler les points au coup par coup. Cependant, il me paraît nécessaire de regrouper ces normes d'exécution dans les ordonnances et, en principe, dans une ordonnance générale. De même, en adoptant une terminologie harmonisée et en évitant les particularismes déplacés, un peu de clarté dans une matière complexe pourrait être apportée.

Et puis, dernière proposition, des subventions devraient permettre la publication d'un recueil annuel maniable qui contienne l'ensemble de la législation fédérale en matière de sécurité sociale.

J.P.F. *C'est un véritable programme de réformes que vous dessinez. Mais faudra-t-il aussi tenir compte des effets de la construction de la Communauté européenne?*

Pierre-Yves Greber Certainement. Je rappellerai tout d'abord brièvement qu'en matière de droit international de la sécurité sociale, il convient de différencier deux voies, celle de l'harmonisation et celle de la coordination. Par l'harmonisation, le droit international vise à rapprocher les systèmes nationaux de sécurité sociale dans un certain progrès. Exemple typique: la convention 102 de l'OIT sur la norme minimum. Dans la coordination, le droit international ne vise pas à modifier les droits nationaux dans leurs composants, mais s'attache à établir des ponts entre ces régimes. Pourquoi? Pour faciliter les migrations et pour régler la situation des non-nationaux.

En matière de coordination, la Communauté européenne, depuis l'origine, a oeuvré de manière tout à fait précise, puisque c'était une question liée à la libre circulation des personnes, ce qui est essentiel dans le traité de Rome. Il y a eu l'adoption des règlements 1408/71, 574/72 qui règlent la matière. Les principes appliqués sont ceux de l'égalité de traitement, du maintien des droits en cours d'acquisition et des droits acquis, de la coopération administrative. La Suisse s'est également engagée dans une telle direction avec les mêmes principes, mais par la voie bilatérale. Nous avons une vingtaine de conventions conclues essentiellement avec des États de l'Europe de l'ouest. À un moment où de grandes négociations se préparent entre la Communauté européenne

et notre pays, il n'est pas déraisonnable de penser qu'elle nous demande d'envisager une perspective multilatérale parce que nous ne prenons en compte que des migrations survenant entre deux États. Il est clair que le bilatéralisme est nettement plus facile à manier, mais il est moins efficace pour la protection des migrants.

J.P.F. Et sur le plan de l'harmonisation?

Pierre-Yves Greber Pour l'instant, la Communauté européenne n'a envisagé que des perspectives limitées: aux maladies professionnelles dans les années septante et sur le plan de l'égalité des droits entre hommes et femmes, dans les années quatre-vingt. Mais il est clair que le Marché unique de 1992 devra comprendre une dimension sociale. Vous vous rappelez cette grande formule que l'on répète toujours mais qui, je le crois, est essentielle: l'Europe sera économique, politique, sociale et culturelle ou ne sera pas.

Dans le Livre blanc que la Commission des communautés européennes a présenté, il n'y avait pas encore de place importante accordée aux initiatives en matière sociale. La position du Parlement européen semble être sensiblement plus dynamique proposant déjà des études d'harmonisation des systèmes nationaux. Il va sans dire que les formes syndicales et apparentées poussent au développement de l'Europe sociale. Actuellement, la Commission des communautés devient davantage réceptive à cette demande. Ceci m'amène simplement à dire qu'en matière d'harmonisation, il faut acquérir le réflexe européen, c'est-à-dire, se tenir au courant des développements de la Communauté et éviter de prendre sciemment ou inconsciemment des voies tout à fait incompatibles.

J.P.F. Tout cela entraîne sans doute des conséquences en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine de la sécurité sociale.

Pierre-Yves Greber Je crois que la recherche, l'enseignement, et le développement de la sécurité sociale s'inscrivent dans ce cadre hexagonal que j'ai essayé de tracer. Il indique un certain nombre de pistes pour le renforcement et l'adaptation de la sécurité sociale. Les objectifs de rationalisation et de simplification apparaissent essentiels. Mais ils rencontrent de nombreux obstacles liés aux difficultés de compréhension. Il est impensable de développer des systèmes sans que la population

concernée puisse s'en faire une bonne idée. En outre, des travaux récents soulignent que la sécurité sociale est l'un des éléments caractéristiques du modèle européen par rapport aux modèles américain, japonais ou à ceux des pays de l'Europe de l'est. Dans notre société européenne, nous avons, avec la sécurité sociale, un atout essentiel pour les adaptations qui seront nécessaires. Nous devons étudier cet atout, le perfectionner, toujours dans la perspective de construire une société plus humaine.

Les principaux enjeux de l'étude de la politique de la santé

Jean-Pierre Fragnière s'entretient avec Jean Martin*

***Jean-Pierre Fragnière** S'il faut conduire des politiques de la santé, c'est sans doute parce que l'accès aux soins est marqué par de profondes inégalités.*

Jean Martin Certainement. Évoquons deux exemples concernant notre monde dans son ensemble. Si certains individus des régions défavorisées de la planète atteignent l'âge de 80 ou 90 ans, le *fait* que l'espérance moyenne de vie soit de 40 à 50 ans est bien plus important, déterminant, pour la communauté. S'agissant de la vie de la famille et de sa fonction de procréation, il faut bien admettre que le fait que, dans les mêmes régions, un enfant sur deux seulement atteigne l'âge de 5 ans entraîne une situation complètement différente de celle qui prévaut là où, comme chez nous, 99 enfants sur 100 fêtent leur cinquième anniversaire. Même si la peine d'un couple qui perd un enfant est vraisemblablement comparable en Suisse et dans les pays pauvres, la fréquence différente du phénomène entraîne un impact fondamentalement autre au niveau des groupes concernés.

***J.P.F.** Par ailleurs, la santé (et la maladie) sont des phénomènes qui dépendent notablement de la manière selon laquelle est organisée la vie sociale; on parle de "reproduction sociale" de la maladie.*

Jean Martin Prenons un phénomène d'actualité chez nous: les mauvais traitements d'enfants. Problème complexe où il est particulière-

*Médecin cantonal, Lausanne

ment dramatique, choquant, de ne pouvoir souvent intervenir *qu'en aval*, quand le dommage physique ou mental est évident. Les connaissances actuelles démontrent souvent cette "reproduction sociale": les parents maltraitants ont été des enfants maltraités; un cycle pathologique se répète, nourri par des conditions de milieu inadéquates, qu'il s'agisse de la pauvreté, d'une situation où l'on est seul, impuissant, sans recours (helplessness), qu'il s'agisse de la consommation abusive d'alcool et d'autres drogues, ou encore de tensions insupportables dans la vie quotidienne. En clair, on n'a pas le droit de se contenter d'une approche du cas clinique; il faut en plus et de manière aussi large que possible promouvoir une action, à visée aussi bien curative que préventive, sur toute une série de caractéristiques du milieu de vie.

J.P.F. *C'est donc que la santé et la maladie de l'individu ou de la collectivité dépendent de quelques grands facteurs.*

Jean Martin On peut effectivement les grouper en quatre catégories:

- des facteurs biologiques, notamment génétiques,
- nos comportements, notre style de vie,
- l'environnement dans ses multiples dimensions,
- le système de santé à disposition.

Des travaux récents ont montré que la plus grande partie des gains dans l'état de santé des populations des pays industrialisés est à mettre en rapport avec l'amélioration des conditions de vie en général: notamment approvisionnement en eau, assainissement, progrès de l'agriculture, des possibilités de transport et de communication, de l'hygiène, des conditions de travail. Dans certains domaines par ailleurs (contrôle de maladies infectieuses par la vaccination, diminution de la pathologie maternelle et périnatale, par exemple), de grands progrès ont été rendus possibles par les moyens accrus de la médecine.

J.P.F. *On a l'impression que, souvent encore, nos concitoyens tendent à penser que leur santé dépend surtout de deux choses: la chance d'une part, les compétences de leur médecin et des autres professionnels et institutions du domaine sanitaire d'autre part.*

Jean Martin Il est essentiel de réaliser que c'est une vue bien fragmentaire, cela découle de ce que nous venons de dire. Nos modes de

consommations, notre comportement sur les routes, notre capacité de gérer les conflits dans notre existence de tous les jours jouent des rôles majeurs. Il est vrai aussi que les comportements sont influencés par la société au sein de laquelle on vit, que certains choix quant à sa propre façon de vivre sont difficiles: soit qu'ils ne bénéficient pas de la faveur de la collectivité et marginalisent la personne qui les adopte, soit parce que des contraintes diverses empêchent matériellement l'individu de se déterminer dans un sens nouveau. Ainsi, même si l'usage de boissons alcooliques fait partie du "fait culturel" dans notre pays et s'il est (en quantité modérée) souvent agréable, il y a chez nous une tolérance sociale de l'abus d'alcool qui va trop loin. Vous savez bien qu'on a même, dans tant de circonstances, une "pression" sociale à boire de l'alcool et pas autre chose, même si l'on a envie d'une eau minérale...

A l'avenir, certaines améliorations peuvent être attendues dans les domaines des facteurs biologiques (ex.: diagnostic et conseil génétiques) et du système de santé (nouvelles technologies). Toutefois, pour plusieurs des soucis sanitaires les plus graves actuellement (affections cardio-vasculaires, abus de substances diverses, accidents), c'est surtout dans des modifications en rapport avec les styles de vie et la gestion de l'environnement au sens le plus large que réside le potentiel de progrès.

J.P.F. *Comment évaluez-vous l'importance du milieu?*

Jean Martin Au cours des dernières décennies, alors qu'une attention croissante était donnée à la santé des collectivités, sous toutes les latitudes, on a mieux pris conscience de la très grande influence qu'exerce l'environnement sur la santé. En effet, les mêmes êtres humains, suivant les conditions dans lesquelles ils vivent, géographiques, climatiques, socio-économiques, présentent une mortalité et une morbidité bien différentes.

On sait par exemple que les cause de mort les plus fréquentes à l'heure qu'il est dans les pays en voie de développement sont les pneumonies, les gastro-entérites, les maladies infectieuses (grippe, rougeole, coqueluche, etc.) et les conséquences de la malnutrition; dans les pays industrialisés par contre, ces maladies tuent fort peu. Les causes de mort principales sont les affections cardiaques artériosclérotiques et

dégénératives, les cancers, les affections vasculaires du système nerveux central et les accidents¹.

J.P.F. *Ces différences sont dues en grande partie au milieu?*

Jean Martin Oui, parce qu'il influence la santé par une variété de facteurs:

- Facteurs physiques et chimiques (climat, pluviométrie, nature du terrain, pollutions diverses, par exemple).
- Facteurs biologiques et hygiène du milieu (organismes pathogènes, insectes vecteurs, assainissements).
- Facteurs nutritionnels (cultures vivrières, régularité de l'approvisionnement en nourriture, équilibre du régime alimentaire, etc.)
- Facteurs démographiques et sociaux (densité, distribution et composition de la population, migrations, organisation sociale, etc.).
- Facteurs culturels (structure, règles et coutumes traditionnelles, tabous, religion).
- Facteurs psychosociaux (spécialement au niveau de la famille).
- Facteurs économiques (niveau de vie, logement, travail, services publics à disposition, etc.).

J.P.F. *Toutes ces réalités montrent la complexité d'une définition de la santé. Mais, osons la question, qui doit définir la santé?*

Jean Martin Pas seulement les médecins sans doute. Pas les pouvoirs publics. Les "citoyens-patients", eux, sont-ils prêts à le faire et à prendre les responsabilités associées au fait d'avoir décidé soi-même d'un cadre de référence? Et si c'est aux patients de définir la santé, auxquels parmi eux, par quels mécanismes?

Les gens moins aisés ont une moins belle voiture, un moins bon logement, un moins bon travail. Ils ont aussi une moins bonne santé, c'est abondamment prouvé sur le plan statistique. L'application stricte de doctrines dans le sens du "Moins d'État", on peut être catégorique à cet

¹Il est intéressant de noter que, il y a moins d'un siècle, les causes de mort en Occident étaient similaires à ce qu'elles sont maintenant dans les pays en voie de développement. La maîtrise de l'environnement a permis de réduire beaucoup la fréquence de ces maladies et d'autres ont vu leur importance augmenter (sans compter les causes de mortalité et morbidité qui ont été créées par ce développement socio-économique).

égard, accentuerait les différences. Jusqu'à quel niveau (de différence) est-ce acceptable, étant entendu qu'il est sans objet de dire que c'est complètement inacceptable: c'est la situation partout dans le monde, dans quelque société que ce soit.

J.P.F. *Et nous sommes soumis à de fortes pressions...*

Jean Martin Les patients sont "aliénés" dans leurs déterminations par l'influence prédominante des fournisseurs de soins et il faut une réappropriation de la santé, disent des voies connues, ici et ailleurs. Une telle réappropriation est-elle possible dans la coopération entre *partenaires* concernés (fournisseurs, consommateurs et payeurs de soins), ou seulement dans la confrontation? Cette réappropriation aurait-elle forcément pour conséquence un rôle amoindri pour le corps médical et les autres professionnels de santé?

Le médecin joue un rôle important de légitimation sociale de certaines circonstances ou états. Par exemple, il est admis, même respectable, de ne pas travailler si on est déclaré malade; par contre, il est ressenti comme "honteux" de ne pas travailler parce qu'on est chômeur. L'interruption de grossesse est autorisée si deux médecins ont donné leur accord, elle est poursuivie pénalement dans le cas contraire. Quelles seraient les conséquences d'une érosion de cette position d'arbitre indépendant? Négligeables? Sans doute pas? Graves? Très graves?

Y a-t-il des inconvénients majeurs au fait qu'une partie croissante de l'activité économique soit consacrée aux soins de santé? Ou bien, pour autant que cela fonctionne, est-il envisageable que dans un avenir plus ou moins proche "la moitié de l'humanité soit occupée à soigner l'autre moitié"?

Les secteurs de la vie socio-économique qui disposent de moyens rapidement croissants d'altérer, parfois de manière irréversible, le milieu de vie ont-ils des comptes à rendre à la collectivité, en particulier aux responsables de la santé publique?

Allons-nous vers une société du "tout sanitaire"? Risquons-nous une "enrégimentation sanitaire" des comportements (et des esprits)?

Telles sont quelques-unes des questions qui se posent à propos de la santé que nous "voulons" et de l'importance qu'elle a dans nos vies, de malades actuels ou potentiels comme aussi de citoyens.

J.P.F. *Par ailleurs, la prévention fait l'objet de discours et de pratiques. Comment appréciez-vous la situation?*

Jean Martin Si l'on croit les déclarations de ceux que concerne la politique de la santé, y compris les usagers, il y a unanimité sur la notion qu'il convient de développer la prévention. Au-delà des actes de dépistage précoce, qui sont en fait le premier temps d'une démarche de traitement, des programmes *plus en amont* ont été mis sur pied: prévention dite primaire qui cherche à éviter l'exposition aux facteurs de risque, notamment par l'éducation pour la santé. Plusieurs cantons souhaitent intensifier l'activité dans ce domaine. La nouvelle Loi vaudoise sur la santé publique, du 29 mai 1985, comprend pour la première fois un chapitre spécifique consacré à la prévention. Des centres de prévention ont été créés récemment dans plusieurs villes dans la foulée du Programme national de recherche No. 1, à Nyon et à Aarau¹. En général, il est certain que des gains notables de santé, permettant aux gens de vivre plus longtemps et avec une meilleure qualité de vie, peuvent être obtenus par des pratiques préventives.

Dans *Diktate über Sterben und Tod*, journal d'un cancéreux qui n'a pas voulu de traitements mutilants, le professeur zurichois de droit pénal Peter Noll parle de la santé comme d'une *Ersatzreligion*.. Nous sommes préoccupés aussi par de telles attitudes *manquant de sens critique vis-à-vis du progrès* (ou de ce qui est présenté comme tel) et qui sembleraient être pour certains une manière de religion.

“Lorsqu'un certain seuil d'expansion des institutions est atteint, l'”homo economicus”, mû par l'appât des avantages marginaux, se transforme en “homo religiosus” se sacrifiant sur l'autel de l'idéologie industrielle. Les effets techniques et même les effets sociaux des grandes branches industrielles s'estompent par rapport à leur fonction symbolique. C'est ce qui se passe lorsque l'on en vient à demander aux membres de la société de dépenser toujours plus pour acquérir ce qui est *défini industriellement comme nécessaire*.” (Illich 1975 p. 204).

¹Par contre, pour des raisons en rapport principalement avec la souveraineté des cantons en matière de santé, l'idée d'une Loi fédérale sur la prévention, mise en consultation par le Département fédéral de l'intérieur en 1982, a suscité un écho majoritairement négatif.

Notre société n'a pas besoin de nouvelles religions; mais elle a besoin de trouver un équilibre entre diverses valeurs ayant chacune sa place et son rôle, dont le progrès et l'innovation, dont la santé.

J.P.F. *S'il faut dégager des priorités, et tout en se gardant, de glisser vers une société du "tout à la santé", on peut néanmoins penser que la promotion des soins de santé primaires constitue une priorité.*

Jean Martin On peut dire que les soins de santé primaires (notion développée par l'Organisation mondiale de la santé et adoptée par ses États membres) représentent une approche:

- *pertinente*, pour les pays en développement comme pour les pays industrialisés;
- *importante*, compte tenu des problèmes qui se posent dans le monde entier à propos du "premier niveau de contact des individus, de la famille et de la communauté avec le système de santé";
- *faitable*, avec des modalités différentes selon les pays quant aux types de prestations et aux catégories de personnel;
- *acceptable* pour les collectivités, notamment par la façon dont est encouragée la participation et l'autoresponsabilité de la population;
- *intégrable* aux systèmes de santé existants;
- *efficace* (dans les pays en développement particulièrement, des programmes de SSP ont fait baisser de façon très importante les chiffres de mortalité et morbidité);
- permettant de fournir, dans beaucoup de situations des *soins en quantité et qualité* meilleures que ce à quoi la communauté avait accès auparavant;
- nécessitant un certain nombre de *moyens* (ressources humaines, matérielles et financières);
- offrant néanmoins un *rapport coût-efficacité tout à fait favorable*;
- pouvant jouer le rôle, dans le Tiers-monde spécialement, de "*point de départ*" du développement, dans les zones rurales et périurbaines en particulier.

J.P.F. *Un tel projet suggère des mesures précises.*

Jean Martin C'est vrai. Il faut que soit développée (beaucoup est à faire dans notre pays) une véritable *éducation pour la santé* qui responsabilise l'individu, en insistant notamment sur le fait que ses habitudes

de vie et son comportement ont des conséquences importantes. Cette éducation doit l'autonomiser, diminuer sa dépendance par rapport au système fournisseur de soins. A ce propos, il y a lieu de distinguer clairement l'éducation pour la santé de l'information médicale, dont le but est trop souvent de satisfaire une certaine soif de sensation dans le public et guère de promouvoir la santé de l'individu et sa responsabilisation.

Il faut que le patient soit mieux informé des difficultés et des contraintes auxquelles le système de santé doit s'adapter. Une des plus importantes est, même dans une société prospère, le fait que les ressources sont toujours limitées alors que les besoins sont potentiellement illimités. Il est indispensable par conséquent de *définir des priorités et de faire des choix*. Le patient et la collectivité doivent être éduqués à accepter l'idée que, pour pouvoir bénéficier de certaines choses, ils devront se passer d'autres. Tout comme le personnel médical et paramédical doit être sensibilisé à l'impératif d'économie dans le domaine de la santé; et il faut stimuler sa contribution active à la limitation des dépenses.

J.P.F. *Un autre besoin du patient n'est-il pas d'être à même, dans certaines limites évidemment, d'évaluer la qualité des soins qu'il reçoit?*

Jean Martin Ceci est vrai en particulier si nous tenons à maintenir dans notre pays une pratique libérale de la médecine, incluant le libre choix du médecin par le patient (en économie libérale, cette liberté de choix est basée sur le fait que le consommateur dispose d'une information adéquate sur ce qu'il achète). Il y a lieu cependant de souligner qu'il s'agit là d'un problème complexe; même si les aspects économiques des prestations de soins sont très importants, la relation médicale a des dimensions (de confiance, d'un certain degré de dépendance qu'on ne peut supprimer) qui empêchent de l'assimiler à un simple marché. Il est important de satisfaire ce besoin des patients de pouvoir estimer la qualité des soins reçus, mais cela n'ira pas sans mal.

Il n'est pas aisé de cerner précisément cette participation potentielle du patient; elle n'est en effet pas tout d'une pièce et peut s'exercer avec profit dans plusieurs directions, dont certaines qui sortent largement du cadre traditionnel de la "condition du patient".

Un aspect particulier de cette activité est le mouvement “d’auto-soins”, où la personne et le groupe cherchent à se prendre en charge sur le plan médico-sanitaire sans l’assistance ou avec une assistance minimum du système de santé établi. Si ces efforts présentent un intérêt indéniable, il reste qu’il est essentiel que le patient se montre plus actif aussi dans le cadre des modèles de prestation de soins que nous connaissons actuellement.

J.P.F. *Mais, dans quelle mesure est-il admissible d’influencer le comportement des gens, même si c’est pour leur santé?*

Jean Martin Certains critiques craignent une “enrégimentation sanitaire” (qu’on remplace, en fait, certaines habitudes, tolérances ou pressions sociales défavorables par des pressions collectives excessives dans l’autre sens...). Il y a certainement là, comme toujours dans la vie en société, de justes milieux à trouver. En bref: il est en tout cas légitime de mettre à la disposition de nos concitoyens des informations objectives et, quand ces informations indiquent qu’ils mettent leur santé en danger, de chercher à leur démontrer sans fanatisme, dans le respect de leur liberté, qu’ils trouveraient simplement tout bénéfice à des adaptations de leur style de vie. Et il est utile d’être préparé à leur apporter une assistance pratique dans ce sens quand ils le veulent. Il ne s’agit pas de morale, mais de plaisir à vivre!

Une autre tendance qu’il faut saluer est de se distinguer nettement d’une certaine éducation sanitaire ancienne qui fait la morale et qui interdit. Ceux qui critiquent nos efforts ironisent parfois en disant:

-”Le but de l’éducation sanitaire est de vous faire vivre de la façon la plus désagréable afin que vous mourriez en bonne santé”.

- “Si vous avez du plaisir à faire quelque chose, c’est que c’est mauvais!”

Au contraire (et avec la même “fierté” que mettent maintenant les non-fumeurs à réclamer le respect de leur droit à ne plus être enfumés), nous devons montrer qu’un mode de vie plus sain n’a rien à voir avec une pénitence mais que c’est quelque chose d’acceptable et, mieux, d’attirant. Qui ne peut comprendre le *plaisir* de pouvoir courir quelques kilomètres dans bois et champs sans être rapidement hors d’haleine ou rompre le calme de la nature par des quintes de toux?... N’est-il pas plus aisé de vaquer à ses tâches de tous les jours sans l’enveloppe d’une

abondante couche de graisse? L'homme des années 1990 en sera-t-il encore à devoir prouver sa virilité ou son indépendance par un comportement dangereux au volant de sa voiture? N'est-il pas plus agréable, sur le moment comme le lendemain matin, de consommer de l'alcool en quantité modérée? N'est-il pas souhaitable que la qualité de sa vie ne dépende pas forcément de la présence ou de l'absence d'un paquet de cigarettes dans sa poche?

J.P.F. *Ne s'agit-il pas, pour augmenter sa liberté, de renforcer l'estime de soi?*

Jean Martin En fait, une bonne motivation à un changement d'habitude devrait être la *liberté que donne le fait de s'en débarrasser*. On accroît manifestement son degré de choix en n'étant pas soumis à tel ou tel comportement nocif (cela reste vrai même si, dans toutes les sociétés, l'environnement met des limites à la liberté de chacun - cela n'est pas une raison pour ne pas la maximiser dans la mesure où cela dépend de nous). Ce type de motivation peut représenter un élément moteur important pour les *jeunes*, tant il est vrai qu'ils tiennent particulièrement à se sentir aux commandes de leur propre vie. Il faut ne pas craindre de démontrer les avantages qu'il y a à mener son existence sans dépendre de béquilles telles que le tabac, l'alcool, la drogue...

Il y a quelques années, à Londres, lors d'une conférence mondiale d'éducation à la santé, l'accent a été mis de façon répétée sur le besoin de soutenir et de renforcer *l'estime de soi* de ceux auxquels on s'adresse. Il paraît clair qu'il ne peut y avoir d'éducation pour la santé qui dévalorise. Mais nous n'avons pas toujours dans le passé cherché à valoriser nos interlocuteurs au travers des messages qui leur sont proposés. L'éducation pour la santé est une affaire de gestion de sa vie par chaque personne et pas simplement de techniques. Retenons une phrase qui illustre bien le type d'attitude qu'on doit promouvoir. Une communication britannique sur l'utilisation de la télévision pour la préparation à la vie de famille citait cette remarque d'un jeune: "Ce qu'il y a de bien dans le fait d'être parents, c'est la *responsabilité*."

J.P.F. *Pour évoquer directement une question que beaucoup se posent, allons-nous vers un rationnement de certaines prestations?*

Jean Martin Impossible de répondre en quelques phrases à une telle question. Mais, il faut se souvenir des réalités suivantes:

- Les ressources publiques qui peuvent être consacrées au secteur médico-sanitaire vont forcément augmenter ou diminuer avec la masse financière dont l'État dispose (qu'il tire essentiellement des impôts).
- A budget public constant, une augmentation des charges médico-sanitaires demande forcément une diminution des dépenses dans d'autres secteurs (enseignement, formation professionnelle, dépenses sociales non sanitaires, travaux publics...).
- A budget médico-sanitaire constant, une augmentation des ressources consacrées à un domaine (ex.: traitement d'un groupe particulier d'affections) demande forcément une diminution des dépenses pour d'autres malades ou pour d'autres soins (peut-être les soins à domicile, l'assistance psycho-sociale, les programmes de prévention)¹.

J.P.F. *Et l'on observe des attitudes diverses sur le rôle de l'État*

Jean Martin Dans des systèmes pluralistes tels que le nôtre, l'étendue et les caractéristiques du rôle de l'État en matière de soins médicaux (les "obligations" qu'il aurait) ne sont pas formellement fixées; elles donnent lieu à débat. Un "rationnement" n'est pas fatalement le problème des pouvoirs publics, c'est le problème de tous.

Les questions majeures en rapport avec le développement des services de santé font l'objet, dans la situation que nous connaissons, d'une concertation constante entre les partenaires sanitaires (société médicale, associations d'établissements, fédération des caisses-maladie et État). Les professionnels de santé non-médecins et les usagers devraient y être associés de manière accrue.

En ce qui concerne les décisions à prendre dans l'utilisation des ressources disponibles, ce mécanisme a un rôle important à jouer. De plus, on pourra être amené à proposer la création de comités interdisciplinaires formés de personnalités particulièrement crédibles (experts et "sages") chargés de donner des avis quant aux options inévitables, particulièrement lorsqu'il s'agit de situations difficiles concernant directement des patients donnés (fin de vie, traitements complexes, quasi expérimentaux, etc.).

¹Outre-Atlantique, discutant ces préoccupations, on dit "There is no such thing as a free lunch" (tout a un coût, manifeste ou caché).

J.P.F. *Croyez-vous qu'un "rationnement" puisse être rationnel?*

Jean Martin S'il n'est pas question d'échapper à des choix, le défi est qu'ils soient faits rationnellement: sur la base d'une appréciation aussi large, mais encore aussi objective et aussi précise que possible. A cet égard, la recherche sur les services de santé a une contribution importante à apporter, aux côtés des chercheurs biomédicaux et des cliniciens, dans l'évaluation des techniques et de la manière dont elles sont mises en oeuvre.

J.P.F. *C'est aussi une invitation à développer l'étude des politiques de la santé.*

Jean Martin Évidemment.

Pour une information complémentaire sur les problèmes de politique de la santé, on peut lire:

Jean Martin, **Pour la santé publique**, Réalités sociales, Lausanne, 1987.

Les trois volumes réunis par Pierre Gilliand et Jean-Pierre Fragnière, **Les défis de la santé**, (Les coûts et l'assurance, Les professionnels, Pratiques et innovations), Réalités sociales, Lausanne, 1986. (Avec des contributions de Jean Martin)

L'apport des organisations internationales à l'étude de la politique sociale et de la politique de la santé

Jean-Pierre Fragnière s'entretient avec Roland Sigg*

***Jean-Pierre Fragnière** 1992 est à notre porte. Il s'agit d'une année charnière, d'une année importante pour l'Europe et dont plus personne n'ignore l'enjeu. Et la Suisse?*

Roland Sigg Je pense que la Suisse prend conscience qu'elle ne peut plus se permettre, se payer le luxe de vivre isolée, protégée par ses institutions qui, il est vrai, sont originales, ou par son histoire. L'échéance de 1992, c'est aussi l'occasion de se rendre compte que les problèmes de politique sociale dont nous nous occupons aujourd'hui, comme les problèmes de protection sociale ou de sécurité sociale vont prendre de plus en plus une dimension internationale. Aucun pays, en Europe, ne peut plus ignorer ce qui se passe ailleurs, non seulement dans les autres pays du continent, mais également dans les autres pays industrialisés et peut être même dans certains pays en voie d'industrialisation. C'est là, je pense, une situation inéluctable que l'on peut évidemment subir passivement - on a parfois l'impression que c'est le cas de la Suisse - mais que l'on peut aussi considérer comme une chance pour se confronter finalement à d'autres conceptions afin de reconsidérer notre propre situation sociale. Ceci est valable, non seule-

*Chargé de recherche, B.I.T., Genève

ment pour pour la Suisse, mais pour tous les pays européens, aujourd'hui, qui doivent revoir tout leur programme de protection sociale par rapport à ce qui se passe ailleurs que chez eux.

J.P.F. *Quel est plus précisément l'enjeu?*

Roland Sigg On peut le résumer en disant que la politique sociale ne peut pas se concevoir sans que l'on fasse appel à une démarche appelée comparative, c'est-à-dire, que l'on ne peut plus considérer une politique sociale nationale sans que l'on tienne compte des expériences qui se développent à l'étranger. Cette optique commence peu à peu à s'imposer en Europe. J'ajouterais que plus les problèmes deviennent aigus dans un pays - et je pense que la Suisse connaît un certain nombre de ces problèmes, dans le domaine de la politique sociale - moins nous pouvons nous passer de cette éclairage particulier que représente la démarche comparative.

J.P.F. *Autrement dit, nous ne pouvons finalement nous en sortir, et beaucoup de pays l'ont déjà compris, que si nous nous efforçons de prendre en considération ce qui se passe ailleurs.*

Roland Sigg C'est un fait. D'ailleurs, dans les organisations internationales, on ne se pose même plus la question de savoir s'il est utile de porter son regard au-delà de ses propres frontières tant il devient nécessaire de le faire. L'utilité d'une telle démarche ne peut en effet être remise en cause dans la mesure où elle se situe au fondement même de l'existence de ces organisations internationales. On peut le dire, l'étude de la politique sociale comparée est même l'objectif principal de ces organisations (l'AISS, le BIT, les Nations Unies, entre autres) qui est essayer d'encourager le dialogue, non seulement entre les pays, mais également entre cultures, entre économies différentes dans le but finalement d'encourager le progrès social et le bien-être des individus qui sont certainement des conditions nécessaires et indispensables, non seulement au maintien d'une paix sociale, mais de la paix dans notre monde.

J.P.F. *Mais, en dépit du fait que la Suisse a les moyens d'utiliser cet éclairage étranger - notre pays, en effet, se trouve dans la région du monde qui est sans aucun doute la mieux lotie en termes de documenta-*

tion dans cette vaste discipline qu'est la politique sociale comparée - nous pouvons hélas constater que cette démarche est actuellement pratiquement absente dans l'étude de la politique sociale.

Roland Sigg On peut évidemment trouver un certain nombre de justifications en disant que la Suisse est un cas particulier, que c'est un petit pays, qu'il a ses propres problèmes, qu'il a aussi ses propres avantages, notamment au point de vue économique, et donc, qu'il est très difficile d'utiliser des expériences qui se passent dans d'autres pays. On aurait plutôt tendance à exporter notre modèle à l'étranger, de dire à d'autres "venez plutôt voir en Suisse ce que nous avons réalisé, ce que nous faisons et vous pourrez certainement vous en inspirer". Toutefois, cette optique ne peut être défendue, ce serait renier le fait que l'étude des différents programmes de protection sociale à l'étranger permet de comprendre plus à fond notre propre système national dans le but de sortir justement de la réalité de notre système, de mieux comprendre sa pertinence, de même que ses insuffisances.

J.P.F. *Si la démarche comparative se justifie pleinement pouvez-vous nous suggérer un exemple?*

Roland Sigg La gestion de l'organisation de la santé ou du coût de la santé préoccupe beaucoup la Suisse. Dans le cadre de cette réflexion, si l'on met en parallèle un certain nombre de situations nationales, et je prendrai simplement deux cas extrêmes, si nous considérons la Grande Bretagne d'une part, et les États-Unis, d'autre part, qui, d'une façon générale, jouissent d'un même niveau de santé, d'un côté la Grande Bretagne consacre environ 6% de son produit national à cette santé, de l'autre côté, les États-Unis consacrent plus de 12% de leur produit national à cette même santé; donc un rapport du simple ou double. Nous nous rendons compte par cette simple comparaison internationale que l'organisation de la santé a tout de même un certain nombre d'impacts importants qui peuvent expliquer, notamment, les coûts très différents observés au sein de ces deux systèmes.

J.P.F. *Ainsi l'étude comparative doit surtout être considérée comme une source de suggestions plutôt que comme une démarche au terme de laquelle on pourrait tout simplement transférer un modèle dans un autre.*

Roland Sigg Cela est d'autant plus vrai que l'expérimentation est très difficile en politique sociale. Elle pose d'énormes problèmes d'éthique et les conditions de laboratoire sont difficiles à trouver. L'analyse comparative permet précisément de simuler dans une certaine mesure les conditions les plus proches de celles que nous pourrions constituer dans un cadre de laboratoire ou d'expérimentation. Comparer une situation nationale à un problème analogue dans un autre pays peut nous permettre de mieux prévoir les impacts de certains changements ou de certains immobilismes.

J.P.F. Et dans le domaine de l'enseignement?

Roland Sigg L'analyse comparative peut être un outil pédagogique irremplaçable. Elle peut nous offrir une littérature, des références que nous ne trouvons pas toujours dans un cadre national. Elle nous donne également et surtout la possibilité de faire comprendre l'enjeu réel d'une problématique, de proposer une compréhension plus fine et différenciée de notre propre système de politique sociale.

Guide des centres de documentation en matière de politique sociale comparée

Compilé par Roland Sigg et Robin Postel, AISS

La Suisse romande, et plus particulièrement Genève, est sans aucun doute la région du monde la mieux fournie en ce qui concerne la documentation disponible dans le domaine de la politique sociale comparée.

On estime à 2 millions et demi le nombre d'ouvrages disponibles dans les centres de documentation des organisations internationales à Genève, et plus de 30000 périodiques y sont reçus.

Tous les centres ne se préoccupent évidemment pas de politique sociale uniquement: beaucoup rentrent cependant dans cette catégorie, et parmi les 14 organisations gouvernementales et les 108 organisations non gouvernementales présentes dans la région lémanique, beaucoup pourront vous apporter un éclairage de l'étranger dans le domaine de la politique sociale, sans pour autant avoir à dépenser des sommes importantes en transports aériens!

Il n'est guère possible, dans ce bref guide, de présenter dans le détail ces organisations, ni l'ensemble des ressources qu'elles possèdent. Les pages qui suivent donnent quelques renseignements sur les ressources documentaires disponibles auprès des principales organisations internationales dont les domaines d'intérêts se situent dans le cadre de la politique sociale.

Au préalable, quelques remarques destinées au néophyte.

1. La documentation est disponible en général dans des **centres de documentation** qui ne doivent pas être confondus avec des bibliothèques publiques. Il s'agit en fait de centres qui sont destinés en priorité à l'usage du personnel des organisations. Les conséquences sont que la documentation disponible étant le reflet des activités de l'organisation, l'effort d'exhaustivité ne vient qu'en second plan. D'autre part, cela

implique en théorie des restrictions quant à l'usage de ces centres par des personnes extérieures. En pratique, l'on constatera que l'accès est garanti à toute personne pouvant justifier de son intérêt, en particulier les chercheurs, les enseignants et les étudiants. Dans les petits centres, une justification orale suffira en général; dans les plus importants, une attestation officielle (de l'Université, d'un professeur,...) pourra souvent faciliter l'accès.

2. Le fait qu'il s'agisse de centres de documentation présente autant de désavantages que d'avantages. Les désavantages: le prêt d'ouvrages est souvent exclus, il faudra en général consulter les documents sur place, et le cas échéant user de la photocopieuse. Les plus grands centres pratiquent cependant le prêt inter-bibliothécaire. Les avantages: les recherches thématiques sont plus aisées, ce qui est précieux dans la recherche. La plupart des centres procèdent également régulièrement à des recherches bibliographiques, et offrent fréquemment ces services à l'extérieur.

3. Ne pas dédaigner les plus petits centres: l'accueil y est souvent plus sympathique, la documentation plus accessible et l'aide, bien que réduite, fort efficace.

4. A part le centre de documentation des Nations Unies, les autres centres sont tous spécialisés dans quelques domaines précis. Évitez donc de recourir à ces centres pour obtenir des renseignements généraux (disponibles dans toutes bonnes bibliothèques). Avant de vous y rendre, cernez bien la problématique qui vous intéresse. Évitez de demander, par exemple, au centre de documentation de l'Association internationale de la sécurité sociale "s'il possède un ouvrage sur la sécurité sociale"!

5. Les contraintes budgétaires frappent de nombreux centres: ce sont souvent les premiers services qui devront faire des économies lorsque l'organisation procède à des coupes dans le budget. Il s'en suit une insuffisance du personnel disponible - l'utilisateur fera preuve de davantage de patience - ainsi que d'une plus grande sélectivité dans l'acquisition de monographies et de périodiques.

En résumé, voici la méthode d'approche conseillée:

- Prendre contact avec le centre de documentation, demander le catalogue des publications publiées par l'organisation (ce qui constitue un bon indice des pôles d'intérêts du centre).
- Consulter certaines de leurs publications (en particulier leurs "répertoires" bibliographiques, de périodiques, de recherches,...).
- Cerner consciencieusement ses propres intérêts.
- Se rendre dans les centres muni d'une attestation "officielle", (pour les grands centres), consulter les fichiers et les bases de données éventuelles, (ab)user de la photocopieuse.

Pour les personnes distantes de Genève, les demandes écrites sont souvent possibles. Les réponses seront d'autant meilleures que la demande sera précise et détaillée.

Organisation des Nations Unies (ONU)

**Bibliothèque, Palais des Nations,
1211 Genève 10, Tél. 022/734 41 94**

Caractéristiques particulières: Plus de 900'000 volumes (hors collections spéciales) et 13'000 périodiques.

Siège européen de l'ONU. Publie tous les quatre ans un *Rapport sur la situation sociale dans le monde*; un *Répertoire des périodiques en séries du système de Nations Unies* (toutes les organisations spécialisées); un *Répertoire des bases de données et des systèmes d'information des Nations Unies*.

Thèmes généraux: Loi comparée (internationale), problèmes sociaux en général, documents officiels gouvernementaux et internationaux.

Possibilités d'accès: Seuls des visiteurs officiels (avec attestation d'une mission, d'une Université,...) sont acceptés. Des exceptions sont possibles.

Possibilités de recherche documentaire:

- par fichier: Oui, collection depuis 1986.
- par informatique: Oui, collection dès 1986.
- consultation de la documentation: Possible sur place.

Horaires: 8h30 - 17h30.

Prêt: Prêt interne avec carte d'utilisateur, prêt externe par le réseau de prêt inter-bibliothécaire.

Demandes écrites d'informations: Possible. Service documentaire séparé.

Bureau international du Travail (BIT)

**Bibliothèque centrale, Rte des Morillons 4,
1211 Genève 22 Tél. 022/799 61 11**

Caractéristiques particulières:

Plus d'un million de volumes dans la collection, 8000 titres paraissant en séries. Possède surtout un des plus anciens systèmes informatiques documentaires (LABORDOC), en fonction depuis 1973 (références entrées rétroactivement depuis 1965).

Publie la *Documentation internationale du Travail*, bulletin analytique des acquisitions de la Bibliothèque centrale (12 numéros par année, en anglais avec index en français et en espagnol); Le *Bulletin d'informations sociales*, recueil de nouvelles dans le domaine du travail (4 fois par an).

Le BIT, outre la bibliothèque centrale, abrite de nombreux centres de documentation spécialisés, dont certains sont indexés dans LABORDOC. Citons notamment le centre de documentation de l'**Institut international de sciences sociales**, qui publie la revue *Travail et société*, ainsi que de façon périodique des bibliographies thématiques sur des sujets donnés.

Thèmes généraux:

Relations de travail, droit du travail, emploi, conditions du travail, formation professionnelle, syndicats,...

Possibilités de recherche documentaire:

- par fichier: Pour les collections d'avant 1965 .
- par informatique: Oui, recherche sur demande.
- consultation de la documentation: Uniquement sur demande des ouvrages désirés.

Horaire: 9h00 - 17h00.

Prêt: Interne avec carte d'utilisateur; externe possible par le prêt inter-bibliothécaire.

Demandes écrites d'informations: Des recherches bibliographiques informatiques sont possibles par correspondance.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Bureau des services des bibliothèques et documentations sanitaires

Avenue Apia, 1211 Genève 27, Tél. 022/791 20 62.

Caractéristiques particulières:

Plus de 130 000 volumes et 2500 périodiques dont une collection historique qui remonte jusqu'au XVIIIe siècle.

Publie le *Forum mondial de la santé* (renseignements bibliographiques ainsi que débat d'idées); les *Statistiques sanitaires mondiales*.

Thèmes généraux:

Santé, planification de la santé, santé publique, épidémiologie.

Possibilités de recherche documentaire:

Limité aux professionnels de la santé uniquement.

- par fichier: Références jusqu'en 1984.

- par informatique: Références depuis 1985.

- consultation de la documentation: Possible.

Horaires: 9h00 - 16h30.

Prêt: Uniquement par prêt inter-bibliothécaire, à l'exception des publications de l'OMS.

Demandes écrites d'informations: Seules les demandes provenant des pays en voie de développement sont retenues (pour l'Europe, s'adresser au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 8, Scherfigsvej, DK-2100 Copenhagen).

Association internationale de la sécurité sociale (AISS)

**Rte de Morillon 4, Case postale 1, 1211 Genève 11
(Centre situé dans le bâtiment du BIT, étage M3 Nord)
Tél. 022/799 80 13.**

Caractéristiques particulières:

Centre international le plus complet dans le domaine de la sécurité sociale; Plus de 8000 volumes, reçoit environ 700 périodiques de plus de 60 pays, 2500 nouvelles entrées chaque année.

Publie une *Bibliographie universelle de la sécurité sociale* (parution 2 fois par an); un *répertoire des périodiques* (700 entrées) et une liste des *recherches récentes en sécurité sociale* (parution 2 fois par an).

Thèmes généraux: Politique sociale, sécurité sociale, santé, emploi.

Possibilités de recherches documentaires:

- par fichier: Oui - thésaurus cité dans la *bibliographie universelle*.
- par informatique: Non - prévu pour 1990.
- consultation de la documentation: Possible dans les rayons.

Horaire: De 9h00 à 17h00.

Prêt: Non. Les ouvrages peuvent être consultés sur place.

Demandes écrites d'informations: Oui - Un service d'information technique est à disposition de tous les chercheurs, universitaires, qui ont besoin d'informations, de références et de documentation sur les questions de la sécurité sociale.

Bureau international de l'Éducation (BIE-UNESCO)

Centre de documentation et d'information,

15, Rte des Morillons, 1211 Genève 20, Tél. 022/798 14 55.

Caractéristiques particulières:

Plus de 100 000 volumes et 900 périodiques couvrant 71 pays.

Publie l'*Annuaire international de l'éducation* (1 fois par an); *IBEdata* (collection d'ouvrages de référence sur la terminologie et les institutions éducatives).

Thèmes généraux: Éducation comparative, systèmes scolaires, formation des enseignants, tendances et politiques de l'éducation.

Possibilités de recherche documentaire:

- par fichier: Oui, collection jusqu'en 1980.
- par informatique: Oui, collection dès 1980.
- consultation de la documentation: Possible.

Horaire: 9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30.

Prêt: Interne et par prêt interbibliothécaire.

Demandes écrites d'informations: Possible.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Avenue Trembley 16, 1209 Genève, Tél. 022/798 84 00.

Caractéristiques particulières: Environ 9000 volumes et 220 périodiques. Documentation sur tous les projets de l'UNICEF

Thèmes généraux: Enfants, santé, éducation.

Possibilités de recherche documentaire:

Centre non ouvert au public. Des requêtes sérieuses sont admises.

- par fichier: Listing d'ordinateur.

- par informatique: Oui.

- consultation de la documentation: Possible.

Horaires: 8h30 - 12h30 et 13h00 - 5h00.

Prêt: Possible.

Demandes écrites d'informations: Possible.

De nombreux autres centres existent. Citons pour mémoire:

La bibliothèque de **Service social international** (32 quai du Seujet, 1201 Genève, Tél. 022/731 74 55).

Le **Centre de documentation sur les réfugiés** du UNHCR (Case postale 2500, 1211 Genève 2, Tél. 022/739 84 58).

Le **C.N.U.E.H. (Habitat)**: organe des NU spécialisé dans les questions de logements, dont un bureau de liaison existe à Genève (Palais des Nations, 1211 Genève 10, Tél. 022/734 60 11).

L'**U.N.R.I.S.D.**: Organe de recherche des NU spécialisé dans les questions de développement social du Tiers monde (Palais des Nations, 1211 Genève 10, Tél. 022/798 58 50).

La **CEE** possède un bureau de presse et d'information à Genève (37-39 rue de Vermont, 1211 Genève 20, Tél. 022/734 97 50).

L'**OCDE** possède également un bureau de liaison (3, rue de Varembe, 1211 Genève 20, Tél. 022/733 47 97).

Enfin le **GATT** possède une bibliothèque utile pour les questions commerciales (Centre William Rappard, 154, rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Tél. 022/739 51 24).

Actualité de la recherche et de la documentation en matière de politique sociale et de politique de la santé

Catherine Pauchard s'entretient avec Jean-Pierre Fragnière

***Catherine Pauchard** Lorsque l'on évoque les problèmes actuels en matière de politique sociale et de politique de la santé, on pense à la création d'enseignements dans ces domaines. Y a-t-il nécessité, voire urgence?*

Jean-Pierre Fragnière Pour faire bref, l'étude des politiques de la santé et des politiques sociales est une dimension constitutive de toute formation dans les professions sociales et sanitaires comme des pratiques professionnelles. Les savoirs et le savoir-faire sont importants, la connaissance de ces domaines est un élément qui rend possible le partenariat dans ces milieux professionnels. C'est une grande discussion qui n'est pas prête de s'achever, bien au contraire, qui ne peut aller qu'en se développant. A partir de cette constatation, si nous savons que, nous professionnels de ces milieux, seront de plus en plus associés à la production des politiques sociales et des politiques de la santé, deux problèmes se posent, dans la mesure où nous voulons développer ces secteurs; celui de la recherche et celui de la documentation entre lesquelles il existe une interdépendance évidente.

C.P. Des urgences dans la recherche?

Jean-Pierre Fragnière Sans recherche, difficile de proposer des projets plausibles. Dans nos domaines, elle est marquée par certaines caractéristiques qu'il convient de relever. D'abord, elle n'est pas récente, mais elle est spécifique parce qu'elle manque relativement de bases institutionnelles. C'est une recherche qui est peu ancrée dans les institutions traditionnelles telles que l'Université. Positivement, une large part de la production de recherches en cette matière est extérieure à l'Université, elle a été réalisée en dehors de cette institution, souvent d'ailleurs, dans le cadre des administrations publiques. A cet égard, elle a sans doute été riche en qualités, mais a connu certaines fragilités en légitimité, dans certains milieux tout au moins. Autre caractéristique: cette recherche est complexe parce qu'elle touche à des domaines difficiles parce qu'ils sont immédiats. Nous avons tous une idée de notre sécurité, de la solidarité, de la santé. L'étude sur ces sujets touche très directement aussi bien les personnes concernées que celles et ceux qui sont chargés d'interpréter les résultats. Et puis, il est évident que c'est une recherche délicate parce qu'elle est très exposée au débat politique.

C.P. Où se produit cette recherche?

Jean-Pierre Fragnière On observe actuellement quatre lieux principaux où est pratiquée cette recherche en matière de politique sociale et sanitaire; citons-les dans le désordre.

1. L'Université et les écoles professionnelles. Mais, je viens de le dire, d'une manière relativement marginale quand bien même de nombreuses études sont en cours ou achevées qui, peut-être, ne relèvent pas directement de la politique sociale, mais lui apportent des contributions notables. Notons, par exemple, les recherches conduites dans le cadre de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne et qui sont publiées par les Presses polytechniques romandes; elles concernent souvent des questions directement utiles pour la politique sociale. Des études pertinentes sont également produites dans les écoles professionnelles qui préparent aux professions sociales et aux professions de la santé.

2. Les administrations publiques commencent à développer, ou plutôt à mettre une deuxième vitesse dans le développement de la recherche en matière de politique sociale et de politique de la santé. Je pense même

qu'elles sont en voie de prendre une position de leader dans ce domaine. Et il est évident qu'une demande importante de chercheurs, d'activités de recherche, va se manifester dans les temps qui viennent.

3. En outre, des organismes privés ou semi-privés sont occupés à lancer des projets.

En quelque sorte, ces trois milieux pratiquent la recherche dans les domaines qui nous intéressent ici.

4. Enfin, un organisme central, le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique, devient producteur de recherches dans le secteur de la politique sociale et de la politique de la santé; en particulier dans le cadre de programmes nationaux achevés, en cours d'exécution ou en projet. Il s'agit de quelques millions mis à disposition pour étudier des problèmes considérés comme prioritaires par le Conseil fédéral. L'un de ces programmes s'intitule "Santé et environnement", un autre, "Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale".

Dans le cadre de ces initiatives, nous sommes appelés à être partenaires, à proposer des thèmes, des sujets, à participer à ces études. Nos milieux doivent s'y préparer, utiliser ces ressources et faire le meilleur usage des résultats.

C.P. Mais la recherche se fait aussi par l'animation de la recherche?

Jean-Pierre Fragnière De fait, Il ne suffit pas de proposer des thèmes. Je crois que nous devrions retenir le fait que l'animation de la recherche dépend de l'activité d'organismes tel que le Centre d'étude de la politique sociale (CEPS), lieu informel, mais lieu de débat, dépend de la Société suisse pour une politique de la santé (SGGP), de la Conférence romande de l'action sociale (CORAS), ou encore d'autres organismes similaires. Notre participation à de tels efforts collectifs d'organisation et de concertation peut nous conduire à la coordination, mais aussi à l'échange d'informations. En quelque sorte, des lieux de recherche existent, ceux-ci sont en train de promouvoir des initiatives à un rythme non négligeable et cette dynamique peut encore se renforcer. Une animation intellectuelle se développe. Je crois que nous avons les moyens de nous y engager, mais aussi des possibilités d'utiliser ces informations pour l'organisation de nos systèmes de formation et pour l'enseignement.

C.P. Et qu'en est-il de la circulation de la documentation?

Jean-Pierre Fragnière La recherche produit de la documentation. Celle-ci est nécessaire pour que nous prenions connaissance de ces recherches et pour que nous puissions penser ou repenser les problèmes sur d'autres bases. Cependant, en Suisse romande, la production et la diffusion de la documentation se développent dans un contexte tout à fait particulier. Certains estiment qu'il y a pléthore. Il y a pléthore de papiers peut-être, mais, pour celui qui cherche une information, la documentation est relativement rare dans nos domaines et difficile à conquérir. Elle est fragile, souvent dispersée, parce que nos conditions de communication ne sont pas optimales. Rappelons que la production et la dissémination de la documentation impliquent la participation de plusieurs acteurs.

Elles reposent sur le pôle production: écrire des textes et des livres. Mais la production appelle l'édition: publier, avoir un marché romand - celui-ci étant presque quatre fois moins important que le marché suisse alémanique - et ce sont les 500 premiers livres qui coûtent.

L'édition exige la diffusion. La diffusion appelle l'utilisation; celle-ci, implique, bien sûr, l'existence de bibliothèques, mais aussi de services de documentation institutionnalisés, et pourquoi pas, un usage privé de ces travaux au bureau ou à domicile. En quelque sorte, le système de documentation que nous utilisons actuellement, qui est à notre disposition en Suisse romande, ne peut s'améliorer que si ces quatre rouages fonctionnent.

C.P. Sommes-nous conscients de cette situation?

Jean-Pierre Fragnière Trop peu, hélas! Il reste tant de mythes à dépasser. Évoquons-les brièvement.

- "Le livre est cher". Ce n'est pas vrai. La plupart des livres qui concernent la politique sociale et la politique de la santé sont subventionnés à 50% ou contiennent 50% de bénévolat.

- "La photocopie, c'est la solution". Peut être, quelquefois, mais la photocopie abusive, c'est aussi l'enterrement de la documentation dans nos secteurs.

- "L'auteur s'enrichit". La grande majorité des auteurs significatifs, en

Suisse romande, renoncent à tout droit d'auteur en raison de l'exiguïté du marché, pour ne pas allourdir le prix de vente.

- "On doit bannir le livre "manuel d'enseignement" au nom d'une pédagogie non-directive ou de "l'autonomie de l'étudiant". Voilà un mythe qu'il faut détruire. Si l'on renonce à l'utilisation du livre comme manuel, le nombre des ouvrages publiés va se réduire de manière significative, les étudiants ne disposeront plus que de leurs notes et..., osons le dire, le pouvoir se concentra dans les dossiers des spécialistes.

- "L'ouvrage français est passionnant, le suisse médiocre". Sans commentaire! Mais essayez de vous documenter sur le deuxième pilier dans une librairie parisienne!

- "A chacun sa revue ou son périodique". Chaque organisation veut avoir sa revue ou son périodique. Pourquoi pas. Néanmoins, la diffusion de ces documents est difficile et ne permet guère une présentation large des informations, en particulier dans le domaine documentaire.

- Et puis, "mon canton, c'est mon horizon". Il est évident que le canton n'est en aucune manière un espace suffisant pour créer un matériel documentaire, base de recherches dans nos secteurs.

Vous aurez compris qu'il importe actuellement de renforcer notre activité dans une Suisse latine confrontée au fait suivant: nous ne sommes plus assez nombreux pour que les livres sociaux et sanitaires (en particulier) soient rentables; donc, le livre n'est plus un objet qui peut être traité comme une marchandise; il est un instrument de travail pour lequel nous devons militer et nous organiser afin que - et c'est là l'enjeu - l'information ne reste pas l'apanage de quelques spécialistes.

Au nom de la démocratie et du débat en matière de politique sociale et sanitaire, il faut que le plus grand nombre puisse avoir accès aux livres. Les acheter, c'est la seule solution. Faute de quoi, la dépendance à l'égard des experts ne pourra que se renforcer et la capacité de participer aux débats en cours s'amenuiser. Concrètement, je pense qu'il existe suffisamment d'énergies et de ressources disponibles pour qu'une activité de documentation coordonnée se développe pour améliorer notre information. L'ordinateur est là, prêt à nous aider à travailler dans le cadre d'une large collaboration. En outre, un système de diffusion qui dépasse les cloisonnements entre les familles intellectuelles ou les

groupes professionnels est absolument nécessaire: une revue telle que “Soins Infirmiers”, doit traiter aussi de questions de politique sociale et un périodique comme “Social”, évoquer des questions de politique de la santé. (Notez que cela se fait déjà.)

C.P. Il conviendrait donc de constituer un réseau d'utilisateurs?

Jean-Pierre Fragnière Un réseau d'utilisateurs, c'est 1000 à 2000 personnes et institutions qui, en Suisse romande, savent que pour conduire la politique sociale et la politique de la santé, pour rester au courant, pour pouvoir discuter avec des auteurs et répondre aux enjeux actuels ou futurs, les professionnels doivent être informés, documentés, par des ouvrages qu'ils possèdent et qu'ils ont “sous la main”. La demande existe. J'ai tenté récemment de lancer un réseau de communication et d'échange d'informations sous le slogan “Promouvoir la documentation dans le secteur social: vers la convergence dans l'information et la diffusion pour favoriser une nécessaire et légitime diversité dans l'écriture et la production”. Les réactions ont été favorables et même réjouissantes. On peut espérer que les responsables des institutions sociales et sanitaires prendront le relais et comprendront l'importance d'un soutien conscient et durable à la recherche et à la documentation.

C.P. Des initiatives s'imposent.

Jean-Pierre Fragnière Concrètement, l'enjeu c'est l'existence et la mise en oeuvre de démarches concrètes de solidarité active pour promouvoir la recherche et y participer de manière directe et soutenue. Dans le domaine de la documentation, cette solidarité nous conduit à faire en sorte que l'information circule véritablement par des canaux visibles et accessibles.

C.P. Les conséquences pour la formation sont évidentes.

Jean-Pierre Fragnière Si nous voulons renforcer les formations dans nos domaines, si nous voulons les consolider, il faut penser pédagogie sans doute, penser programmes, mais aussi renforcer la documentation et les possibilités de publication. A ce propos, il conviendrait peut-être de faire appel plus systématiquement aux budgets “documentation” dans les institutions; il semble que ce poste ne soit pas toujours utilisé entièrement.

C.P. *Pourriez-vous être plus précis?*

Jean-Pierre Fragnière Pourquoi pas. Nous sommes placés dans une situation où s'impose une double nécessité.

Nous devons coordonner la diffusion des données et des livres. Un système simple et ouvert doit être mis en place qui informe les milieux intéressés. Quelle est l'institution où le "groupe d'intérêt" qui veut assumer cette tâche: rassembler l'information, la diffuser en Suisse romande, assurer les contacts réguliers avec les institutions et avec les libraires, et encore entretenir des relations suivies avec les médias.

Stimuler une politique d'achat de la documentation et des livres. Je le répète, en deça de mille exemplaires vendus, il est impensable de publier un ouvrage significatif sans obtenir des subventions massives et cela malgré un engagement bénévole des auteurs et des éditeurs (je pense à d'importants ouvrages d'utilité publique tels que *Droit suisse de la sécurité sociale*, de Pierre Yves Greber ou *Politique sociale en Suisse*, de Pierre Gilliland. Dans une telle situation, la responsabilité des institutions sociales et sanitaires est engagée.

C.P. *N'avez-vous pas le sentiment de dresser ainsi un cahier de doléances auquel peu de personnes seront sensibles?*

Jean-Pierre Fragnière Peut-être. Mais les faits sont têtus. Et l'on peut parier sur un optimisme raisonnable qui s'exprime dans trois domaines complémentaires:

une mobilisation de nos milieux professionnels pour développer, organiser la formation dans les domaines de la politique sociale de la politique de la santé; un même déploiement d'énergie pour promouvoir la recherche sur les principaux enjeux et les défis qui nous sont lancés; une prise de conscience de l'absolue nécessité d'une solidarité active dans la promotion et la diffusion de la documentation. Sans de tels efforts systématiques et continus, la réflexion et le débat sur ces problèmes risquent d'être particulièrement fragiles et lourdement menacés par les slogans. En outre, la compétence des professionnels sera difficile à garantir.

C.P. En quelque sorte vous plaidez pour une démarche de solidarité.

Jean-Pierre Fragnière Je crois que nous devons nous percevoir comme un corps solidaire pour créer ensemble des conditions d'un développement d'une discipline jeune, indispensable à toutes celles et ceux qui souhaitent acquérir une meilleure connaissance des problèmes qu'ils sont appelés à traiter. L'enjeu est de taille, chaque année des milliards sont engagés dans ces champs d'activité, mais il en va aussi de la souffrance et/ou du bien-être de beaucoup de nos concitoyens.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

POLITIQUE SOCIALE

POLITIQUE DE LA SANTÉ

SÉCURITÉ SOCIALE

Jean-Pierre Fragnière

Guy Perrin*

Dans les pages qui suivent nous proposons une bibliographie composée de deux sections. La première rassemble sous 24 thèmes des publications concernant les différents aspects de la politique sociale et de la politique de la santé.

La seconde réunit des documents concernant la sécurité sociale.

Comment utiliser cette bibliographie?

Vous trouvez ci-dessous un plan qui présente les différents thèmes utilisés pour le classement.

En outre, vous pouvez utiliser l'index, à la fin de l'ouvrage, qui renvoie aux documents qui sont systématiquement numérotés de 1 à 1329.

A

- | | |
|---|---|
| 1. Qu'est-ce que la politique sociale? | 9. Le marché du travail |
| 2. La construction de la politique sociale | 10. La politique des revenus |
| 3. Les droits sociaux | 11. Politique de l'emploi |
| 4. Spécificités helvétiques | 12. Le rôle de la fiscalité |
| 5. Faits et changements démographiques | 13. La sécurité sociale |
| 6. Le budget social de la Suisse | 14. Les assurances sociales |
| 7. Politique de l'éducation | 15. Services sociaux et travail social |
| 8. Politique de la santé | 16. La pauvreté |
| | 17. Consommation et culture |
| | 18. Logement |

**Professeur à l'Université de Genève*



19. Environnement
20. Famille
21. Jeunesse
22. Vieillesse
23. L'action bénévole
24. Les acteurs de la politique et de l'action sociales
25. Immigrés, Réfugiés, Handicapés, Prisonniers...
26. Professions sociales et formation
27. La mise en cause de la politique sociale
28. Comparaisons internationales
29. Quelques informations statistiques

B

PUBLICATIONS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Bureau international du travail (BIT)
Rapports à la Conférence internationale du travail (sélection de rapports sur la législation et la pratique)
Rapports aux conférences régionales de l'Organisation internationale du Travail (sélection de rapports de portée générale)
Association internationale de la sécurité sociale (AISS)
Nations Unies
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Communautés européennes
Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et Communauté économique européenne (CEE).

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).
Institut européen de sécurité sociale (IESS)
Études et ouvrages
Revue spécialisée de langue française
Organisations internationales
Belgique
France
Luxembourg
Suisse
Articles
Revue internationale du travail
Revue internationale de sécurité sociale
Bulletin de l'Institut international d'études sociales
Travail et société
Cahiers de droit européen
Revue belge de sécurité sociale
Droit social
Futuribles
Informations sociales
Recherche sociale
Revue française des affaires sociales
Revue trimestrielle de droit sanitaire et social
Revue de droit sanitaire et social
Questions sociales
Publications relatives à la Suisse
Études et ouvrages
Rapports et messages
Articles
Revue à l'intention des Caisses de compensation AVS etc. (RCC)
Autres revues

1. QU'EST-CE QUE LA POLITIQUE SOCIALE?

- (1) DE LAUBIER Patrick et FRAGNIÈRE Jean-Pierre (Éds), *Droit et politique sociale*, Delta, Vevey, 1980.
- (2) DE LAUBIER Patrick, *La politique sociale dans les sociétés industrielles, 1800 à nos jours*, Economica, Paris, 1984.
- (3) DONZELOT Jacques, *L'invention du social - Essai sur le déclin des passions politiques*, Fayard, Paris, 1984.
- (4) EWALD François, *L'État-providence*, Grasset, Paris, 1986.
- (5) FRAGNIÈRE Jean-Pierre (Éd.), *L'enseignement de la politique sociale et de la politique de la santé*, Éditions EESP, Lausanne, 1990.
- (6) FREY RENÉ L., ROBERT LEU E., *Der Sozialstaat unter der Lupe, Wohlstandsverteilung und Wohlstandsumverteilung in der Schweiz*, Helbing & Lichtenhahn, Basel und Frankfurt am Main, 1988.
- (7) GILLIAND Pierre, *Politique sociale en Suisse*, Introduction, *Réalités sociales*, Lausanne, 1988.
- (8) GIROD Roger, De LAUBIER Patrick, (Éds), *La politique sociale dans les pays occidentaux 1945-1980*, *Réalités sociales*, Lausanne, 1982.
- (9) GIROD Roger, De LAUBIER Patrick, *L'étude de la politique sociale*, Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Berne, 1974.
- (10) QUESTIAUX Nicole, FOURNIER Jacques, *Traité du social*, Dalloz, Paris, 1984.
- (11) RAY Jean-Claude, DUPUIS Jean-Marc, GAZIER Bernard, *Analyse économique des politiques sociales*, PUF, Paris, 1988.
- (12) RICQ Charles, *Politique économique et politique sociale*, Éditions Médecine et Hygiène, Genève, 1982.
- (13) TSCHUDI Hans Peter, *La Constitution sociale de la Suisse (L'État social)*, Documents de l'Union Syndicale Suisse, Berne, 1987.

2. LA CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE SOCIALE

- (14) ANDREY J., *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Payot, Lausanne, 1982-1983.
- (15) BRIOD Alice, *Enquête sur le paupérisme dans le Canton de Vaud*, Éd. d'en Bas, Lausanne, 1973.

(16) ELLENSTEIN Jean, *Histoire mondiale des socialismes*, Armand Colin, Paris, 1984. (c'est une véritable encyclopédie en six volumes).

(17) GREBER Pierre-Yves, *Les principes fondamentaux du droit international et du droit suisse de la sécurité sociale*, *Réalités sociales*, Lausanne, 1984.

(18) Groupe de travail, *Le mouvement ouvrier suisse*, Documents de 1800 à nos jours, Grournauer, Genève, 1975.

(19) KNUESSEL René, ZURITA Félix, *Assurances sociales: une sécurité pour qui? La loi Forrer et les origines de l'État social en Suisse*, I.S.P., Lausanne, 1979.

(20) KOEHLER P.-A., *Un siècle de sécurité sociale (1881-1981) - L'évolution en Allemagne, France, Grande-Bretagne, Autriche et Suisse*, *Réalités sociales*, Lausanne, 1983. (Pour la Suisse, voir le texte d'Alfred Maurer).

(21) SISMONDI, *Quatre études sur la politique sociale et le développement économique*, *Réalités sociales*, Lausanne, 1981.

(22) Dossier sur la Bienfaisance nationale, *Convergences*, No. 80 - Spécial Bicentenaire 1789-1989, Paris, Janvier, 1989.

3. LES DROITS SOCIAUX

(23) ANGLADE J.-M., *Les droits de l'Homme à l'épreuve de la grande pauvreté*, Science et Service - ATD Quart-Monde, Paris, 1987.

(24) BERENSTEIN Alexandre e.a., *Introduction à l'étude des droits de l'homme*, Centre d'étude de la politique sociale, Genève, 1985.

(25) RICQ Charles (Éd.), *Droits sociaux et politique sociale en Suisse et en Europe*, *Réa-lités sociales*, Lausanne, 1985.

(26) *Vaincre l'exclusion*. Droits de l'homme, droits de l'autre, Quart Monde, No. 122, ATD Quart-Monde, Paris, 1987.

4. SPÉCIFICITÉS HELVÉTIQUES

(27) BARANZINI Mauro, *Lo stato sociale: Canton Ticino e Svizzera*, I quaderni della Banca del Gottardo, Lugano, 1982.

(28) BOIS Philippe, *Spécificités de la politique sociale en Suisse*, in: Patrick de Laubier et Jean-Pierre Fragnière, *Droit et politique sociale*, *Réalités sociales*, Lausanne, 1980.

(29) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, *Spécificités helvétiques*, in: *Dix ans de politique sociale en Suisse, 1975-1985*, *Réalités sociales*, Lausanne, 1986.

(30) LEVY René, Structures sociales de la Suisse, radioscopie d'une société, Pro Helvetia, Zurich, 1964.

(31) LINDER Wolf, La décision politique en Suisse, Réalités sociales, Lausanne, 1988.

(32) MAHON Pascal, La décentralisation administrative, Lausanne, 1985.

(33) Manuel système politique de la Suisse, Verlag Haupt, Berne, 1983 (Le contexte, Volume I).

5. FAITS ET CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

(34) Association internationale des démographes de langue française, Les familles d'aujourd'hui, (Colloque de Genève 1984), Aidelf, Paris, 1986.

(35) BLANC Olivier, CUENOUD Christian, e.a., Les Suisses vont-ils disparaître? La population de la Suisse: problèmes, perspectives, politique, Haupt, Berne, 1985.

(36) Bundesamt für Statistik, Der Einfluss der demographischen Entwicklung auf die Finanzierung der AHV, BFS, Bern, 1988.

(37) Bundesamt für Statistik, Szenarien zur Entwicklung der Wohnbevölkerung der Schweiz 1986-2025, BFS, Bern, 1987.

(38) FUX Beat, Geburtenrückgang im Dreiländervergleich, Schlussbericht an den schweiz. Nationalfonds (Kredit-Nr 1.237-0.85), Zürich, 1988.

(39) GILLIAND Pierre, Familles en rupture, pensions alimentaires et politique sociale, Réalités sociales, Lausanne, 1984. (En particulier les textes de Pierre Gilliand et de Jean-Émile Neury).

(40) HAUG Werner, Ausblick auf die Zukunft der schweizerischen Bevölkerung: Bevölkerungsperspektiven 1986-2025, Schweiz. Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, 124: 193-210, 1988.

(41) HÖPFLINGER François, Bevölkerungswandel in der Schweiz. Zur Entwicklung von Heiraten, Geburten, Wanderungen und Sterblichkeit, Rüegger, Grütisch, 1986.

(42) Kommission Bevölkerungspolitik (Hrsg.), Sterben die Schweizer aus? Die Bevölkerung der Schweiz: Probleme, Perspektiven, Politik, Haupt Verlag, Bern, 1985.

(43) ROUSSEL Louis, Deux décennies de mutations démographiques (1965-1985) dans les pays industrialisés, Revue Population, No. 3, Paris, 1987.

(44) ZIMMERMANN Hans (Hrsg.), Demographische Probleme der Haushaltsökonomie, Brockmeyer, Bochum, 1986.

6. LE BUDGET SOCIAL DE LA SUISSE

(45) Suivre les travaux du PNR 29 (Fonds national suisse de la recherche scientifique - Contacts: J.-P. FRAGNIÈRE).

(46) APRILE Gianni, Les dépenses publiques en Suisse, Droz, Genève, 1984.

(47) ARCHAMBAULT E., GREFFE X., (Éds), Les économies non-officielles, La Découverte, Paris, 1984.

(48) HESS W., Oekonomische Aspekte der Sozialversicherung, Berner Beiträge zur Nationalökonomie, Band 23, Bern, 1975.

(49) WAGNER Antonin, Le budget social de la Suisse, in: Dix ans de politique sociale en Suisse, 1975-1985, Réalités sociales, Lausanne, 1986.

7. POLITIQUE DE L'ÉDUCATION

(50) BAUDELLOT C., ESTABLET R., L'école capitaliste en France, Maspero, Paris, 1971.

(51) BAUDELLOT C., ESTABLET R., L'école primaire divise, un dossier, Maspero, Paris, 1979.

(52) BENETON Philippe, BOUDON Raymond, e.a., Effets économiques et sociaux de l'enseignement, Réalités sociales, Lausanne, 1978.

(53) CACERES B., VERDIE M., Guide de l'éducation populaire, La Découverte, Paris, 1985.

(54) Classements scolaires et classement social, Actes de la recherche en sciences sociales, No. 42, Éditions de Minuit, Paris, 1982.

(55) DUSS-VON WERDT Josef (Hrsg.), Kindszuteilung: Richter, Anwälte, Gutachter, Ärzte, Sozialarbeiter und Familienberater im Gespräch, Institut für Ehe und Familie, Zürich, 1985.

(56) Formation Professionnelle (excellente bibliographie): Voir le livre de Jean-Pierre TABIN, aux Éditions Réalités sociales, Lausanne, 1989.

(57) GIROD Roger, L'éventail des connaissances, Sauerländer, Aarau, 1987.

(58) GIROD Roger, Politiques de l'éducation, l'illusoire et le possible, P.U.F., Paris, 1982.

(59) HUTMACHER W., Le passeport ou la

position sociale? in: CERI/OCDE: Les enfants de migrants à l'école, Paris, 1987.

(60) MONTANDON C., PERRENOUD P., Entre parents et enseignants un dialogue impossible?, Peter Lang, Berne, 1987.

(61) NIEDERBERGER Martin, BÜHLER-NIEDERBERGER Doris, Formenvielfalt in der Fremderziehung. Zwischen Anlehnung und Konstruktion, Enke Verlag, Stuttgart, 1988.

(62) PERRENOUD Philippe, La fabrication de l'excellence scolaire: du curriculum aux pratiques d'évaluation, Genève, Droz, 1984.

(63) PERRENOUD Philippe, MONTANDON Cléopâtre, Qui maîtrise l'école? Politiques d'institutions et pratique des acteurs, Réalités sociales, Lausanne, 1988.

(64) Politique de l'éducation et fédéralisme helvétique, Mélange, en hommage au Professeur Eugène Egger, Haupt, Berne, 1985.

(65) TABIN Jean-Pierre, Formation professionnelle en Suisse. Histoire et actualité, Réalités sociales, Lausanne, 1989.

(66) VUILLE Michel, Les maîtres d'école, Delta, Vevey, 1988.

(67) WETTSTEIN E., BOSSY R., DOMMAN F., VILLIGER D., La formation professionnelle en Suisse, DBK-CRFP, Lucerne et Neuchâtel, 1986.

8. POLITIQUE DE LA SANTÉ

(68) BADOU Gérard, l'état de santé, Buchet-Chastel, Paris, 1985.

(69) BOMBACH Gottfried, e.a., Problèmes économiques de la sécurité médico-sociale, Cahiers d'études de la SGGP, Zürich, 1979 (ainsi que les bulletins publiés par la Société suisse pour la politique de la santé).

(70) CORAJOU G., Pouvoirs, Ville et santé, Presses Polytechniques Romandes, Lausanne, 1985.

(71) Éducation pour la santé: un regard nouveau, Les cahiers médico-sociaux, Médecine et Hygiène, Genève, 1986.

(72) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, GILLIAND Pierre (Éds), Santé et politique sociale, Delta, Vevey, 1980.

(73) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, (Éd.), Les défis de la santé, Pratiques et innovations, Réalités sociales, Lausanne, 1986.

(74) GILLIAND Pierre, (Éd.), Les défis de la santé, Les coûts et l'assurance, Réalités sociales, Lausanne, 1986.

(75) GILLIAND Pierre, (Éd.), Les défis de la santé, Les professionnels, Réalités sociales, Lausanne, 1986.

(76) Habitat et santé, Les cahiers médico-sociaux, Médecine et Hygiène, Genève, 1988.

(77) HAUSER H., Mehr Wettbewerb in der Krankenversicherung, Voraussetzung einer wettbewerbslichen Reform der schweiz. Krankenversicherung, Schriftenreihe der SGGP, Nr 8, Aarau, 1984.

(78) IGLOSS/Quart Monde No. 120, Pour une politique de santé, le Quart Monde acteur et partenaire, diffusion: ATD-QM, Paris.

(79) Les inégalités sociales face à la santé et la maladie en Suisse, Les cahiers médico-sociaux, Médecine et Hygiène, Genève, 1988.

(80) MARTIN Jean, Pour la santé publique, Réalités sociales, Lausanne, 1987.

(81) MORABIA A., Médecine et socialisme. Politiques sanitaires en Suisse et dans les sociétés capitalistes avancées, Éditions d'En Bas, Lausanne, 1983.

(82) RAMEL Lilia, e.a., Soins à domicile, Réalités sociales, Lausanne, 1982.

(83) SOMMER J.H., GUTZWILLER F., économie et efficacité du système suisse de santé, Hans Huber, Berne, 1986.

(84) SOMMER Jürg, Das Malaise im Gesundheitswesen. Diagnose und Therapienvorschläge, Orell Füssli Verlag, Zürich, 1987.

(85) Suivre les travaux de la Société suisse pour une politique de la santé, en particulier son BULLETIN qui est une mine de renseignements. (01/725 78 10).

(86) UNDRITZ Nils, Le système de santé en Suisse, Payot, Lausanne, 1988.

9. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

(87) BOIS Philippe, GREBER Pierre-Yves, Emploi et politique sociale, Réalités sociales, Lausanne, 1982.

(88) BOYER Robert (sous la direction de), La flexibilité du travail en Europe, La découverte, Paris, 1986.

(89) CHARLES Maria, Geschlechtsspezifische Arbeitsmarktsegregation in der Schweiz, Schweiz. Zeitschrift für Soziologie, 13: 1-27.

(90) D'une manière générale, suivre les publications du PNR 15.

(91) DE GRAZIA Raffaele, Le travail clandestin, BIT, Genève, 1983.

- (92) GORZ André, *Adieux au prolétariat*, Galilée, Paris, 1980.
- (93) GORZ André, *Les chemins du Paradis*, Flammarion, Paris, 1982.
- (94) LALIVE D'ÉPINAY Ch., *Les Suisses et le travail. Des incertitudes du passé aux interrogations de l'avenir. Réalités sociales*, Lausanne, 1989.
- (95) LEVY R., *La vie au travail et son avenir. Réalités sociales*, Lausanne, 1988.
- (96) LEVY René, Bierter Willy, HAGEMANN Suzanne, UDRIS Ivars, WALTER-BUSCH ÉMIL, *Quel avenir pour le travail humain?*, Réalités sociales, Lausanne, 1989.
- (97) MAHON P., *Réglementation du travail*, Presses Polytechniques Romandes, Lausanne, 1984.
- (98) OFIAMT, *Politique concernant le marché du travail en Suisse: caractéristiques et problèmes*, volume 1, Berne, 1980.
- (99) SAUVY Alfred, *Le travail noir et l'économie de demain*, Calamann-Lévy, Paris, 1984.
- (100) SCHIRAY M., *La précarisation du travail. Problèmes politiques et sociaux*, No. 575, La Documentation Française, Paris, 1988.
- 10. LA POLITIQUE DES REVENUS**
- (101) - Voir la Documentation syndicale et celle des organisations patronales. Lire également *La vie économique*.
- (102) APRILE Gianni, *Les dépenses publiques en Suisse*, Droz, Genève, 1984.
- (103) DEISS Joseph, GUILLAUME Marie-Luce, LÜTHI Ambros, *Kinderkosten in der Schweiz: Untersuchung über die Äquivalenzskalen der Einkommen*, Universitätsverlag, Freiburg, 1988.
- (104) ENDERLE Georges, *Sicherung des Existenzminimums im nationalen und internationalen Kontext: eine wirtschaftsethische Studie*, Haupt, Bern, 1987.
- (105) ERNST Urs, *Die Wohlstandsverteilung in der Schweiz. Stand und Entwicklung der personellen Einkommens- und Vermögensverteilung*, Rüegger, Diessenhofen, 1983.
- (106) FREIBURGHHAUS Dieter, *Entstehungsdynamik neuer Fronten auf dem schweizerischen Arbeitsmarkt*, Schweiz. Wissenschaftsrat, Bern, 1985.
- (107) GIROD Roger, *Évolution des revenus et mobilité sociale (1960-1980)*, Droz, Genève, 1986.
- (108) GIROD Roger, *Inégalité, inégalités*, P.U.F., Paris, 1977.
- (109) IGLOOS, *Un revenu familial garanti*, Quart Monde, No. 107, A.T.D. Quart Monde, Paris, 1980.
- (110) KUGLER Peter, *Wie gross ist die Lohndiskriminierung wirklich?*, *Wirtschaft und Recht*, 40: 299-311.
- (111) LEU ROBERT E., BUHMANN Brigitte, FREY RENÉ L., *Die personelle Einkommens- und Vermögensverteilung der Schweiz 1982*, Schweiz. Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, 122: 111-141.
- (112) LEU ROBERT E., KUGLER Peter, *Einkommenssteuern und Arbeitsangebot in der Schweiz* Schelbert Heidi, u.a., (Hrsg.), *Mikroökonomie des Arbeitsmarktes*, Haupt, Bern, 1986.
- (113) MURMANN A., PECORINI M., DE RHAM G., LOZARÈS C., *Portrait des salariés romands*, Éditions d'En Bas, Lausanne, 1988.
- (114) STARR Gérald, *La fixation des salaires minima: objet, méthodes et problèmes: une étude internationale*, BIT, Genève, 1982.
- (115) VAN PARIJS Philippe, *Quel destin pour l'allocation universelle?*, *Futuribles*, No. 106, janvier 1987.
- 11. POLITIQUE DE L'EMPLOI**
- (116) ALBERT Michel, *Le pari français*, Éditions du Seuil, Paris, 1982.
- (117) BAILLOD Jürg, HOLENWEGER Toni, u.a., *Handbuch Arbeitszeit. Perspektiven, Probleme, Praxisbeispiele*, Verlag der Fachvereine, Zürich, 1988.
- (118) BOIS Philippe, GREBER Pierre-Yves (Éds), *Emploi et politique sociale, Réalités sociales*, Lausanne, 1982.
- (119) BRUGGER Ernst, *Évolution du marché de l'emploi: Destin de la politique régionale*, Verlag Rügger, Diessenhofen, 1984.
- (120) DE ROMEFORT A., *Promouvoir l'emploi, convivialité et partenariat*, L'Harmattan, Paris, 1988.
- (121) DOMERGUE J.-P., CHORIN G., *Le Guide pratique du chômage et de la préretraite*, La Découverte, Paris, 1985.
- (122) DU PASQUIER Jean-Noël, *L'État englobé, Réalités sociales*, Lausanne, 1986.

- (123) FREIBURGHHAUS Dieter, Präventivmassnahmen gegen die Arbeitslosigkeit in der Schweiz, Haupt, Bern, 1987.
- (124) FREYSSINET J., Le chômage, La Découverte, Paris, 1988.
- (125) HELD Daniel, MAILLAT Denis, Marché de l'emploi, entreprises et régions, Presses Polytechniques Romandes, Lausanne, 1984.
- (126) JAEGER C., BIERI L., DÜRRENBARGER G., Telearbeit - von der Fiktion zur Innovation, Verlag der Fachvereine, Zürich, 1987.
- (127) LEJEUNE, Revenu minimum. Réussir l'insertion, Syros, Paris, 1989.
- (128) MAZZI R., La précarisation de l'emploi, Réalités sociales, Lausanne, 1987.
- (129) ROUX P., PEDRAZZA A., Vers l'institutionnalisation de la précarité du travail, Revue suisse de sociologie, Vol. 11., No. 2, 1985.
- (130) SCHMIDT Manfred, Der schweizerische Weg zur Vollbeschäftigung, Campus, Frankfurt, 1985.
- (131) SHELTON Georges, Die Dynamik der Arbeitslosigkeit in der Schweiz, Haupt, Bern, 1989.
- 12. LE RÔLE DE LA FISCALITÉ**
- (132) ERNST U., Die Wohlstandsverteilung in der Schweiz, Stand und Entwicklung der personellen Einkommens- Vermögensverteilung, Rüegger, Dessenhofen, 1983.
- (133) GILLIAND Pierre, Rentiers AVS, une autre image de la Suisse, Réalités sociales, Lausanne, 1983.
- 13. LA SÉCURITÉ SOCIALE**
- (134) BERENSTEIN A., La Suisse et le développement international de la sécurité sociale, Schweiz. Zeitschrift Sozialversich., No. 3, 1981.
- (135) Bibliographie universelle de sécurité sociale, Association internationale de sécurité sociale, Genève, 1987.
- (136) BROCAS A.-M., CAILLOUX A.-M., OGOT V., Les femmes et la sécurité sociale, Les progrès de l'égalité de traitement, Bureau International du Travail, Genève, 1988.
- (137) Bureau International du Travail, La sécurité sociale à l'horizon 2000, BIT, Genève, 1984.
- (138) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, CHRISTEN Gioia, Sécurité sociale en Suisse, Introduction, Réalités sociales, Lausanne, 1988 (importante bibliographie commentée).
- (139) GREBER Pierre-Yves, Droit suisse de la sécurité sociale, Réalités sociales, Lausanne, 1982.
- (140) GREBER Pierre-Yves, Les principes fondamentaux du droit international et du droit suisse de la sécurité sociale, Réalités sociales, Lausanne, 1984.
- (141) L'enseignement de la sécurité sociale, Association internationale de la sécurité sociale, Genève, 1983.
- (142) Le rôle de la recherche en sécurité sociale, Association internationale de la sécurité sociale, Genève, 1988.
- (143) MAHON Pascal, Institutions de sécurité sociale, Presses polytechniques romandes, Lausanne, 1983.
- (144) OFAS, Rapport sur les aspects actuariels, financiers et économiques de la sécurité sociale, Berne, 1982.
- (145) PERRIN Guy, Rationalisation et humanisation, deux objectifs prioritaires pour une réforme de la sécurité sociale, in: Philippe Bois et Pierre-Yves Greber, Emploi et politique sociale, Réalités sociales, Lausanne, 1982.
- (146) NAEF Hans, Teilzeitarbeit und Sozialversicherung, Schweiz. Zeitschrift für Sozialversicherung und berufliche Vorsorge, 6: 132 ff, 1987.
- (147) RECHSTEINER Rudolf, Die zehn Fehler unserer Pensionskassen, Tages Anzeiger Magazin, No. 46, 1988.
- (148) SOMMER Jürg H., Das Ringen um soziale Sicherheit in der Schweiz, Rüegger, Diessenhofen, 1978.
- 14. LES ASSURANCES SOCIALES**
- (149) BERENSTEIN Alexandre, L'assurance-vieillesse suisse, Réalités sociales, Lausanne, 1986.
- (150) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, CHRISTEN Gioia, Sécurité sociale en Suisse, Introduction, Réalités sociales, Lausanne, 1988 (importante bibliographie commentée).
- (151) GREBER Pierre-Yves, Droit suisse de la sécurité sociale, Réalités sociales, Lausanne, 1982.
- (152) GREBER Pierre-Yves, Les principes fondamentaux du droit international et du droit suisse de la sécurité sociale, Réalités sociales, Lausanne, 1984.

(153) KOHLER Natalie, La situation de la femme dans l'AVS, Réalités sociales, Lausanne, 1987.

(154) MAHON Pascal, Institutions de sécurité sociale, Presses polytechniques romandes, Lausanne, 1983.

(155) REVAZ Jean-Pierre, La deuxième révision de l'AI, Bulletin de la FEAS, Aspects de la sécurité sociale, 1987/1.

(156) VALTERIO Michel, Droit et pratique de l'assurance-invalidité. Les prestations. Commentaires systématiques et jurisprudentiels, Réalités sociales, Lausanne, 1986.

(157) VALTERIO Michel, Commentaire de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, Tome II, Réalités sociales, Lausanne, 1988.

15. SERVICES SOCIAUX ET TRAVAIL SOCIAL

(158) ALARY J., e. a. (Éds), Solidarités pratiques de recherche-action et prise en charge par le milieu, Éd. Boréal, Montréal, 1988.

(159) AVVANZINO P., La recherche en éducation spécialisée, Travail Social, No. 4, pp. 18 à 19, Berne, 1986.

(160) AVVANZINO P., Naissance d'une profession sociale, Ensemble, No. 9, pp. 4 à 8, Lausanne, 1980.

(161) BERLIE P., DEGOUMOIS V., e.a., Introduction au travail social et à l'action sociale, Coras, Lausanne, 1982.

(162) BESSON Christiane (exposés et documents réunis par), Les théories du changement à l'oeuvre dans le travail social, Les Éditions I.E.S., Genève, 1987.

(163) BRIDEL Bernard, e.a., Un autre travail social, Delta, Vevey, 1981.

(164) CEFOC, Vers des pratiques de réseaux, Les Éditions I.E.S., Genève, 1984.

(165) CHALVERAT Charles, Les pratiques du changement, in: Les théories du changement à l'oeuvre dans le travail social, Les Éditions I.E.S., Genève, 1988.

(166) DE JONCKHEERE C., Images de l'éducateur, Les Éditions I.E.S., Genève, 1987.

(167) DE ROBERTIS Christine, Méthodologie de l'intervention en travail social, Le Centurion, Paris, 1982.

(168) DE SAUSSURE Yves, Introduction à la psychologie de la personne, Les Éditions I.E.S., Genève, 1987.

(169) DELAY-MALHERBE N., Enfance protégée, familles encadrées. Matériaux pour une histoire des services officiels de protection de l'enfance à Genève, Cahiers du service de la recherche sociologique, Genève, 1982.

(170) Gottlieb Duttweiler Institut (GDI), Haben die sozialen Netze eine Zukunft? Vorträge der GDI-Tagung von 24-25. Mai 1984, Gottlieb Duttweiler Institut, Rüschlikon, 1984.

(171) FALLET M. (textes réunis par), Exclusions institutionnelles. Tabous, intolérances ou moyens éducatifs, Les Éditions I.E.S., Genève, 1985.

(172) FEHLMANN Maja, HÄFELI Christoph, WAGNER Antonin, u.a., Handbuch Sozialwesen Schweiz, Verlag Pro Juventute, Zürich, 1987. (aussi en français).

(173) FEHLMANN Maja, FRAGNIÈRE Jean-Pierre, HÄFELI Christoph, WAGNER Antonin, e.a., Manuel de l'action sociale en Suisse, Réalités sociales, Lausanne, 1989.

(174) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, (Éd.), L'action sociale demain, Réalités sociales, Lausanne, 1988.

(175) GOTTRAUX M., Quelle formation pour les travailleurs sociaux, Travail Social, No. 3, pp. 16 à 19, Berne, 1985.

(176) JULIER C. (Exposés et synthèses réunis par), Informatique et travail social, Les Éditions I.E.S., Genève, 1986.

(177) JULIER C. (Ouvrage collectif sous la direction de), La supervision. Son usage en travail social, Les Éditions I.E.S., Genève, 1984.

(178) JULIER C., Le stage en travail social. Contribution à l'exercice d'une fonction pédagogique, Les Éditions I.E.S., Genève, 1984.

(179) KEMPP Heiner, RÖHRLE Bernd (Hrsg), Soziale Netzwerke, Frankfurt, Berlin, 1987.

(180) KOUCHNER B., Charité buisiness, Pré aux Clercs, Paris, 1986.

(181) LEBBE Berier, Pouvoir et créativité du travailleur social, E.S.F., Paris, 1988.

(182) NIEDERBERGER Josef Martin, Die Konfiguration des Helfens im gesellschaftlichen Wandel, Schweizwissenschaftsrat, Bern, 1985.

(183) Politiques sociales et jeunes handicapés, Association internationale de sécurité sociale, Genève, 1985.

(184) PRO MENTE SANA, Psychiatrie et justice. Actes du Congrès de Pro Mente Sana 20 et 21 novembre 1986, Cité des enfants, St-Légier

(VD), Éditions d'En Bas, Lausanne, 1987.

(185) SANDRINELLI Roberto, Teilstudie über die Klientele des kantonalen Sozialdienstes im Rahmen der Studie La Povertà in Ticino, Dipartimento delle opere sociali, Bellinzona, 1986.

(186) SAUVIN A., DIND D., VUILLE M., Recherche action et travail social, Revue Internationale d'Action Communautaire, Laval, No. 5/45.

(187) SAUVIN Alain, Questions posées par les pratiques parallèles dans le domaine du travail social, Série de mémoires de licence No. 11, cahier No. 23, Université de Genève, section des sciences de l'éducation, Genève, 1981.

(188) STAUB-BERNASCONI Silvia, Soziale Probleme - Dimensionen ihrer Artikulation: Umrisse einer Theorie sozialer Probleme, Rüegger, Diessenhofen, 1983.

(189) THEVENET A., DESSAINT L., L'aide sociale aujourd'hui après la décentralisation, E.S.F., Paris, 1987.

(190) Voir les Fiches sociales de la CORAS, Av. de Rumine 2, Lausanne (021/22 24 09).

16. LA PAUVRETÉ

(191) ABBÉ PIERRE, CHEVALLIER P.-B., L'Abbé Pierre et Emmaüs ou venger l'homme, Le livre de Poche, Paris, 1987.

(192) AISHA, Décharge publique, Maspero, Paris, 1980.

(193) ATD QUART MONDE PROVENCE, Savoir la vie, la grande pauvreté à voix haute, Science et Service - ATD Quart Monde, Paris, 1987.

(194) AUTES M., Pauvreté et lutte contre la pauvreté, Cresge, Lille.

(195) BEBRANT B., La pauvreté un destin, L'Harmattan, Paris, 1984.

(196) BELORGEY J.-M., La gauche et les pauvres, Syros /Alternatives, Paris, 1988.

(197) BON F., Sortie d'usine, Minuit, Paris, 1982.

(198) BOUDON R., Effets pervers et ordre social, PUF, Paris, 1977.

(199) BOURRE J.-P., Abbé Pierre, La voix du coeur, Encre, Paris, 1985.

(200) BRIGOU D., Soupes de nuit, Belfond, Paris, 1988.

(201) BUHMANN Brigitte, Wohlstand und Armut in der Schweiz. Eine empirische Analyse für 1982, Rüegger, Grösch, 1982.

(202) BUHMANN Brigitte, LEU ROBERT E., Ganz unten: Wer ist arm in der reichen Schweiz?, in: Frey, René L. Leu Robert E. (Hrsg.), Der Sozialstaat unter der Lupe. Wohlstandsverteilung und Wohlstandsumverteilung in der Schweiz, Helbing & Lichtenhahn, Basel, 1988.

(203) BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT), Évolution démographique et sécurité sociale, Genève, 1987.

(204) CARITAS SCHWEIZ, Armut in der Schweiz, Tagungsbericht, Luzern: Caritas, 1987.

(205) CASTROR., Mille neuf cent quatre vingt-neuf, Bernard Barrault, Paris, 1984.

(206) CLERC Denis, Les pauvres chez les riches, 1985, Le Monde diplomatique (juillet 1985).

(207) Culture et pauvretés, Colloque de la Tourette-L'Arbresle (Centre Thomas More), La Documentation Française, Paris, 1988.

(208) DEISS, Guillaume, LUETHI, Le coût de l'enfant en Suisse - Analyse des échelles d'équivalence des revenus, Éditions Universitaires, Fribourg, 1988.

(209) DURAND LASSERVE A., L'exclusion des pauvres dans les villes du tiers-monde: accès au sol et au logement, L'Harmattan, Paris, 1986.

(210) ENDERLE Georges, Sicherung des Existenzminimums in nationalen und internationalen Kontext. Eine wirtschaftsethische Studie, Paul Haupt, Bern et Stuttgart, 1987.

(211) ERNST Urs, Die Wohlstandsverteilung in der Schweiz. Stand und Entwicklung der personellen Einkommens- und Vermögensverteilung, Verlag Rüegger, Diessenhofen, 1983.

(212) EUZEBY Chantal, Le revenu minimal garanti: expériences et propositions, Revue internationale du travail, No. 3, mai-juin, 1987.

(213) Extrême-pauvreté et R.M. - Dossier, Esprit, No. 145, Paris, Décembre 1988.

(214) FERRAND C., Exclusion et sous-prolétariat, ATD Quart Monde, Paris, 1982.

(215) FRACASSI e. a., La pauvreté, une approche plurielle, E.S.F., Paris, 1985.

(216) FREY RENÉ-L., LEU ROBERT E., Umverteilung über den Staats-haushalt. Die personelle Budgetinzidenz der Schweiz 1977, Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, 1983/1.

- (217) GAZIER B., Pauvreté unidimensionnelle, Economica, Paris, 1981.
- (218) GEREMEK B., Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600), Gallimard/Archives, Paris, 1980.
- (219) GLARDON Marie-José, Les pauvres dans la ville, Éditions d'en Bas, Lausanne, 1984.
- (220) HENRY A.-M., Vivre et combattre la pauvreté, Éditions Ouvrières, Paris, 1986.
- (221) HIRSCH E., Nouvelles pauvretés, nouvelles solidarités, Problèmes politiques et sociaux, No. 588, La Documentation Française, Paris, 1988.
- (222) La pauvreté et les niveaux de vie minimum, Rôle de l'OIT - BIT, OIT/BIT, Genève, 1970.
- (223) La povertà in Ticino, Dipartimento delle opere sociali, Bellinzona, 1987.
- (224) LENOIR R., Les exclus, Points/Seuil, Paris, 1975.
- (225) Les pauvres dans la société riche, Recherches sociales, No. 30, Paris, 1970.
- (226) MACLOUF P., La pauvreté en monde rural, L'Harmattan, Paris, 1986.
- (227) MÄDER Anne, NEFF Ursula, Von Bittgang zum Recht. Zur Garantie des sozialen Existenzminimums in der schweizerischen Fürsorge, Haupt, Bern, 1988.
- (228) MILANO S., La pauvreté absolue, Hachette, Paris, 1988.
- (229) Minimum pour vivre. Présentation de diverses normes, Association des Centres sociaux protestants, Lausanne, 1987.
- (230) Ministère du travail et Ministère de la solidarité, Pauvreté, précarité, revenu minimum, La Documentation Française, Paris, 4ème trim. 1988.
- (231) MOLLAT Michel, Histoire de la pauvreté (2 volumes), Publications de la Sorbonne, Paris, 1971.
- (232) MOREAU DE BELLAING L., La misère blanche, L'Harmattan, Paris, 1988.
- (233) MOSSE E., Les riches et les pauvres, Points/Seuil, Paris, 1985.
- (234) Mouvements populaires des familles, Dix ans après. Aisance et privations, Résultats comparatifs 1967-1977, MPF, Genève, 1978.
- (235) NICOLAS J.P., La pauvreté intolérable, biographie d'une famille assistée, Erès, Toulouse, 1984.
- (236) Nouvelles pauvretés, nouvelles sociétés, Cahiers du G.R.F., No. 30, Tierce, Paris, 1985.
- (237) PEJU S., Scènes de la grande pauvreté, Le Seuil, Paris, 1985.
- (238) PORQUET L., La débîne, Flammarion, Paris, 1988.
- (239) Protection sociale et pauvreté, Protection légale et expériences locales de revenu minimum garanti, Centre d'Étude des Revenus et des Coûts, Paris, 1988.
- (240) SCHMIED Josef, Ein anderes Gesicht der Schweiz, Schlussbericht der Studie Not und Hilfsbedürftigkeit in der Schweiz, Caritas, Luzern, 1986.
- (241) STOLERU L., Vaincre la pauvreté dans les pays riches, Flammarion, Paris, 1977.
- (242) WRESINSKI M.-J., Grande pauvreté et précarité, Rapport au Conseil économique et social, J.O., 26 rue Desaix, 75015 Paris, 1988.

17. CONSOMMATION ET CULTURE

- (243) BASSAND Michel e.a., Innovation et changement social, Presses polytechniques romandes, Lausanne, 1986.
- (244) BUCHS V., BONNET V., LAGIER D., Cultures en urgence. Mouvements contre-culturels: de l'alternative à l'intégration, Les Éditions I.E.S., Genève, 1988.
- (245) CLOTTU G., Éléments pour une politique culturelle en Suisse, EDMZ, Berne, 1975.
- (246) DEOERLER A., Konsumentenpolitik in der Schweiz, Rüegger, Diessenhofen, 1982.
- (247) GUILLAUME-GENTIL Danièle, La politique théâtrale à la Chaux-de-Fonds, mémoire, EESP, 1985. (voir la bibliographie réunie dans cet ouvrage).
- (248) GUINDANI S., BASSAND M., Maldéveloppement régional et identité, Presses Polytechniques Romandes, Lausanne, 1982.
- (249) LALIVE D'ÉPINAY C., Temps libre, Favre, Lausanne, 1982.
- (250) SCARDIGLI Victor, La consommation, culture du quotidien, PUF, Paris, 1982.
- (251) WICKHAM Sylvain, Vers une société des consommateurs, Paris, 1976.

18. LOGEMENT

(252) BASSAND Michel, CHEVALIER Gérard, ZIMMERMANN Erwin, *Politique e logement*, Presses polytechniques romandes, Lausanne, 1984.

(254) CHAMPOD Alain, *La politique sociale du logement*, Centre social protestant, Genève, 1987. (Bonne bibliographie).

(255) GARNIER A., *Les nouvelles cités dorts*, Presses Polytechniques Romandes, Lausanne, 1984.

(256) POLTIER Étienne, *Énergie, transports, logement*, Presses Polytechniques Romandes, Lausanne, 1983.

19. ENVIRONNEMENT

(257) GYGER A., *Umwelt politisches Bewusstsein und Partizipation*, Schweizerische Zeitschrift für Soziologie, No. 6, 1980.

(258) HUBER Joseph, *Die Regenbogen Gesellschaft*, S. Fischer Verlag GmbH, Frankfurt am Main, 1985.

(259) LEVY R., *Politische Basisaktivität in Bereich der Umweltproblematik*, Annuaire suisse de sciences politiques, vol. 21, 1981.

(260) OPIELKA Michael, u.a., *Die ökosoziale Frage*, Fischer Alternativ, Frankfurt-am-Main, 1985.

(261) ROSSI A., *La décentralisation urbaine en Suisse*, Presses Polytechniques Romandes, Lausanne, 1983.

(262) ZÜRCHER J.-M., *Umweltschutz als Politikum*, Helvetia Politica, Bern, 1978.

20. FAMILLE

(263) -Voir les Fiches sociales de la CORAS, Av. de Rumine 2, Lausanne (021/22 24 09).

(264) ATD QUART-MONDE - Centre International de l'Enfance, *La santé des enfants et des familles du Quart-Monde*, Sciences et Service, ATD Quart-Monde, Paris, 1988.

(265) BORKOWSKY Anna, KAESTLI Elisabeth, LEY Katharina, STRECKHEISEN Ursula, *Zwei Welten - Ein Leben: Berichte und Anregungen für Frauen zwischen Familie und Beruf*, Unionsverlag, Zürich, 1985.

(266) Bund schweizerischer Frauenorganisationen (Hrsg), *Monetäre Bewertung der Haushaltarbeit*, BSF, Zürich, 1989.

(267) COLLAUD Marie-Chantal, *L'enfant... un roi sans royaume*, Réalités sociales, Lausanne, 1984.

(268) DUSS-VON WERDT Josef, FUCHS Armin, *Scheidung in der Schweiz. Eine wissenschaftliche Dokumentation*, Haupt, Bern, 1980.

(269) DÜRR A., *Die Stellung der Familie innerhalb der Erziehungszieldiskussion: die Familie und ihre Verflechtung mit den gesellschaftlichen Gegebenheiten*, Diss., Zürich, 1986.

(270) ECHANOVE-PERRON J., HURLIMANN-STOCKY L., *Mères chefs de famille, Les oubliées de la politique familiale*, Éditions I.E.S., Genève, 1984.

(271) Eidg. Kommission für Frauenfragen, *Die Stellung der Frau in der Schweiz, Teil I: Gesellschaft und Wirtschaft*, Eidg. Drucksachen- & Materialzentrale, Bern, 1979. (aussi en français).

(272) Eidg. Kommission für Frauenfragen, *Die Stellung der Frau in der Schweiz, Teil II: Biographien und Rollennorm*, Eidg. Drucksachen- & Materialzentrale, Bern, 1982. (aussi en français).

(273) Eidg. Kommission für Frauenfragen, *Die Stellung der Frau in der Schweiz: Teil III: Recht*, Eidg. Drucksachen- & Materialzentrale, Bern, 1980. (aussi en français).

(274) Eidg. Kommission für Frauenfragen, *Die Stellung der Frau in der Schweiz, Teil IV: Frauenpolitik*, Eidg. Drucksachen- & Materialzentrale, Bern, 1984. (aussi en français).

(275) Eidg. Kommission für Frauenfragen, *Frauen und Männer: Fakten, Perspektiven, Utopien*, Eidg. Drucksachen- & Materialzentrale, Bern, 1987. (aussi en français).

(276) Giesecke H., *Die Zweitfamilie. Leben mit Stiefkindern und Stiefvätern*, Klett-Cotta, Stuttgart, 1987.

(277) GILLIAND Pierre (Éd.), *Familles en rupture, pensions alimentaires et politique sociale*, Réalités sociales, Lausanne, 1984.

(278) GLATZER Wolfgang, BERGER-SCHMITT Regina (Hrsg), *Haushaltsproduktion und Netzwerkhilfe - Die alltäglichen Leistungen der Haushalte und Familien*, Campus, Frankfurt, 1986.

(279) GROSSENBACHER Silvia, *Familienpolitik und Frauenfrage in der Schweiz*, Verlag Rügger, Grösch, 1987.

(280) GUJER Lotti, HUNZIKER Edith,

- HUNGERBÜHLER Ruth, Basler Frauenuntersuchung, Social Strategies, Vol. 15, Basel, 1982.
- (281) HELD Thomas, LEVY René, Die Stellung der Frau in der Familie und Gesellschaft, Huber Verlag, Frauenfeld, 1974. (aussi en français).
- (282) HOFFMANN-NOWOTNY Hans-Joachim, HÖPFLINGER François u.a., Planspiel Familie. Familie, Kinderwunsch und Familienplanung in der Schweiz, Rüegger, Diessenhofen, 1984.
- (283) HÖPFLINGER François, Wandel der Familienbildung in Westeuropa, Campus, Frankfurt, 1987.
- (284) HÖPFLINGER François, ERNISCHNEUWLY Denise, Weichenstellungen. Neue Lebensformen und Lebenslage junger Frauen, Haupt, Bern, 1989.
- (285) HUNGERBÜHLER Ruth, Unsichtbar - Unschätzbar. Haus- und Familienarbeit am Beispiel der Schweiz, Rüegger, Grütisch, 1988.
- (286) KAUFMANN Claudia, Die Gleichstellung von Frau und Mann in der Familie, Rüegger, Grütisch, 1985.
- (287) KELLER Martine, GUYOT-NOTH Elisabeth, Femmes, fécondité, quels avenir?, Delta, Vevey, 1979.
- (288) KELLERHALS Jean, e.a., Microsociologie de la famille, PUF, Paris, 1984.
- (289) KELLERHALS Jean, PERRIN Jean-François, e.a., Mariages au quotidien, Favre, Lausanne, 1982.
- (290) LÜSCHER Kurt, SCHULTHEIS Franz, WEHRSPAUN Michael, Die postmoderne Familie. Familiäre Strategien und Familienpolitik in einer Uebergangszeit, Universitätsverlag, Konstanz, 1988.
- (291) OFAS, Groupe de travail, Rapport sur la famille, La politique familiale en Suisse, Office fédéral des assurances sociales, Berne, 1982.
- (292) OFAS, Rapport sur la situation de la famille en Suisse, Office fédéral des assurances sociales, Berne, 1978.
- (293) RERRICH Maria S., Balanceakt Familie. Zwischen alten Leitbildern und neuen Lebensformen, Lambertus, Freiburg, 1988.
- (294) RYFFEL-GERICKE Christiane, Männer in Familie und Beruf, Rüegger, Diessenhofen, 1983.
- (295) TROUTOT P.-Y., e.a., Crèches, garderies et jardins d'enfants: usage et usagers des institutions genevoises de la petite enfance, Service de la recherche sociologique, Cahiers du SRS No. 28, Genève, 1989.
- (296) TUGGENER Heinrich, MORF-ROHR Ursula, Dabei oder nicht dabei? Jungsein und Altsein in der Schweiz: Ergebnisse aus dem Nationalen Forschungsprogramm 3: Probleme der sozialen Integration, Haupt, Bern, 1984.

21. JEUNESSE

- (297) AMOS J., L'entrée en apprentissage, Cahiers du service de la recherche sociologique, No. 20, Genève, 1984.
- (298) BERGERET J., Le toxicomane et ses environnements, PUF, Paris, 1980.
- (299) BÉROUD G., CLÉMENCE A., MEYER G., Les apprentis: images de soi et images du monde, Revue suisse de sociologie, vol. I, pp. 61-90, 1985.
- (300) BÉROUD G., MUELLER R., La jeunesse n'est plus ce qu'elle n'a jamais été, Les cahiers médico-sociaux, No. 2, Genève, 1985.
- (301) BÉROUD Gérard, Valeur travail et mouvements de jeunes, Revue internationale d'action communautaire, 8/48, 1982.
- (302) CHAMBOREDON J.-C., Adolescence terminée, adolescence interminable, Colloque national sur la post-adolescence, PUF, Paris, 1983.
- (303) COLLECTIF, Jeunes d'aujourd'hui, Regards sur les 13-25 ans en France, La documentation française, Paris, 1987.
- (304) DESCHAMPS J.-Cl., LORENZ-CIOLDI F., MEYER G., L'échec scolaire, élève modèle ou modèle d'élève?, Favre, Lausanne, 1982.
- (305) Droit des enfants et des jeunes, Zone, sweet zone, Pro Juventute, Lausanne, 1985.
- (306) ENIAL M., Le débat de la jeunesse comme catégorie sociale marginale, Colloque suisse de sociologie, vol. 11, 1985.
- (307) ESTABLET R., L'école est-elle rentable?, PUF, Paris, 1987.
- (308) GOTTRAUX Martial, Petit guide pour la planète des jeunes, Cahiers de l'EESP, No. 2, Lausanne, 1988.
- (309) GROS D., Des mouvements alternatifs: contribution à l'étude des nouveaux conflits sociaux, Revue suisse de sociologie, 2, pp. 193-216, 1987.
- (310) HARAMEIN A., PERRENOUD Ph., Rapsodie, une recherche action: du projet à

- l'acteur collectif, Cahiers du S.R.S., No. 15, Genève, 1981.
- (311) La drogue en Suisse, Office fédéral de la santé publique, Berne, octobre, 1985.
- (312) LUCCHINIR., Actes du colloque: jeunes-ses protégées, familles surveillées, Cahiers de l'ISSP, No. 8, Université de Neuchâtel, Neuchâtel, juin, 1986.
- (313) Maman Helvetia + Père État, Situation des jeunes en Suisse, Commission fédérale pour la jeunesse, Berne, 1985.
- (314) MENETREY A.-C., La vie... vite, Éd. d'En Bas, Lausanne, 1982.
- (315) MUELLER R., BÉROUD G., La santé pour les adolescents (aucun problème?, ISPA-Press, Lausanne, 1987.
- (316) MUELLER R., Les jeunes en Suisse: entre la révolte et la résignation, ISPA, Lausanne, septembre, 1983.
- (317) NUMERUS, SCRIS, Lausanne.
- (318) PERRENOUD Ph., Scolarisation et sens des savoirs: de l'obsession d'instruire la jeunesse pour son bien, Revue suisse de sociologie, vol. 11, no. 2, 1985.
- (319) Quand les sociologues débattent du problème de la jeunesse, Revue suisse de sociologie, vol. 10, No. 1, 1984.
- (320) QUELOZ N., La réaction institutionnelle à la délinquance juvénile, EDES, Neuchâtel, 1986.
- (321) Rapport sur la drogue, Commission fédérale des stupéfiants, sous-commission drogue, Berne, mars, 1983.
- (322) THELOT C., Tel père, tel fils?, Dunod, Paris, 1982.
- (323) Thèses concernant les manifestations de jeunes de 1980, Commission fédérale pour la jeunesse, Office fédéral de la culture, Berne, novembre, 1980.
- (324) WILLENER, A., L'avenir instantané, Favre, Lausanne, 1984.
- 22. VIEILLESSE**
- (325) Collectif: Déjà une gérontologie nouvelle, Réalités sociales, Lausanne, 1988.
- (326) GILLIAND Pierre (Éd.), Vieillir aujourd'hui et demain, Réalités sociales, Lausanne, 1982.
- (327) GILLIAND Pierre, Rentiers AVS, une autre image de la Suisse, Réalités sociales, Lausanne, 1983.
- (328) GUILLEMARD Anne-Marie, Le déclin du social, P.U.F., Paris, 1986.
- (329) HOFFMEISTER Hans, JUNGE Burckhard, u.a., Lebensbedingungen alter Menschen, Deutsches Jugendinstitut, München, 1987.
- (330) LALIVE D'ÉPINAY Christian, CHRISTE Étienne e.a., Vieillesse, Georgi, St-Saphorin, 1983.
- (331) Les politiques de la vieillesse en Suisse, Les cahiers médico-sociaux, Médecine et Hygiène, Genève, 1982.
- (332) LÜTHI Ambros, Die wirtschaftliche Ungleichheiten im Rentenalter in der Schweiz, Universitätsverlag, Freiburg, 1983.
- (333) MÄDER Ueli, Aufbruch im Alter. Vorstudien zur sozialen Lage der Pensionierten in der Schweiz, Rotpunkt-Verlag, Zürich, 1988.
- (334) OBERHÄNSLI Urs, FLUDER Robert, GAILLARD Serge, Altersvorsorge - Kapitalschwemme oder Kapitalmangel? Untersuchung über das Spar- und Erwerbsverhalten der Rentner in der Schweiz, Haupt, Bern, 1986.
- (335) RIEBEN Erwin, ZIMMERMANN Robert, Kosten und soziale Integration in der offenen und geschlossenen Altershilfe, Haupt, Bern, 1982.
- (336) SCHWEIZER Willy, Die wirtschaftliche Lage der Rentner in der Schweiz, Haupt, Bern, 1980.
- (337) SCRIS, Visages du troisième âge. Un dossier sur les personnes âgées de 65 ans et plus dans le canton de Vaud, Lausanne, 1987.
- (338) Voir les travaux publiés par l'EXPI, SCRIS, Lausanne.
- 23. L'ACTION BÉNÉVOLE**
- (339) BADEL Claude, Réflexions d'un coordinateur de l'action bénévole, Les Cahiers médico-sociaux, No. 3-4, Genève, 1977.
- (340) BODELT Christoph, Politische Ökonomie der Freiwilligenarbeit: Theoretische Grundlegung und Anwendungen in der Sozialpolitik, Campus, Frankfurt, 1985.
- (341) BRACK Ruth, u.a., Freiwillige Tätigkeit und Selbsthilfe aus der Sicht beruflicher Sozialarbeit, Haupt, Bern, 1986.
- (342) Dossiers Bénévolat, Association des Services Bénévoles Vaudois, C.S.P., Lausanne, 1986.
- (343) FERRAND-BECHMANN D., ROUDET B., Inventaire des travaux et recherches sur le

travail social non marchand et le bénévolat, Cesol, 40 allée J.-Verne, La Celle-St-Cloud, 1986.

(344) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, Action sociale et bénévolat social, Rapport à l'intention du Conseil suisse de la science, Berne, 1987. (Avec une importante bibliographie).

(345) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, Présence de l'action bénévole dans le secteur social et le secteur de la santé, in: Les défis de la santé, pratiques et innovations, Réalités sociales, Lausanne, 1986.

(346) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, MERMOUD Pierre, Le temps des bénévoles, Éditions CFPS, Sion, 1989.

(347) KAUFMANN Franz-Xaver, Staat, intermediäre Instanzen und Selbsthilfe: Bedingungsanalysen sozialpolitischer Interventionen, Oldenburg, München, 1987.

(348) KLINGENMANN Harald, Selbsthilfe und Laienhilfe, ISPA-PRESS, Lausanne, 1986.

(349) Le bénévolat, Travail social, Berne, 1985, No. 4.

(350) PORTE Bernard, NISON André, e.a., L'initiative bénévole... une société réinventée, Les Éditions ESF, Paris, 1976.

(351) SASSON Lola, Expérience du groupe genevois de coordination des bénévoles, Les Cahiers médico-sociaux, No. 3-4. Genève, 1977.

24. LES ACTEURS DE LA POLITIQUE ET DE L'ACTION SOCIALES

(352) Manuel système politique de la Suisse, Volumes 1 et 2, Haupt, Berne, 1983.

(353) BASSAND Michel, FRAGNIÈRE Jean-Pierre, Le pouvoir dans la ville, Delta, Vevey, 1978.

(354) Commission d'experts pour la préparation d'une révision totale de la Constitution fédérale, Rapport, Berne, 1977.

(355) DUVANEL Laurent, LEVY René, Politique en rase-mottes, Mouvements et contestations suisses, Réalités sociales, Lausanne, 1984.

(356) Groupe de travail, Le mouvement ouvrier suisse, Document de 1800 à nos jours, Grounauer, Genève, 1975.

(357) LEVY R., Structures sociales de la Suisse, radioscopie d'une société, Pro Helvetia, Zurich, 1964.

(358) LINDER Wolf, La décision politique en Suisse, Réalités sociales, Lausanne, 1988.

(359) REY Jean-Noël, Trop d'État?, Réalités sociales, Lausanne, 1983.

(360) TSCHAENI Hans, Qui dirige la Suisse?, 24 Heures, Lausanne, 1984.

25. IMMIGRÉS, RÉFUGIÉS, HANDICAPÉS, PRISONNIERS...

(361) BON F., Le crime de Buzon, Éd. de Minuit, Paris, 1986.

(362) CALOZ-TSCHOPP M.-C., Le tamis helvétique, Des réfugiés politiques aux nouveaux réfugiés, Éd. d'en Bas, Lausanne, 1982.

(363) CATTANI Alfred & HÄSLER Alfred A. (Éds), Minderheiten in der Schweiz, Verlag Neue Zürcher Zeitung, Zurich, 1984.

(364) Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson/Service social de l'Enfance, Travail social et les enfants de migrants, L'Harmattan, Paris, 1988.

(365) Commissariat Général au Plan (Pdt. St. Hessel), Plan/synthèses - Immigration: le devoir d'insertion, Paris, 1988.

(366) Commissariat Général au Plan, Analyses et annexes Immigration, Paris, 1988.

(367) DESIR H., S.O.S. Désirs, Calman-Lévy, Paris, 1987.

(368) GEBERT ALFRED J., LATZEL Günther, Die materielle Situation von Behinderten in Kanton Basel-Landschaft, Liesthal.

(369) HANNOUN M., L'homme et l'espérance de l'homme, Rapport sur le racisme et les discriminations en France, Paris, 1987.

(370) JACQUES A., Les déracinés, réfugiés et migrants dans le monde, La Découverte, Paris, 1985.

(371) Ligue suisse des droits de l'homme, La forteresse européenne et les réfugiés, Éd. d'En-Bas, Lausanne, 1985.

(372) NILS ROBERT C., L'impératif sacrificiel. Justice pénale: au-delà de l'innocence et de la culpabilité, Éditions d'En Bas, Lausanne, 1986.

(373) RICQ Charles, Les travailleurs frontaliers en Europe, Anthropos, Paris, 1981.

(374) STEINAUER J., Le saisonnier inexistant, Que faire?, Genève, 1980.

(375) THODÉ-STUDER Sylvia, Les Tsiganes suisses, la marche vers la reconnaissance, Réalités sociales, Lausanne, 1987.

(376) WALLRAFF G., Tête de Turc, La Découverte, Paris, 1986.

26. PROFESSIONS SOCIALES ET FORMATION

(377) Voir aussi le No. 15

(378) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, Maîtriser la division du travail dans les professions sociales et les professions de la santé, Réalités sociales, Lausanne, 1984.

(379) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, Quels horizons pour les professions sociales?, in: Theorie und Praxis der Sozialen Arbeit, Haupt, Bern, 1983, pp. 133-143.

(380) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, VUILLE Michel (Éds), Assister, éduquer et soigner, Réalités sociales, Lausanne, 1982.

(381) GILLIAND Pierre, (Éd.), Les défis de la santé, Les professionnels, Réalités sociales, Lausanne, 1986

(382) ION J., TRICART J.-P., Les travailleurs sociaux, La Découverte, Paris, 1985.

(383) MAINGUY C., BROSSY P., GENIER J.-M., La formation des travailleurs sociaux: discours et pratiques, Ensemble, No. 5 pp. 2 à 17, Lausanne, 1988.

27. LA MISE EN CAUSE DE LA POLITIQUE SOCIALE

(384) BÉNÉTON Philippe, Le fléau du bien, Laffont, Paris, 1983.

(385) FRAGNIÈRE Jean-Pierre, Crise de l'État-Protecteur, mythe ou réalité?, Cahiers de l'Institut des hautes études en administration publique, Lausanne, 1986. (avec une importante bibliographie).

(386) GUILLEMARD Anne-Marie, Le déclin du social, PUF, Paris, 1986.

(387) L'État-Protecteur en crise, OCDE, Paris, 1981, Rapport de la Conférence sur les politiques sociales dans les années 80, OCDE, Paris, 20-23 octobre, 1980.

(388) OPIELKA Michael (Hrsg.), Die ökosoziale Frage, Fischer Taschenbuch Verlag GmbH, Frankfurt am Main, 1985.

(389) PERRIN Guy, La fin de l'État-providence en Europe? Du mythe aux réalités, in: Charles Ricq, Droits sociaux et politique sociale en Suisse et en Europe, Réalités sociales, Lausanne, 1986.

(390) REY Jean-Noël, Trop d'État?, Réalités sociales, Lausanne, 1983.

(391) ROSANVALLON P., Crise de l'État-providence, Points-Seuil, Paris, 1984.

(392) VINGRÉ Michel, Le social, c'est fini, Autrement, Paris, 1980.

(393) WEISS P., Fonction publique et économie privée: vers une entente?, Fédération des Syndicats Patronaux, Genève, 1988.

28. COMPARAISONS INTERNATIONALES

(394) L'évolution de la sécurité sociale et les activités de l'AISS 1984-1986, Association internationale de la sécurité sociale, Genève, 1987.

(395) La Bibliothèque de l'Association internationale de sécurité sociale, au Bureau international de travail (Genève), renseigne.

(396) La sécurité sociale et la politique familiale, Association internationale de la sécurité sociale, Genève, 1983.

(397) OCDE, Dépenses sociales 1960-1990. Problèmes de croissance et de maîtrise, Études de politique sociale, Paris, 1985.

(398) Recherches en sécurité sociale, Association internationale de la sécurité sociale, Genève, 1988.

(399) Régimes de sécurité sociale dans le monde, Sélection de pays d'expression française, Association internationale de la sécurité sociale, Genève, 1985.

(400) Sécurité sociale et formation du personnel, Association internationale de la sécurité sociale, Genève, 1985.

(401) Sécurité sociale, chômage et retraite anticipée, Association internationale de la sécurité sociale, Genève, 1985.

(402) Soins de longue durée et sécurité sociale, Association internationale de la sécurité sociale, Genève, 1984.

(403) Vers une plus grande efficacité des soins de santé, Association internationale de la sécurité sociale, Genève, 1983.

29. QUELQUES INFORMATIONS STATISTIQUES

(404) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Comptes nationaux de la Suisse 1986, 1987, Berne, 1988.

(405) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Effectif des personnes occupées dans le secteur de la santé, Une analyse des données du recensement des entreprises de 1985, 55 p.

(406) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Institutions de prévoyance en Suisse, Berne, 1978.

(407) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, L'évolution démographique en Suisse depuis 1971, Berne, 1984.

(408) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, L'influence de l'évolution démographique sur le financement de l'AVS, Berne, 1988.

(409) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, La population âgée en Suisse, essai de perspectives cantonales 1971-1981, Berne, 1972.

(410) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Le remariage des personnes divorcées, Berne, 1985.

(411) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Les divorces en Suisse depuis 1967, Berne, 1985.

(412) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Les recettes et les dépenses courantes de l'État - Confédération, cantons et communes - de 1951 à 1982. Analyse des données des comptes nationaux de la Suisse.

(413) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Mouvement de la population en Suisse, Berne, 1986.

(414) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Personnels de santé dans les cantons, Une analyse comparative des données des recensements de la population de 1970 et 1980, Berne, 1985, 121 p.

(415) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Scénarios de l'évolution de la population de la Suisse de 1986 à l'an 2025, scénario principal et 2 variantes.

(416) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Table de mortalité pour la Suisse 1978/1983, mortalité par causes de décès, ordres d'extinction et de survie d'après l'état-civil, Berne, 1988.

(417) OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Tendances démographiques et réponses politiques, Berne, 1982.

B

PUBLICATIONS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Bureau international du travail (BIT)

(418) Le Code international du travail, Genève, 1954.

(419) Conventions et recommandations internationales du travail, (1919-1984), Genève, 1985.

(420) L'organisation des soins médicaux dans le cadre de la sécurité sociale, par Milton I. Roemer, Études et documents, Nouvelle série, No. 73, Genève, 1969.

(421) La sécurité des revenus face aux changements de structure, Genève, 1969.

(422) La sécurité sociale dans l'agriculture, par Robert Savy, Études et documents, Nouvelle série, No. 78, Genève, 1970.

(423) L'impact macro-économique de la sécurité sociale, par A.J.F. van Buggenhout, Genève, 1970.

(424) La sécurité sociale des travailleurs migrants, Genève, 1974.

(425) La sécurité sociale en Afrique au Sud du Sahara, Tendances, problèmes et perspectives, par Pierre Mouton, Genève, 1974.

(426) Les systèmes de pensions dans les pays industrialisés, par A. Zelenka, Genève, 1974.

(427) L'aide aux familles, Contribution de la sécurité sociale à la politique démographique, par Jacques Doublet, Genève, 1975.

(428) Les systèmes de soins médicaux, Moyens publics et privés de protection et de soins dans dix pays industrialisés, par Derick Fulcher, Genève, 1975.

(429) Le chômage et la sécurité sociale, Genève, 1976.

(430) Pensions et inflation, Examen international, Genève, 1977.

(431) Les normes internationales du travail, Genève, 1978.

(432) La sécurité sociale des enseignants, Genève, 1979.

(433) Les programmes de maintien du revenu et leur impact sur la pauvreté, par Wilfred Beckerman, Genève, 1979.

(434) Sécurité sociale: quelle méthode de financement? Une étude internationale, Genève, 1983.

(435) Sécurité sociale, par Guy Perrin, in: Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail, Genève, 1984, volume II.

(436) La sécurité sociale à l'horizon 2000, Genève, 1984.

(437) Travailleurs âgés et retraités, Genève, 1984.

(438) Introduction à la sécurité sociale, 3ème édition, Genève, 1986.

(439) L'impact de la crise économique sur les systèmes de protection sociale, par J.-P. Dumont, Genève, 1986.

(440) Les femmes et la sécurité sociale. Les progrès de l'égalité de traitement, par A.-M. Brocas, A.-M. Cailloux et V. Oget, Genève, 1988.

(441) Le coût de la sécurité sociale (enquête périodique).

Rapports à la Conférence internationale du travail (sélection de rapports sur la législation et la pratique):

(442) Égalité de traitement des nationaux et des non-nationaux en matière de sécurité sociale, 45ème session, Genève, 1960, Rapport VIII.

(443) Prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 47ème session, Genève, 1962, Rapport VII.

(444) Révision des conventions Nos 35, 36, 37, 38, 39 et 40 concernant les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants, 50ème session, Genève, 1965, Rapport V.

(445) Révision des conventions Nos 24 et 25 concernant l'assurance-maladie, 52ème session, Genève, 1967, Rapport VI.

(446) Travailleurs âgés, Travail et retraite, 65ème session, Genève, 1979, Rapport VI.

(447) Égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes, Travailleurs ayant des responsabilités familiales, 66ème session, Genève, 1980, Rapport VI.

(448) Conservation des droits des migrants en matière de sécurité sociale (révision de la convention No. 48), 67ème session, Genève, 1981, Rapport VII.

(449) Promotion de l'emploi et sécurité sociale, 73ème session, Genève, 1987, Rapport IV.

Rapports aux conférences régionales de l'Organisation internationale du Travail (sélection de rapports de portée générale):

(450) Le financement de la sécurité sociale, 1ère Conférence régionale européenne, Genève, 1954, Rapport III.

(451) Le rôle de la sécurité sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail dans le développement économique et social, 8ème Conférence des États américains, Genève, 1966, Rapport III, Partie I.

(452) La sécurité sociale en Asie, Tendances et problèmes, 6ème conférence régionale asiatique, Genève, 1968, Rapport II.

(453) La sécurité des revenus en Europe face aux changements structuraux, 2ème Conférence régionale européenne, Genève, 1973, Rapport III.

(454) Amélioration et harmonisation des systèmes de sécurité sociale des pays d'Afrique, 5ème Conférence régionale africaine, Genève, 1977, Rapport II.

(455) Évolution démographique et sécurité sociale, 4ème Conférence régionale européenne, Genève, 1987, Rapport II.

Association internationale de la sécurité sociale (AISS)

(456) Stack M., Quarante ans au service de la sécurité sociale (1927-1967), Genève, 1967.

(457) Sécurité sociale et économie nationale, Études et recherches, No. 1, Genève, 1970.

(458) La planification de la sécurité sociale, Études et recherches, No. 2, Genève, 1971.

(459) Aspects économiques de la sécurité sociale, Recueil documentaire, No. 4, Genève, 1971.

(460) Institutions ou régimes complémentaires de pensions, Études et recherches, No. 3, Genève, 1973.

(461) Problèmes actuels de planification de la sécurité sociale, Concepts et techniques, Études et recherches, No. 4, Genève, 1973.

(462) Les femmes dans la sécurité sociale, Études et recherches, No. 5, Genève, 1973.

(463) Le rôle des services sociaux dans la sécurité sociale, Tendances et perspectives, Études et recherches, No. 6, Genève, 1974.

(464) Les pensions complémentaires, Essai d'analyse comparée, Études et recherches, No. 7, Genève, 1975.

- (465) Méthodes utilisées pour l'évaluation de l'efficacité des programmes de sécurité sociale, Études et recherches, No. 8, Genève, 1976.
- (466) Recherche sur le vieillissement et la retraite, Implications pour la sécurité sociale, Études et recherches, No. 9, Genève, 1977.
- (467) Les problèmes de la sécurité sociale en période de récession économique et d'inflation, Études et recherches, No. 10, Genève, 1978.
- (468) Les dispositions de sécurité sociale en cas de divorce, Études et recherches, No. 11, Genève, 1978.
- (469) La protection sociale des plus de 75 ans, Études et recherches, No. 12, Genève, 1979.
- (470) Sécurité sociale et fiscalité, Études et recherches, No. 13, Genève, 1979.
- (471) Retirement Age Practice in ten industrial Societies, 1960-1976, Studies and Research, No. 14, Genève, 1979, (en anglais seulement).
- (472) Méthodes de financement de la sécurité sociale, Études et recherches, No. 15, Genève, 1979.
- (473) Absentéisme et sécurité sociale, Études et recherches, No. 16, Genève, 1981.
- (474) Sécurité sociale et invalidité, Études et recherches, No. 17, Genève, 1981.
- (475) Le coût de l'enfant, Série européenne, No. 1, Genève, 1979.
- (476) Assurance-maladie et politique de santé, Série européenne, No. 2, Genève, 1979.
- (477) Petits pays et sécurité sociale, Série européenne, No. 3, Genève, 1980.
- (478) Prestations aux travailleurs migrants, Série européenne, No. 4, Genève, 1980.
- (479) Protection contre le chômage et politiques de l'emploi, Série européenne, No. 5, Genève, 1981.
- (480) La protection contre les risques professionnels en Europe, Problèmes et perspectives, Série européenne, No. 6, Genève, 1981.
- (481) La protection sociale des travailleurs indépendants, Série européenne, No. 7, Genève, 1982.
- (482) Les soins médicaux fournis par la sécurité sociale dans les pays en développement, Études et recherches, No. 18, Genève, 1982.
- (483) Vers une plus grande efficacité des soins de santé, Études et recherches, No. 19, Genève, 1983.
- (484) L'enseignement de la sécurité sociale, Études et recherches, No. 20, Genève, 1983.
- (485) La sécurité sociale et la politique familiale, Série européenne, No. 8, Genève, 1983.
- (486) Les petits régimes de sécurité sociale et leurs problèmes particuliers. Série européenne, No. 9, Genève, 1984.
- (487) Les salariés et leurs pensions complémentaires. Série européenne, No. 10, Genève, 1984.
- (488) Soins de longue durée et sécurité sociale, Études et recherches, No. 21, Genève, 1984.
- (489) Sécurité sociale, Chômage et retraite anticipée, Études et recherches, No. 22, Genève, 1985.
- (490) Politique sociale et jeunes handicapés, Études et recherches, No. 23, Genève, 1985.
- (491) Sécurité sociale et formation du personnel, Série européenne, No. 11, Genève, 1985.
- (492) La protection sociale agricole, Série européenne, No. 12, Genève, 1986.
- (493) L'intégration des régimes publics et privés de pensions, Études et recherches, No. 24, Genève, 1987.
- (494) Les pensions de retraite liées au secteur d'activité, Série européenne, No. 13, Genève, 1987.
- (495) Les aspects économiques et sociaux du financement de la sécurité sociale, Série européenne, No. 14, Genève, 1988.
- (496) Le rôle de la recherche en sécurité sociale, Études et recherches, No. 25, Genève, 1988.
- (497) Problèmes actuels des régimes de pensions, Études et recherches, No. 26, Genève, 1988.
- (498) Égalité de traitement et sécurité sociale, Études et recherches, No. 27, Genève, 1988.
- (499) Bibliographie universelle de sécurité sociale (publication périodique).
- (500) Régimes de sécurité sociale dans le monde (publication périodique).

Nations Unies

- (501) Cycle d'étude européen sur la politique sociale face à l'évolution des besoins de la famille, Arnhem, 16-26 avril 1961, Genève, 1962.
- (502) Cycle d'étude européen sur les rapports entre la sécurité sociale et les services sociaux, Programme européen de développement social, Sandefjord, septembre-octobre 1963, Genève, 1964.

- (503) Cycle d'étude sur la contribution de la sécurité sociale et des services sociaux à la réadaptation des handicapés dans le cadre plus large des politiques sociales, Programme européen de développement social. Varsovie, septembre 1973, New York, 1973.
- (504) Protection sociale et planification de la famille, New York, 1976.
- (505) Inégalités cumulatives et leurs incidences sur la politique sociale, Groupe d'experts, Programme européen de développement social, Interlaken, 27 juin-1er juillet 1977, New York, 1978.
- (506) Tendances récentes des législations concernant les services de réadaptation des personnes handicapées dans certains pays, New York, 1978.
- (507) Les politiques de maintien du revenu familial, Programme européen de développement social, Dun Laoghaire, 28 août-12 septembre 1978, New York, 1979.
- (508) Intégration des handicapés dans la vie sociale. Département des affaires économiques et sociales internationales, Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, New York, 1981.
- Organisation mondiale de la santé
(OMS)*
- (509) Participation et santé, sous la direction de Kenneth W. Newell, Genève, OMS, 1975.
- (510) Les soins de santé primaires, Rapport de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires, Alma-Ata (URSS), 8-12 septembre 1978, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Genève, OMS, 1976.
- (511) Formulation de stratégies en vue de l'instauration de la santé pour tous d'ici l'an 2000, Principes directeurs et questions essentielles, Genève, OMS, 1979.
- COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**
- Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et Communauté économique européenne (CEE).*
- (512) Étude sur la physionomie actuelle de la sécurité sociale dans les pays de la CEE, série Politique sociale, No. 3, 1962.
- (513) Étude comparée des prestations de sécurité sociale dans les pays de la CEE, série Politique sociale, No. 4, 1962.
- (514) Financement de la sécurité sociale dans les pays de la CEE, série Politique sociale, No. 5, 1962.
- (515) Conférence européenne sur la sécurité sociale, Bruxelles, 10-15 décembre 1962.
- (516) La protection de la maternité dans les six pays de la CEE, série Politique sociale, No. 13, 1966.
- (517) Les régimes complémentaires de sécurité sociale dans les pays de la CEE, série Politique sociale, No. 15, 1966.
- (518) Évolution et tendances des systèmes de sécurité sociale des pays membres des Communautés européennes et de la Grande-Bretagne, 1966.
- (519) Cumuls et déductions en matière de prestations de la sécurité sociale dans les six pays de la Communauté, 1966.
- (520) Rapport sur la comparaison du système britannique de sécurité sociale avec les systèmes des pays de la Communauté, 1967.
- (521) Les régimes complémentaires de la sécurité sociale dans les industries de la CECA: I Mines de houille, 1968. II. Sidérurgie, 1968. III. Mines de fer, 1969.
- (522) Le financement de la sécurité sociale en agriculture dans la Communauté, série Politique sociale, No. 20, 1970.
- (523) Les incidences économiques de la sécurité sociale, série Politique sociale, No. 21, 1970.
- (524) L'évolution financière de la sécurité sociale dans les États membres de la Communauté (1965-1970-1975), novembre 1971.
- (525) Indicateurs de sécurité sociale, 1971.
- (526) L'organisation, le financement et le coût des soins de santé dans la Communauté européenne, série Politique sociale, No. 35, 1979.
- (527) Approche micro-économique des problèmes relatifs aux coûts de l'hospitalisation, série Politique sociale, No. 36, 1979.
- (528) Le budget social européen, (1980-1975-1970), 1979.
- (529) Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté (joint au rapport général sur l'activité des Communautés en application de l'art. 122 du Traité de Rome) (publication périodique).
- (530) Rapport annuel sur la mise en oeuvre des règlements concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants (publication périodique).

(531) Tableaux comparatifs des régimes de sécurité sociale applicables dans les États membres des Communautés européennes: régime général, régime minier et régime agricole (publication périodique).

(532) Statistiques sociales, Office statistique des Communautés européennes (publication périodique).

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

(533) Flexibilité de l'âge de la retraite, Paris, 1971.

(534) Dépenses publiques affectées aux programmes de garantie de ressources, Paris, juillet, 1976.

(535) Dépenses publiques de santé, Paris, juillet, 1977.

(536) Les systèmes de pensions pour les personnes âgées, Paris, 1977.

(537) Politiques socio-économiques en faveur des personnes âgées, Paris, 1979.

(538) L'indemnisation des chômeurs et les mesures favorisant leur emploi, Paris, 1979.

(539) L'État-protecteur en crise, Paris, 1981.

(540) Dépenses sociales 1960-1990, Problèmes de croissance et de maîtrise, Paris, 1985.

(541) La santé: financement et prestations, Analyse comparée des pays de l'OCDE, Paris, 1987.

(542) La réforme des régimes publics de pensions, Paris, 1988.

(543) Le vieillissement démographique, Conséquences pour la politique sociale, Paris, 1988.

(544) Mesures d'aide aux chômeurs de longue durée dans quelques pays de l'OCDE, Paris, 1988

Institut européen de sécurité sociale (IESS)

(545) L'efficacité de la sécurité sociale dans les différents pays de l'Europe de l'Ouest, Annuaire 1970, Louvain, IESS, 1971.

(546) L'évolution et le financement du coût des soins médicaux, Annuaire 1971, Bruxelles, Aureliae Scientifica, 1972.

(547) Les régimes complémentaires de sécurité sociale, Annales 1972 et 1973, Bruxelles, Aureliae Scientifica, 1973 et 1975.

(548) Sécurité sociale et distribution des revenus, Partie I, Annuaire 1974-1977, Deventer, Kluwer, 1979.

(549) Garantie des revenus et mobilité professionnelle, Partie II, Annuaire 1974-1977, Deventer, Kluwer, 1979.

(550) La réforme de la sécurité sociale en Europe, Partie I, Annuaire 1978-1980, Deventer, Kluwer, 1980.

(551) La réforme de la sécurité sociale en Europe, Partie II, Annuaire 1980-1981, Deventer, Kluwer, 1982.

(552) La sécurité sociale et la crise économique, Deventer, Kluwer, 1982.

(553) La sécurité sociale et la crise économique, Partie I, Annuaire 1982-1983, Deventer, Kluwer, 1984.

(554) Recherches sociologiques et sécurité sociale, Partie II, Annuaire 1982-1983, Deventer, Kluwer, 1984.

(555) Développement équilibré des prestations à long terme, Annuaire 1985, Deventer, Kluwer, 1987.

(556) La sécurité sociale dans des conditions économiques et sociales différentes, Annuaire 1986, Acco, Leuven, Amersfoort, 1987.

(557) Les problèmes structurels de la sécurité sociale aujourd'hui et demain, Annuaire 1987, Acco, Leuven, Amersfoort, 1988.

ÉTUDES ET OUVRAGES

(558) Alfandari E., Action et aide sociales, Paris, Dalloz, 3ème édition, 1987.

(559) Babeau A., La fin des retraites, Paris, Hachette, 1985.

(560) Belorgey J.-M., La politique sociale, Clefs pour demain, Paris, Seghers, 1976.

(561) Beau P., Beau R., Lexique de la protection sociale, Paris, Dalloz, 1986.

(562) Bennet J., La mutualité française, Des origines à la révolution de 1789, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 1981.

(563) Carlier-Mackiewicz N., Les veuves et leurs familles dans la société d'aujourd'hui, Paris, UNCAF, 1971.

(564) Ceccaldi D., Histoire des prestations familiales, Paris, UNCAF, 1957.

(565) 100 ans de droit social belge, 1886/1887 - 1986/1987, sous la direction de Pierre van den Vorst, Bruxelles, Bruylant, 1986.

(566) Centre d'étude des relations sociales de l'Université d'Aix-Marseille, Sécurité sociale et conflits de classe, Paris, Les Éditions ouvrières, 1962.

- (567) Clair P.-M., Économie et sécurité sociale, Paris, Cujas, 1964.
- (568) Clair P.-M., La protection sociale, Paris, Masson, 1984.
- (569) Dallevès L. et Ammann M., La protection des droits des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, Étude comparative pour une assurance-insolvabilité, Genève, Centre d'études juridiques européennes, 1980.
- (570) Deleecq H. (sous la direction de), L'avenir de la sécurité sociale en Europe, Paris, Economica, 1987.
- (571) Documentation française, Rapport de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse du Haut comité consultatif de la population et de la famille, Politique de la vieillesse, Paris, 1962.
- (572) Documentation française. Les prestations sociales dans les pays de la Communauté économique européenne, par A. Laurent, Notes et études documentaires, Nos 3961 et 3962, Paris, 1973.
- (573) Documentation française, Les personnes handicapées, par A. Labregère, Notes et études documentaires, No. 4611-4612, Paris, 1981.
- (574) Documentation française, La politique de l'emploi, Organisation et moyens, Notes et études documentaires, No. 4752, Paris, 1984.
- (575) Documentation française, Les retraites des Français, Diversité et complexité des régimes, par J.-F. Chadelat et G. Pellissier, Notes et études documentaires, No. 4810, Paris, 1986.
- (576) Dole G., Les ecclésiastiques et la sécurité sociale en droit comparé, Intégration des clercs dans la Cité, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1976.
- (577) Doublet, Laroque, Rain, Sauvy, Réflexions sur les prestations familiales, Paris, UNCAF, 1958.
- (578) Duchatelet G., Action sociale et familles socialement handicapées, Paris, Caisse nationale des allocations familiales, 1972.
- (579) Dumont J.-P., Les systèmes étrangers de sécurité sociale, Paris, Economica, 1987.
- (580) Dupeyroux J.-J., Droit de la sécurité sociale, Paris, Dalloz, 11ème édition, 1988.
- (581) Durand P., La politique contemporaine de sécurité sociale, Paris, Dalloz, 1953.
- (582) Duvignaud J., La solidarité, Paris, Fayard, 1986.
- (583) Ewald F., L'État-Providence, Paris, Grasset, 1986.
- (584) Féraud L., L'économie de la sécurité sociale, Paris, Dunod, 1970.
- (585) Fournier J., Questiaux N., Traité du Social, Situations, Luites, Politiques, Institutions, Études politiques, économiques et sociales, Paris, Dalloz, 4ème édition, 1984.
- (586) Fournier J., Questiaux N., Le pouvoir du social, Paris, Presses universitaires de France, 1979.
- (587) Galant H., Histoire politique de la sécurité sociale, Paris, Armand Colin, 1955.
- (588) Gemachling G., Service social et familles socialement handicapées, Paris, Caisse nationale des allocations familiales, 1970.
- (589) Grandjeat P., La santé gratuite, Paris, Éditions du Seuil, 1965.
- (590) Greffe X., La politique sociale, Paris, Presses universitaires de France, 1975.
- (591) Greffe X., L'impôt des pauvres, Une nouvelle stratégie de la politique sociale, Paris, Dunod, 1978.
- (592) Gurvitch G., Le temps présent et l'idée du droit social, Paris, Vrin, 1931.
- (593) Gurvitch G., L'idée du droit social, Notion et système du droit social, Histoire doctrinale depuis le XVIIe siècle jusqu'à la fin du XIXe siècle, Paris, Librairie du Recueil, Sirey, 1932.
- (594) Hatzfeld H., Le grand tournant de la médecine libérale, Paris, Les Éditions ouvrières, 1963.
- (595) Hatzfeld H., Du paupérisme à la sécurité sociale: 1850-1940, Paris, Armand Colin, 1971.
- (596) Hermand P., L'avenir de la sécurité sociale, Paris, Éditions du Seuil, 1967.
- (597) Hochard J., Aspects économiques des prestations familiales, Paris, UNCAF, 1961.
- (598) Hochard, Cliquet, Gomez, Prestations familiales (études et perspectives), Paris, UNCAF, 1957.
- (599) IRES (Institut de recherches économiques et sociales), La protection sociale, Les dossiers de l'IRES, No. 1, Paris, IRES, 1983.
- (600) IRES, Protection sociale dans le monde, Sous la direction d'Andreani E., Les dossiers de l'IRES, No. 2, Paris, IRES, 1984.
- (601) Jault-Peninon M., La tutelle aux prestations familiales, Paris, UNCAF, 1964.

- (602) La politique sociale dans les pays occidentaux, Diagnostics 1945-1980, Lausanne, Réalités sociales, 1982.
- (603) Laroque M., Politiques sociales dans la France contemporaine, Le social face à la crise, Paris, Les Éditions STH, Sciences et techniques humaines, 1984.
- (604) Laroque P. (sous la direction de), La politique familiale en France depuis 1945, Paris, La Documentation française, 1986.
- (605) Laubier de P., L'âge de la politique sociale, Acteurs, Idéologies, Réalisations dans les pays industrialisés depuis 1800, Éditions techniques et économiques, 1978.
- (606) Laubier de P., Idées sociales, Fribourg, Éditions universitaires, 1982.
- (607) Laubier de P., La politique sociale dans les sociétés industrielles, 1800 à nos jours, Actions, Idéologies, Réalisations, Paris, Eco-nomica, 1984.
- (608) Lavielle R., Histoire de la mutualité, Sa place dans le régime français de sécurité sociale, Paris, Hachette, 1964.
- (609) Lisein-Norman M., Les prestations familiales dans l'Europe des Six, Institut d'études européennes, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1974.
- (610) Lory B., La politique d'action sociale, Toulouse, Privat, 1975.
- (611) Lyon-Caen G., Lyon-Caen A., Droit social international et européen, Paris, Dalloz, 6e édition, 1985.
- (612) Mathé C. et G., La santé est-elle au-dessus de nos moyens? Paris, Plon, 1970.
- (613) Milhaud E., Le Plan Beveridge, Paris, Annales de l'économie collectiviste, Nos 1043, 1049, 1943.
- (614) Mills C., Traité de sécurité sociale, Tome II, L'économie de la sécurité sociale, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1981.
- (615) Netter F., Notions essentielles de sécurité sociale, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1951.
- (616) Netter F., La sécurité sociale et ses principes, Paris, Librairie du Recueil, Sirey, 1959.
- (617) Outin J.-L., Familles et droits sociaux, Les modalités d'accès aux prestations familiales, Paris, Caisse nationale des allocations familiales, 1979.
- (618) Ozgerhan Tolunay A., La notion de l'accident du travail dans l'assurance-accidents obligatoire en droit suisse, allemand et français, Neuchâtel, Faculté de droit et des sciences économiques, 1977.
- (619) Philip C., Droit social européen, Paris, Masson, 1985.
- (620) Ribas J.-J., Jonczy M.-J., Séché J.-C., Traité de droit social européen, Paris, Presses universitaires de France, 1978.
- (621) Rimensberger E.-F., Qu'est-ce que le plan Beveridge? Neuchâtel, Éditions de La Baconnière, 1943.
- (622) Saint-Jours Y., La faute dans le droit général de la sécurité sociale, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1972.
- (623) Saint-Jours Y., Le droit pénal de la sécurité sociale, Paris, Presses universitaires de France, 1973.
- (624) Saint-Jours Y., Traité de sécurité sociale, Tome I, Le droit de la sécurité sociale, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1980.
- (625) Saint-Jours Y., Traité de sécurité sociale, Tome III, Les accidents du travail, Définition, réparation, prévention, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1982.
- (626) Saint-Jours Y., Traité de sécurité sociale, Tome IV, La protection sociale agricole, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1984.
- (627) Santé et politique sociale, Vevey, Éditions Delta, 1980.
- (628) Schaller F., Un aspect nouveau du courant social, De la charité privée aux droits économiques et sociaux du citoyen, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1950.
- (629) Sellier F., Dynamique des besoins sociaux, Paris, Les Éditions ouvrières, 1970.
- (630) Spitaels G., Réflexions sur la politique de sécurité sociale, Études d'économie sociale, Institut de sociologie, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1973.
- (631) Talmy R., Histoire du mouvement familial en France (1896-1939), Paris, UNCAF, 1962, 2 volumes.
- (632) Thévenet A., L'aide sociale d'aujourd'hui après la décentralisation, Paris, Éditions ESF, 1986.
- (633) Thévenet A., L'aide sociale en France, Paris, Presses universitaires de France, 1986.

(634) Troclet L.-E., Éléments de droit social européen, Bruxelles, Éditions de l'Institut de sociologie, 1963.

(635) Troclet L.-E., La femme devant le droit social international, Bruxelles, Labor, 1975.

(636) Un siècle de sécurité sociale, 1881-1981, L'évolution en Allemagne, France, Grande-Bretagne, Autriche et Suisse, édité par P.-A. Köhler et H.-F. Zacher en collaboration avec P.-H. Hesse, Université de Nantes, 1982.

(637) Villars C., Le Code européen de sécurité sociale et le Protocole additionnel, Genève, Georg, 1979.

REVUES SPÉCIALISÉES DE LANGUE FRANÇAISE

Organisations internationales

(638) Revue internationale du travail, BIT, Genève.

(639) Revue internationale de sécurité sociale, AISS, Genève.

(640) Bulletin de l'Institut international d'études sociales, IIES, Genève.

(641) Travail et société, IIES, Genève.

Belgique

(642) Cahiers de droit européen, Bruxelles.

(643) Revue belge de sécurité sociale. Ministère de la prévoyance sociale, Bruxelles.

France

(644) Droit social, Librairie sociale et économique, Paris.

(645) Futuribles, Paris.

(646) Informations sociales, Paris.

(647) Recherche sociale, Paris.

(648) Revue française des affaires sociales, Ministère des affaires sociales et de l'emploi, Paris.

(649) Revue trimestrielle de droit sanitaire et social, Sirey, Paris.

(650) Revue de droit sanitaire et social, Sirey, Paris.

Luxembourg

(651) Questions sociales, Centre de droit social près l'Office des assurances sociales, Luxembourg.

Suisse

(652) Revue à l'intention des Caisses de compensation (RCC), Office fédéral des assurances sociales, Berne.

(653) Aspects de la sécurité sociale (ASS), Genève.

(654) Cahiers genevois de sécurité sociale, Genève.

ARTICLES

Revue internationale du travail

(655) Stein O., Vers la sécurité sociale, septembre, 1941.

(656) Laroque P., De l'assurance sociale à la sécurité sociale, juin, 1948.

(657) Les tendances de la sécurité sociale dans la période d'après-guerre: Garantie des moyens d'existence, juin et juillet, 1949.

(658) Les tendances de la sécurité sociale dans la période d'après-guerre: Soins médicaux, août et septembre, 1949.

(659) Laroque P., Problèmes internationaux de sécurité sociale, juillet et août, 1952.

(660) Laroque P. et Zelenka A., Équilibre international du coût de la sécurité sociale, octobre et novembre, 1953.

(661) Dejardin J., La profession médicale et la sécurité sociale, janvier, 1954.

(662) Maystre J., La sécurité sociale et la profession médicale, mai, 1955.

(663) Stabilité économique et sécurité sociale, mai, 1958.

(664) Netter F., La sécurité sociale des travailleurs migrants, janvier, 1963.

(665) Higuchi T., Les pensions de vieillesse et de retraite, octobre, 1964.

(666) Tomes I., Caractéristiques de l'assurance-maladie des pays socialistes d'Europe, mars, 1967.

(667) Creutz H., L'OIT et la sécurité sociale des étrangers et des migrants, avril, 1968.

(668) Paukert F., Sécurité sociale et redistribution des revenus, Étude comparée, novembre, 1968.

(669) Perrin G., Réflexions sur cinquante années de sécurité sociale, mars, 1969.

(670) Veldkamp G.M.J., Une nouvelle conception de la coopération internationale en matière de sécurité sociale, août, 1969.

- (671) Fisher P., Les pensions de vieillesse sont-elles adéquates? I - Comparaison avec les dépenses de consommation, les prestations de l'assistance sociale et les normes de pauvreté, juillet, 1970.
- (672) Higuchi T., Le traitement spécial des lésions professionnelles dans la sécurité sociale, août, 1970.
- (673) Fischer P., Les pensions de vieillesse sont-elles adéquates? II - Comparaison avec les gains moyens, les salaires minima et le revenu national et quelques problèmes d'adaptation, septembre, 1970.
- (674) Wedel J., Sécurité sociale et intégration économique: 1) Liberté de circulation et protection sociale des migrants, novembre 1970. 2) Leur interaction, le facteur coût social, décembre, 1970.
- (675) Laroque P., Droits de la femme et pensions de veuve, juillet, 1972.
- (676) Veldkamp G.M.J., Pour une plus grande cohérence de la sécurité sociale, novembre, 1973.
- (677) Gelber S.M., La sécurité sociale et les femmes, Une prise de position, décembre, 1975.
- (678) Tamburi G., Mouton P., Les indicateurs de la sécurité sociale, septembre-octobre, 1976.
- (679) Boye S., Le coût de la sécurité sociale, 1960-1971, mai-juin, 1977.
- (680) Crijs L., Laurent A., L'action de la Commission des Communautés européennes en matière de sécurité sociale, No. 5, 1978.
- (681) Versen P., La collaboration des employeurs et des travailleurs à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, No. 1, 1979.
- (682) Villars C., L'influence des normes de l'OIT sur l'harmonisation de la sécurité sociale au sein du Conseil de l'Europe, No. 3, 1979.
- (683) Mouton P., Voirin M., La prévention et la réparation des lésions professionnelles en Afrique, Problèmes et lacunes, No. 4, 1979.
- (684) Valticos N., L'avenir des normes internationales du travail, No. 6, 1979.
- (685) La sécurité sociale à la croisée des chemins, No. 2, 1980.
- (686) Creutz H., Le nouvel accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans, No. 1, 1981.
- (687) Villars C., La sécurité sociale des travailleurs migrants dans le cadre du Conseil de l'Europe, No. 3, 1981.
- (688) Paoli C., Les travailleuses et la maternité, Quelques exemples choisis en Europe occidentale, No. 1, 1982.
- (689) Popescu A., Les instruments bilatéraux de sécurité sociale conclus entre les pays socialistes européens, No. 1, 1982.
- (690) Moles R., La sécurité sociale des travailleurs migrants en Amérique latine, No. 2, 1982.
- (691) Coëffard A., La réglementation sur la sécurité sociale des personnes qui se déplacent dans la Communauté européenne, No. 3, 1982.
- (692) Trier A., La Convention nordique de sécurité sociale, No. 3, 1982.
- (693) Laurent A., Le droit communautaire européen et l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale, No. 4, 1982.
- (694) Fuchs A., La réforme de la sécurité sociale des femmes et des survivants en République fédérale d'Allemagne, No. 5, 1982.
- (695) Remus J., La participation financière des salariés, Essai de classification et grandes orientations, No. 1, 1983.
- (696) Tamburi G., La flambée du coût des pensions de retraite servies par l'État, Les causes et les enjeux, No. 3, 1983.
- (697) Voirin M., La sécurité sociale des travailleurs migrants en Afrique, No. 3, 1983.
- (698) Ogawa N., Smits D.-B., La politique de la retraite et les travailleurs japonais, Quelques résultats d'un sondage d'opinion, No. 6, 1983.
- (699) Sjöberg B., La réforme de la sécurité sociale en Suède, No. 1, 1985.
- (700) Garcia de Blas A., La protection en cas de chômage en Espagne et dans les autres pays européens de l'OCDE, No. 2, 1985.
- (701) Miller A.-L., La réparation des dommages corporels par la sécurité sociale, No. 2, 1985.
- (702) Parrott A.-L., Le système s'est fourvoyé: réforme de la sécurité sociale au Royaume-Uni, No. 5, 1985.
- (703) Tamburi G. et Mouton P., Problèmes et frontières entre régimes privés et régimes publics de pensions, No. 2, 1986.
- (704) Laurent A., Les Communautés européennes éliminent des discriminations fondées sur le sexe dans les régimes professionnels de sécurité sociale, No. 6, 1986.

- (705) Dumont J.-P., Les systèmes de sécurité sociale à l'épreuve de la crise, No. 1, 1987.
- (706) Euzéby C., Le revenu minimal garanti: expériences et propositions, No. 3, 1987.
- (707) Dejardin J., L'Association internationale de la sécurité sociale a 60 ans, No. 5, 1987.
- (708) Euzéby A., La sécurité sociale et l'emploi à temps partiel, No. 5, 1988.
- (709) Bronstein A.-G., La protection des créances salariales en cas d'insolvabilité de l'employeur: du droit civil à la sécurité sociale, No. 6, 1987.
- Revue internationale de sécurité sociale*
- (710) Titmuss R., Les rapports entre le maintien du revenu et les prestations des services sociaux, Aperçu général, No. 1, 1967.
- (711) Kayser A., Étude sur l'application des instruments internationaux, bilatéraux ou multilatéraux relatifs aux législations de prestations familiales, No. 3, 1967.
- (712) Coppini M.-A., Illuminati F., Les relations entre les institutions de sécurité sociale et le corps médical, No. 2, 1968.
- (713) Dejardin J., L'organisation des soins médicaux dans la sécurité sociale, No. 3, 1968.
- (714) Ribas J.-J., L'expérience de la Communauté économique européenne en matière de sécurité sociale des travailleurs migrants (1958-1967), No. 3, 1968.
- (715) Tomes I., Caractéristiques des régimes de pensions de vieillesse dans les pays socialistes de l'Europe orientale, No. 3, 1968.
- (716) Doublet J., Droits de l'homme et sécurité sociale, No. 4, 1968.
- (717) Perrin G., Avenir de la sécurité sociale, No. 1, 1969.
- (718) Les normes internationales de sécurité sociale en agriculture, No. 2, 1969.
- (719) Dejardin J., Le développement des soins médicaux à travers les conventions internationales de l'OIT, No. 4, 1969.
- (720) Hyden S., L'OIT et la sécurité sociale du point de vue des employeurs, No. 4, 1969.
- (721) Laroque P., L'Organisation Internationale du Travail et la sécurité sociale, No. 4, 1969.
- (722) Tamburi G., L'OIT et la sécurité sociale, Le défi de la coopération technique, No. 4, 1969.
- (723) Weissenberg G., Les activités de l'OIT en matière de sécurité sociale dans l'optique des travailleurs, No. 4, 1969.
- (724) Dejardin J., Les causes générales de l'accroissement des dépenses de l'assurance-maladie, No. 1-2, 1972.
- (725) Rhee H.-A., La sécurité sociale des personnes âgées, No. 1-2, 1972.
- (726) Veldkamp G.-M.-J., Aspects économiques de la sécurité sociale, No. 1-2, 1972.
- (727) Wannagat G., La sécurité sociale dans l'enseignement et la recherche, No. 1-2, 1972.
- (728) Illuminati F., Le coût de la santé, No. 4, 1972.
- (729) Perrin G., Les régimes complémentaires de pensions dans les pays nordiques, No. 4, 1972.
- (730) Les femmes et la sécurité sociale, No. 1-2, 1973.
- (731) Rys V., Les indicateurs sociaux et leur application à la sécurité sociale, No. 1-2, 1973.
- (732) Moles R., Aspects administratifs de la sécurité sociale, Politiques, problèmes, besoins et perspectives, No. 3, 1973.
- (733) Hochard J., Champ d'application des prestations familiales, No. 1, 1974.
- (734) Hochard J., Le financement des prestations familiales, No. 1, 1974.
- (735) Michel C., Les causes générales de l'accroissement des dépenses de l'assurance-maladie en matière de soins de santé, No. 1, 1974.
- (736) Rys V., La planification de la sécurité sociale dans les pays industrialisés et les pays en voie de développement, No. 2-3, 1974.
- (737) Dole G., La situation des personnels du culte en droit comparé de la sécurité sociale, No. 4, 1974.
- (738) Sournia J.-C., L'activité des institutions de sécurité sociale dans le domaine de la médecine préventive (assurance-maladie et maternité), No. 4, 1974.
- (739) Wryell M., Garantie du revenu, L'avenir, No. 4, 1974.
- (740) Maintien du revenu des familles ayant un parent seul, No. 1, 1975.
- (741) Delpérée A., Les influences de la récession économique sur la politique sociale, No. 3, 1975.
- (742) Tracy M.-B., Étude sur les cotisations relatives aux régimes de sécurité sociale dans un certain nombre de pays, No. 1, 1976.
- (743) Cockburn C., Hoskins D., La sécurité sociale et les personnes divorcées, No. 2, 1976.

- (744) Marziale F., Résolution du Conseil de l'Europe sur les mesures de sécurité sociale en faveur des pensionnés ou des personnes qui demeurent actives après l'âge d'admission à pension de vieillesse, No. 3, 1976.
- (745) Villars C., L'assurance-maladie et maternité suisse, No. 2, 1977.
- (746) Noell K., Sauer H.-J., L'évolution de l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles au cours des dernières années, No. 1, 1978.
- (747) Perrin G., La Convention européenne dans le contexte des instruments internationaux de coordination des législations de sécurité sociale, No. 3, 1978.
- (748) Fisher P., La crise de la sécurité sociale, Dilemme international, No. 4, 1978.
- (749) Villars C., La neuvième révision de l'assurance-vieillesse et survivants suisse, No. 1, 1979.
- (750) Tracy M.-B., Les tendances en matière de retraite, No. 2, 1979.
- (751) Bouquet R., L'assurance contre l'incapacité de travail en droit comparé, No. 4, 1979.
- (752) Pavard F., Le financement de la sécurité sociale par la méthode des cotisations, No. 4, 1979.
- (753) Smiru S.A., La protection de la maternité, La législation et la pratique nationales dans un certain nombre de pays européens, No. 4, 1979.
- (754) Villars C., L'assurance-vieillesse-survivants et invalidité en Suisse, No. 4, 1979.
- (755) Gruat V., Régimes de garantie de créances salariales en cas de faillite, No. 1, 1980.
- (756) Voirin M., Quel avenir l'extension de la réparation des dommages corporels par la sécurité sociale laisse-t-elle à la branche accidents du travail? No. 1, 1980.
- (757) Rohrllich G.-F., Maintien de l'efficacité et de la solvabilité des régimes de pensions de sécurité sociale, Tableau synoptique transnational des problèmes soulevés et des mesures prises, No. 2, 1980.
- (758) Cockburn C., Le rôle de la sécurité sociale dans le développement, No. 3-4, 1980.
- (759) Mallet A., La protection sociale de la population rurale, No. 3-4, 1980.
- (760) Ricq C., Politique sociale et travailleurs frontaliers en Europe, No. 2, 1981.
- (761) Numéro spécial pour l'année internationale des personnes handicapées, No. 3, 1981.
- (762) Baueriedl U., Cent ans d'assurance sociale allemande, No. 4, 1981.
- (763) Michel C., La consommation des soins médicaux en France, No. 4, 1981.
- (764) Canales Aliende J.-M., Les cours des comptes et la sécurité sociale dans le droit comparé européen, No. 1, 1982.
- (765) Skoler D., Zeitzer I.-R., Revue des procédures d'appel en matière de sécurité sociale dans neuf pays, No. 1, 1982.
- (766) Guertiaux N., La protection sociale dans la crise, No. 3, 1982.
- (767) Sécurité sociale et politique familiale, No. 3, 1982.
- (768) Gilliland P., Contribution à l'étude du niveau de vie des personnes âgées en Suisse, No. 4, 1982.
- (769) Sécurité sociale et troisième âge, No. 4, 1982.
- (770) Villars C., L'assurance en cas d'accidents et de maladies professionnelles en Suisse, Nouvelle loi fédérale sur l'assurance-accidents du 20 mars 1981, No. 1, 1983.
- (771) Abel-Smith B., L'efficacité économique dans la prestation des soins de santé, No. 2, 1983.
- (772) Catrice-Lorey A., La sécurité sociale et l'État en France, Quelle autonomie de gestion pour l'institution? No. 2, 1983.
- (773) Claire J., La politique de l'AISS dans le domaine de la prévention des risques professionnels, No. 2, 1983.
- (774) Conceptions de la sécurité sociale au Canada, No. 2, 1983.
- (775) Gollot A.-P., Le Centre de sécurité sociale des travailleurs migrants, No. 3, 1983.
- (776) Rice D.-P., Les soins de longue durée pour les personnes âgées et les personnes handicapées, No. 3, 1983.
- (777) Développements et tendances de la sécurité sociale 1981-1983, No. 4, 1983.
- (778) L'action de la sécurité sociale dans le domaine des services sociaux, Tendances récentes et problèmes actuels, No. 4, 1983.
- (779) Charles J.-F., La sécurité sociale en Suisse, Traits essentiels et problèmes actuels, No. 2, 1984.

(780) Doron H., Ron A., La promotion des soins de santé primaires comme moyen de maîtriser les coûts dans les systèmes de soins médicaux de la sécurité sociale, No. 2, 1984.

(781) Euzéby A. et C., L'incidence des cotisations sociales patronales, Enjeux du problème, No. 2, 1984.

(782) Midgley J., L'assistance sociale, Une forme de protection sociale de substitution dans les pays en développement, No. 3, 1984.

(783) Kaufmann F.-X., Leisering L., L'évolution démographique et ses incidences sur les régimes de sécurité sociale, No. 4, 1984.

(784) Creutz H., Accord européen concernant l'octroi des soins médicaux aux personnes en séjour temporaire, No. 1, 1985.

(785) Gould R., Chômage et invalidité, Quelques aspects sociologiques de l'élimination du marché du travail, No. 1, 1985.

(786) Sigg R., Sociologie et sécurité sociale, Un nouveau départ, No. 1, 1985.

(787) Soeters J., Prins R., Les services de soins de santé et l'incapacité de travail: Comparaison de la situation aux Pays-Bas avec celle des six autres pays de l'Europe de l'Ouest, No. 2, 1985.

(788) Hecquet P., Les pensions de retraite versées en fonction du secteur d'activité, No. 3, 1986.

(789) La sécurité sociale dans les États membres de la Communauté européenne en 1985, No. 3, 1986.

(790) Développements et tendances de la sécurité sociale 1984-1986, No. 4, 1986.

(791) Au service de la sécurité sociale: L'histoire de l'Association internationale de la sécurité sociale 1927-1987, No. 2, 1987.

(792) Euzéby A., Indemnisation du chômage et emploi dans les pays industrialisés à économie de marché, No. 1, 1988.

(793) Cahoen F., Eeckhardt L., Greiner D., Indemnisation du chômage, protection sociale et politique d'emploi: une comparaison internationale, No. 2, 1988.

(794) Greber P.-Y., Le régime de base de pensions suisse a quarante ans: Points de repère pour son évaluation, No. 2, 1988.

(795) Rosenberg P., Dépenses sociales et évolution démographique - Craintes, espoirs et réalités, No. 2, 1988.

Bulletin de l'Institut international d'études sociales

(796) Mc Granaham D.-V., Planification sociale et sécurité sociale, No. 7, 1970.

(797) Tinbergen J., La sécurité sociale et les aspects économiques d'une politique globale, No. 7, 1970.

(798) Delpérée A., La sécurité sociale dans la Communauté économique européenne, No. 8, 1971.

(799) Perrin G., Le besoin de sécurité dans les sociétés avancées d'aujourd'hui et de demain, No. 8, 1971.

Travail et société

(800) Perrin G., Rationalisation et humanisation, Deux objectifs prioritaires pour une réforme de la sécurité sociale, No. 4, 1981.

(801) Tschudi H.-P., La politique sociale suisse depuis 1950, No. 2, 1982.

(802) Höffe O., État minimal ou État social, No. 2, 1983.

(803) Boisard P., La politique familiale en France, 1960-1980, Bilan et perspectives, No. 4, 1983.

(804) Savoy-Clot J., Quelle égalité pour les femmes? L'expérience suisse, No. 1, 1984.

(805) Perrin G., Cent ans d'assurance sociale, Nos 2, 3 et 4, 1984.

(806) Spieker M., État-Providence et principe de la subsidiarité, No. 1, 1985.

(807) Perrin G., La reconnaissance du droit à la protection sociale comme droit de l'homme, No. 2, 1985.

Cahiers de droit européen

(808) Leita A.-R., L'insolvabilité des employeurs et les droits des travailleurs, Nos. 5-6, 1981.

(809) Raepenbusch S. van, La jurisprudence communautaire en matière de règles anticumul de sécurité sociale, No. 3, 1985.

Revue belge de sécurité sociale

(810) Laroque P., Sécurité sociale et travail social dans les pays de la Communauté économique européenne, No. 10, 1985.

(811) Delannoo P., Les normes internationales de sécurité sociale, No. 4, 1966.

(812) Minon P., Les fondements culturels de la sécurité sociale, No. 4, 1966.

- (813) Delpérée A., La sécurité sociale et l'économie nationale, No. 8, 1966.
- (814) Perrin G., La sécurité sociale comme mythe et comme réalité, No. 10, 1966.
- (815) Delpérée A., Coordination des administrations sociales et politique sociale globale, No. 1, 1967.
- (816) Laurent A., La sécurité sociale et l'évolution des sociétés, No. 6, 1967.
- (817) Delpérée A., Y a-t-il une politique sociale européenne? No. 11-12, 1967.
- (818) La déclaration universelle des droits de l'homme et les droits économiques et sociaux, Numéro spécial, No. 9, 1968.
- (819) Ribas J.-J., Voirin M., La sécurité sociale des migrants dans les Communautés européennes, No. 8, 1969.
- (820) Delannoo P., La sécurité sociale des travailleurs migrants dans les conventions bilatérales, No. 9, 1969.
- (821) Perrin G., L'action de l'Organisation internationale du travail en faveur de la coordination et de l'harmonisation des législations de sécurité sociale, No. 10, 1969.
- (822) Delpérée A., La sécurité sociale, ses objectifs, son évolution, ses problèmes de demain, No. 1, 1970.
- (823) Netter F., Réflexions sur l'évolution technique et financière de la sécurité sociale, No. 10, 1970.
- (824) Perrin G., Vues prospectives sur la sécurité sociale, No. 10, 1970.
- (825) La programmation économique et la sécurité sociale, Numéro spécial, No. 1, 1971.
- (826) Lehouck F., La convention collective de travail et de sécurité sociale, No. 6-7, 1971.
- (827) Langendonck J. van, L'harmonisation de l'assurance sociale-soins de santé au sein de la CEE, No. 4, 1972.
- (828) Delannoo P., Les aspects internationaux des prestations familiales, No. 8, 1972.
- (829) Perrin G., Un nouvel instrument multilatéral pour la protection des travailleurs migrants, La Convention européenne de sécurité sociale, No. 1, 1973.
- (830) Prims A., Quaethoven P., Le coût des soins médicaux et paramédicaux, Recherche et analyse des facteurs qui déterminent l'accroissement du coût des soins médicaux et paramédicaux, No. 4, 1973.
- (831) Delpérée A., Assistance publique et sécurité sociale. No. 6-7, 1973.
- (832) Prims A., Quaethoven P., Le coût des soins médicaux et paramédicaux, Une recherche sur la consommation des soins de santé, No. 8, 1974.
- (833) Heddegem P. van, Les besoins en matière de sécurité sociale, Un inventaire provisoire, No. 9, 1974.
- (834) Bosscher A., L'évolution récente des régimes de pension pour travailleurs salariés dans les pays de la Communauté européenne, No. 4, 1975.
- (835) Perrin G., Physionomie et tendances des régimes de pensions de vieillesse dans les pays industrialisés, No. 4, 1975.
- (836) Delpérée A., Le travail féminin et la sécurité sociale, No. 9, 1975.
- (837) Perrin G., Les nouvelles frontières de la sécurité sociale, No. 3, 1977.
- (838) Delpérée A., Aspects nouveaux de la politique sociale, No. 10-12, 1977.
- (839) Delpérée A., Politique familiale et Communautés européennes, No. 4-5, 1978.
- (840) Perrin G., L'influence de la Cour de justice des Communautés européennes sur la coordination internationale des législations de sécurité sociale, No. 1, 1979.
- (841) Delpérée A., Une politique sociale pour l'Europe 1980, No. 2, 1979.
- (842) Deleeck H., Sécurité d'existence et sécurité sociale, No. 6, 1979.
- (843) Joosen B., Quelques considérations sur le système de soins de santé en Europe occidentale, No. 4-5, 1980.
- (844) Lisein Norman M., Politiques des prestations familiales dans les pays des Communautés européennes, Objectifs, Orientations, Résultats, No. 4-5, 1980.
- (845) Perrin G., A propos du financement de la sécurité sociale, No. 10, 1980.
- (846) Année internationale des personnes handicapées, Handicapés et société, No. 1, 1981.
- (847) Perrin G., La sécurité sociale des étrangers et des migrants selon les instruments de l'Organisation Internationale du Travail, No. 3, 1981.
- (848) Viaene J., La perte de salaire et sa répartition entre différentes causalités, Évaluation rationnelle ou forfaitaire? No. 10, 1981.

- (849) Dillemans R., Les handicapés et la sécurité sociale, No. 1, 1982.
- (850) Simoens D., Le droit à la sécurité sociale depuis la crise économique (1976-1981), No. 4-5, 1982.
- (851) Évaluation de la perte de rémunération en cas d'incapacité de travail, No. 10, 1982.
- (852) Deleeck H., Les cotisations à la sécurité sociale et leurs conséquences sur la distribution des charges sociales et sur l'emploi, No. 2, 1983.
- (853) Perrin G., Cent ans d'assurance sociale, No. 8-9, 1983.
- (854) Le Fonds social européen, Un instrument pour combattre le chômage, No. 1-2, 1984.
- (855) Magrez M., Le cumul des prestations de sécurité sociale en droit comparé, No. 3, 1984.
- (856) Perrin G., Pour une sécurité sociale sans frontières, Deux nouveaux instruments de l'Organisation Internationale du Travail, No. 6, 1984.
- (857) Elst R., Sécurité sociale et services sociaux en Suède, No. 7-8, 1984.
- (858) Steenberge van J., L'avenir de l'assurance contre les accidents du travail, No. 9-10, 1984.
- (859) Peeters J., Modes alternatifs de financement de la sécurité sociale, Indications empiriques, No. 11-12, 1984.
- (860) Huys J., L'assurance contre l'incapacité de travail aux Pays-Bas, Un modèle à suivre? No. 1-2, 1985.
- (861) Huys J., L'assurance contre l'incapacité de travail aux Pays-Bas, Un modèle à suivre? (suite), No. 3, 1985.
- (862) Euzéby A., Charges sociales et coût de la main-d'oeuvre dans les pays de la Communauté économique européenne, No. 3, 1985.
- (863) Urbanetz H., L'assurance-vieillesse sous l'influence des changements économiques et démographiques, No. 3, 1985.
- (864) Kolberg J., Le rôle de la sécurité sociale en période de difficultés économiques dans les pays à régimes universels principalement, No. 11-12, 1985.
- (865) Euzéby A., La sécurité sociale dans le monde au seuil des années 1980, No. 4-5, 1986.
- (866) Deleeck H., L'avenir de la politique de sécurité sociale dans la Communauté européenne, No. 7-8, 1986.
- (867) Perrin G., L'avenir du droit de la sécurité sociale, No. 11-12, 1986.
- (868) Cent ans de droit social en Belgique 1886-1887 - 1986-1987, Numéro spécial, 1986.
- (869) Mathieu R., La Commission royale et l'avant projet de Code de la sécurité sociale, No. 1-2, 1987.
- (870) Ogus A., Réforme de la sécurité sociale en Grande-Bretagne, No. 3, 1987.
- (871) Traversa E., Du premier au deuxième programme de lutte contre la pauvreté (CEE), No. 4, 1987.

Droit social

- (872) Lajugie J., La redistribution du revenu national, No. 3, 1950.
- (873) Laroque P., La collaboration des institutions de sécurité sociale et des autres services sociaux, No. 3, 1952.
- (874) Laroque P., Les problèmes de sécurité sociale des populations rurales, No. 4, 1952.
- (875) Durand P., Les équivoques de la redistribution du revenu par la sécurité sociale, No. 5, 1953.
- (876) Méric J., Les aspects sociaux de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, No. 9, 1954.
- (877) Granger R., L'influence de la sécurité sociale sur la responsabilité civile, No. 8-9, 1955.
- (878) Hochard J., Les finalités primaires et secondaires des prestations familiales, No. 5-6, 1957.
- (879) Politique sociale et Marché commun, No. 12, 1957.
- (880) Zelenka A., Ajustement des prestations de la sécurité sociale aux variations du coût de la vie et du niveau général de vie, No. 3, 1958.
- (881) Troclet L.-E., Marché commun et sécurité sociale, No. 4, 1958.
- (882) Troclet L.-E., Le rôle de l'État dans l'organisation de la sécurité sociale, No. 12, 1958.
- (883) Durand P., Des conventions collectives de travail aux conventions collectives de sécurité sociale, No. 1, 1960.
- (884) Hochard J., Économie globale et prestations familiales, No. 2, 1960.
- (885) Dupeyroux J.-J., Quelques réflexions sur le droit à la sécurité sociale, No. 5, 1960.
- (886) Dupeyroux J.-J., Le droit à la sécurité sociale dans les déclarations et pactes internationaux, No. 6, 1960.

- (887) Doublet J., L'harmonisation des législations européennes de sécurité sociale, No. 12, 1960.
- (888) Laroque P., Sécurité sociale et vie politique, No. 12, 1960.
- (889) Perrin G., Les prestations non contributives et la sécurité sociale, No. 3, 1961.
- (890) Netter F., Progrès technique et structure des institutions sociales, No. 7-8, 1961.
- (891) Lecaillon J., Sécurité sociale et répartition du revenu national, No. 9-10, 1961.
- (892) Savy R., La notion de sécurité sociale en agriculture, No. 2, 1962.
- (893) Les régimes complémentaires de retraite, Numéro spécial, No. 7-8, 1962.
- (894) Transformations des structures de la profession médicale, Numéro spécial, No. 9-10, 1962.
- (895) Netter F., Évolution du statut des institutions de sécurité sociale, No. 4, 1964.
- (896) Ribettes-Tillhet, Médecine et sécurité sociale dans quelques pays d'Europe, No. 12, 1964.
- (897) Wibault J., Le droit de la sécurité sociale et la notion de conflit de lois, No. 5, 1965.
- (898) Dupeyroux J.-J., L'évolution des systèmes et la théorie générale de la sécurité sociale, No. 2, 1966.
- (899) Savy R., Sécurité sociale et droit public, No. 6, 1966.
- (900) Heise B., Les possibilités d'une harmonisation des régimes d'assurance sociale dans les États membres de la Communauté économique européenne, No. 11, 1966.
- (901) Moitrier J., La redistribution des revenus à travers les techniques de la sécurité sociale, Mythe ou réalité, No. 12, 1966.
- (902) Le projet Tunc et la réforme du droit des accidents de la circulation, Numéro spécial, No. 2, 1967.
- (903) Laurent A., La sécurité sociale et l'évolution des sociétés, No. 4, 1967.
- (904) Perrin G., La sécurité sociale comme mythe et comme réalité, No. 4, 1967.
- (905) Porte L., De la tutelle aux allocations familiales à la tutelle aux prestations sociales, No. 9-10, 1967.
- (906) Draperie R., La sécurité sociale et les exploitants agricoles dans la Communauté économique européenne, No. 3, 1968.
- (907) Van Praag P., L'harmonisation et l'égalisation au niveau européen des systèmes de sécurité sociale, No. 4, 1968.
- (908) Bonnet R., Les travailleurs détachés à l'étranger et la sécurité sociale, No. 9-10, 1968.
- (909) Veldkamp G.-M.-J., L'harmonisation de la sécurité sociale dans la Communauté économique européenne, No. 12, 1968.
- (910) Modlinski E., La sécurité sociale, Une idée ou une institution juridique, No. 3, 1969.
- (911) La mutualité agricole, Numéro spécial, No. 11, 1969.
- (912) Perrin G., Le rôle de l'Organisation internationale du travail dans l'harmonisation des conceptions et des législations de sécurité sociale, No. 9-10, 1970.
- (913) La convention nationale entre la sécurité sociale et le corps médical, Numéro spécial, No. 9-10, 1971.
- (914) Catrice-Lorey A., Planification et finalité des organismes de sécurité sociale, No. 2, 1972.
- (915) Flamme P., Informatique et progrès social, No. 12, 1972.
- (916) Ribas J.-J., Draperie R., L'Europe sociale, No. 2, 1973.
- (917) Perrin G., Un nouvel instrument multilatéral pour la protection des travailleurs migrants, La Convention européenne de sécurité sociale, No. 7-8, 1973.
- (918) Michel C., Les causes générales de l'accroissement des dépenses de l'assurance-maladie en matière de soins de santé, No. 1, 1974.
- (919) L'exclusion sociale, Numéro spécial, No. 11, 1974.
- (920) Perrin G., Les fondements du droit international de la sécurité sociale, No. 12, 1974.
- (921) La sécurité de l'emploi et du salaire, Numéro spécial, No. 6, 1975 et No. 9-10, 1975.
- (922) Les femmes et le droit social, Numéro spécial, No. 1, 1976.
- (923) Les travailleurs immigrés, Numéro spécial, No. 5, 1976.
- (924) Michel C., L'évolution du régime des conventions entre les médecins et l'assurance-maladie, No. 1, 1977.
- (925) Netter F., Histoire des retraites complémentaires de salariés, No. 1, 1977.
- (926) La formation professionnelle continue, Numéro spécial, No. 2, 1977.

- (927) Veldkamp G.-M.-J., L'extension de la protection sociale aux catégories de personnes autres que les travailleurs, *Dynamique de l'État-Providence et relations industrielles*, No. 4, 1977.
- (928) Deleeck H., Un autre mode de financement de la sécurité sociale, Des cotisations calculées sur la valeur ajoutée, No. 9-10, 1977.
- (929) Jeunes, étudiants, Numéro spécial, No. 11, 1977.
- (930) Bing J., Lévy M., Harmonisation et unification des législations de réparation du handicap, No. 1, 1978.
- (931) Le droit social et l'entreprise en difficulté ou en liquidation, Numéro spécial, No. 1, 1978.
- (932) Euzéby A., Faut-il fiscaliser la sécurité sociale? No. 5, 1978.
- (933) La sécurité sociale, Nouveaux problèmes, Numéro spécial, No. 9-10, 1978.
- (934) Laroque P., La Charte sociale européenne, No. 3, 1979.
- (935) Laurent A., Une directive pour les années quatre-vingts, La directive communautaire (19/12/78) relative à la mise en oeuvre progressive du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale, No. 6, 1979.
- (936) Keithley J., L'évolution de la sécurité sociale anglaise depuis le rapport Beveridge, No. 7-8, 1979.
- (937) Euzéby A., Financement de la sécurité sociale et emploi, No. 11, 1979.
- (938) Lusseau J.-F., Vie maritale et droit de la sécurité sociale, No. 2, 1980.
- (939) La sécurité sociale et la politique familiale en question, Numéro spécial, No. 1, 1981.
- (940) Deleeck H., Efficacité et réforme de la sécurité sociale, No. 9-10, 1981.
- (941) Prétot X., l'État et la sécurité sociale, *Réflexions sur le service public*, No. 12, 1981.
- (942) Maillet V., La réforme de l'assiette des cotisations sociales, Mythes et réalités, No. 3, 1982.
- (943) Les réformes, Numéro spécial, No. 6, 1982.
- (944) Commission des Communautés européennes, Problèmes de sécurité sociale, éléments de réflexion, No. 2, 1983.
- (945) Saint-Jours Y., La sécurité sociale aux prises avec une crise économique profonde et durable, No. 3, 1983.
- (946) Gresle F., Les travailleurs indépendants et la protection sociale, No. 4, 1983.
- (947) Lescure G., Strauss-Kahn D., Pour une réforme du prélèvement social, No. 4, 1983.
- (948) Ministère des affaires sociales et de l'emploi, La retraite à 60 ans, Dossier No. 4, 1983.
- (949) Berthod Wurmser M., Pigement C., Weiss J.-P., Travaux pour le 9ème plan: "La santé choisie", Rapport du groupe "Régulation de l'activité et des dépenses de santé", No. 5, 1983.
- (950) Ruellan R., La retraite à 60 ans dans les régimes complémentaires, Les réformes - VI -, Numéro spécial, No. 7-8, 1983.
- (951) Euzéby C., Protection sociale et concurrence internationale, No. 12, 1983.
- (952) Euzéby A., Protection sociale et économie nationale, No. 3, 1984.
- (953) Saint-Jours Y., Crise économique et garantie du droit à la santé par la sécurité sociale, No. 3, 1984.
- (954) Fragonard B., Éléments pour un débat sur le critère de ressources dans la législation des prestations familiales, No. 5, 1984.
- (955) Dronin V., L'assurance-chômage, éléments de droit comparé, No. 6, 1984.
- (956) Ravenne S., Faut-il transférer aux employeurs la charge des indemnités journalières? No. 6, 1984.
- (957) Crijns L., Les pensions de vieillesse et les problèmes y afférents dans les dix États membres de la Communauté européenne, No. 9-10, 1984.
- (958) Bichot J., Peut-on en finir avec les droits dérivés? Le cas de l'assurance-maladie, No. 1, 1985.
- (959) Wangen G. de, La protection des réfugiés en France, Bilan, problèmes d'aujourd'hui et solutions possibles, No. 2, 1985.
- (960) Regards sur les prestations familiales, Numéro spécial, No. 5, 1985.
- (961) Marsault H., Droits propres contre droits dérivés, L'individualisation des droits sociaux, No. 12, 1985.
- (962) Sorman G., La politique sociale libérale, No. 2, 1986.
- (963) Sur le nouveau code de la sécurité sociale, Numéro spécial, No. 3, 1986.
- (964) La protection sociale complémentaire, Numéro spécial, No. 4, 1986.

(965) Deleeck H., Cantillon B., Le minimum garanti, No. 6, 1986.

(966) Prétot X., La sécurité sociale et l'Europe, No. 1, 1987.

(967) La diversité des recours en droit social, Numéro spécial, No. 6, 1987.

(968) Wresinski J., Le difficile droit des pauvres, No. 7-8, 1987.

(969) Euzéby C., Le revenu minimum garanti, Une formule en gestation, No. 3, 1988.

(970) Saint-Jours Y., L'association de la mutualité au service public de la sécurité sociale, No. 4, 1988.

(971) Milano S., Le revenu minimum garanti dans les pays de la CEE, No. 6, 1988.

Futuribles

(972) Le vieillissement de la société, No. 88, 1985.

(973) Euzéby A., La protection sociale en Europe de l'Ouest, Problèmes et perspectives, No. 92-93, 1985.

(974) Mouton P., Analyse comparée des systèmes de santé, No. 92-93, 1985.

(975) Perrin G., L'avenir de la protection sociale dans les pays industriels, crises, défis et mutation des valeurs, No. 92-93, 1985.

(976) Milano S., Le revenu minimum social, Un droit local à la solidarité, No. 101, 1986.

(977) Parijs van P., Quel destin pour l'allocation universelle? No. 106, 1987.

(978) Parant A., La sécurité sociale en question, No. 110, 1987.

(979) Parant A., Vieillissement démographique et dépenses sociales, Un futurible de crise pour les économies développées, No. 110, 1987.

(980) Regards sur le vieillissement, No. 110, 1987.

Informations sociales

(981) Réfugiés, No. 8, 1982.

(982) La recherche en action sociale, No. 6, 1983.

(983) Innovation dans le champ social, No. 2, 1986.

(984) Solitudes, No. 3, 1986.

(985) + ou - égaux, No. 1, 1987.

Recherche sociale

(986) Insertion sociale des handicapés, No. 70 et 71, 1979.

(987) Politique sociale et décentralisation, No. 75 et 76, 1980.

(988) Enfant, famille et société, No. 80, 1981.

(989) Besoin de santé et classes sociales, No. 81, 1982.

(990) Pauvreté et paupérisation, I, No. 82, II, No. 83, 1982.

(991) La famille monoparentale, Une marginalité en mutation, No. 85, 1983.

(992) Les familles de l'assistance, I, No. 87, 1983, II, No. 88, 1983.

(993) Développement local et nouvelles solidarités spatiales, La régulation sociale de la crise, No. 89 et 90, 1984.

(994) La crise de la planification sociale, No. 95, 1985.

(995) Décentralisation et organisation de l'action sociale, No. 96, 1985.

Revue française des affaires sociales

(996) Perrin G., La sécurité sociale et les problèmes des pays en voie de développement, No. 4, 1965.

(997) Broun G., Le financement des coûts de la maladie, Essai d'analyse économique, No. 1, 1969.

(998) Lombardot M., Les problèmes sociaux des personnes âgées, No. 2, 1970.

(999) Laubier de P., L'intervention de l'État et la politique sociale depuis la révolution industrielle, No. 3, 1971.

(1000) Perrin G., Les régimes complémentaires et la sécurité sociale, No. 2, 1972.

(1001) Champeix J., Valeur et limite de la notion de maladie à caractère professionnel, Perspectives de recherche, No. 2, 1973.

(1002) Sournia J.-C., Les liens entre l'assurance-maladie et le système de santé, No. 1, 1975.

(1003) Rezeau M., Baque F., La participation des travailleurs à la sécurité sociale dans les entreprises en France et en Grande-Bretagne, No. 4, 1975.

(1004) Coppini A., Le rôle de la sécurité sociale dans la redistribution des revenus, No. 1, 1976.

- (1005) L'aide sociale, Réforme ou suppression, No. 1, 1976.
- (1006) Delpérée A., Y a-t-il une politique familiale européenne? No. 2, 1976.
- (1007) Perspectives de la sécurité sociale, Numéro spécial, tomes I et II, juillet-septembre, 1976.
- (1008) Catrice-Lorey A., Inégalités d'accès aux systèmes de protection sociale et pauvreté culturelle, No. 4, 1976.
- (1009) Encelle P., Accidents du travail, Financement et prévention, No. 2, 1977.
- (1010) Saint-Jours Y., La protection contre les licenciements et la mobilité professionnelle en Europe occidentale, No. 4, 1977.
- (1011) Démographie et sécurité sociale, Numéro spécial, Novembre, 1977.
- (1012) Perrin G., La sécurité sociale au passé et au présent, No. 1, 1979.
- (1013) Greber P.-Y., L'intervention du principe de la solidarité dans divers régimes du système suisse de sécurité sociale, No. 2, 1980.
- (1014) Thévenet A., L'action sociale entre le présent et l'avenir, No. 2, 1980.
- (1015) Bois P., Spécificités de la politique sociale en Suisse, No. 3, 1980.
- (1016) Egger P., L'assurance-maladie et le système de soins, Vers une nouvelle régulation? No. 1, 1981.
- (1017) Perrin G., Origines du droit international de la sécurité sociale, No. 1, 1981.
- (1018) Terroir P., Les soins aux personnes âgées en Suède, No. 2, 1981.
- (1019) Frossard M., Économie du vieillissement et santé des personnes âgées, No. 2, 1982.
- (1020) Laroque M., Systèmes familiaux et politique de la famille en France, No. 2, 1982.
- (1021) Sellier F., La protection sociale, Enjeu politique et professionnel, No. 4, 1982.
- (1022) Zacher H.-F., Introduction au droit social allemand, No. 1, 1983.
- (1023) Laroque M., Les formes du pouvoir réglementaire des organismes de sécurité sociale, No. 2, 1983.
- (1024) Dumont J.-P., La sécurité sociale dans le monde, No. 3, 1983.
- (1025) Mills C., Le système social à l'épreuve de la crise, No. 3, 1983.
- (1026) Recherches et familles, Numéro spécial, No. 4, 1983.
- (1027) Le Net M., Inclure des exclus, Du concept d'égalité sociale à l'évolution de l'action sociale, No. 1, 1984.
- (1028) Polton D., La décentralisation du système de santé, Analyse de l'expérience britannique, No. 1, 1984.
- (1029) Thévenet A., Pour comprendre la décentralisation de l'aide sociale, No. 1, 1984.
- (1030) Dumont J.-P., La sécurité sociale dans le monde en 1983, No. 2, 1984.
- (1031) Ginot J.-C., Protection sociale et développement, No. 2, 1984.
- (1032) Population, équilibres économiques et systèmes sociaux, Numéro supplémentaire, Juin 1984.
- (1033) Promotion de l'emploi et initiatives locales, Numéro spécial, No. 3, 1984.
- (1034) Offredi C., Pauvreté et précarité, Repères, No. 2, 1985.
- (1035) Quarante ans de sécurité sociale, Numéro spécial, juillet-septembre, 1985.
- (1036) Dix ans de politique sociale en Suisse (1975-1985), Un modèle vulnérable? No. 4, 1985.
- (1037) Dumont J.-P., L'évolution de la sécurité sociale dans le monde, No. 1, 1986.
- (1038) Kessler D., Les fondements de la sécurité sociale dans le monde, No. 1, 1986.
- (1039) Verrilland F., La pauvreté aux États-Unis, No. 1, 1986.
- (1040) Thévenet A., La "loi particulière", Une grande loi sociale, No. 2, 1986.
- (1041) Zucker-Rouvillois E., Natalité et modèles familiaux en Europe, No. 1, 1987.
- (1042) Barthe M.-A., Les formes de la pauvreté dans la société française, No. 2, 1987.
- (1043) Beaud G., Isolement et solitude, Aspects de la modernité - de Fribourg à Paris - No. 2, 1987.
- (1044) Perrot J., Une nouvelle approche du problème des pensions alimentaires, No. 2, 1987.
- (1045) Laroque M., Les aspects familiaux de la politique sociale de la Communauté européenne, No. 4, 1987.

Revue trimestrielle de droit sanitaire et social

(1046) Médecins et sécurité sociale, Numéro spécial, 1976.

Revue de droit sanitaire et social

(1047) Immigration et protection sociale, No. 2, 1987.

Questions sociales

(1048) Poulizac H., Les systèmes sanitaires et sociaux face à la prévention, No. 7, 1973.

**PUBLICATIONS RELATIVES
À LA SUISSE**

Études et ouvrages

(1049) Amsler M.-H., Pour une révision fondamentale de l'assurance-maladie en Suisse, Le modèle FAF, Institut de sciences actuarielles de l'Université de Lausanne, Cahier No. 10, août 1984.

(1050) Bassegoda J., Assurance militaire, Tour d'horizon, Berne, Publications de l'assurance militaire, No. 2, 1979.

(1051) Berenstein A., Études de droit social, 1936-1977, Mémoires publiés par la Faculté de droit, Genève, Georg, 1979.

(1052) Berenstein A., L'assurance-vieillesse suisse, Son élaboration et son évolution, Lausanne, Réalités sociales, 1986.

(1053) Binswanger P., Histoire de l'AVS: assurance-vieillesse et survivants suisse, Zurich, Pro Senectute suisse, 1987.

(1054) Bois P., La décision dans le domaine des assurances sociales, Tiré à part du volume 50 des Mémoires de la Faculté de droit, Genève, Georg, 1976.

(1055) Boner K., Holzherr W., L'assurance-maladie selon la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1969.

(1056) Bucher P., L'assurance-maladie, Lausanne, Payot, 1978.

(1057) Caisses de compensation AVS, L'AVS en Suisse, Clarens, Caisse de compensation du canton de Vaud, 1981.

(1058) Charles J.-F., La sécurité sociale en Suisse, Traits essentiels et problèmes actuels,

Lausanne, Fédération suisse des employés d'assurances sociales, Octobre 1982.

(1059) Dix ans de politique sociale en Suisse 1975-1985, Dossier réuni par Jean-Pierre Fragnière, Lausanne, Réalités sociales, 1986.

(1060) Fragnière J.-P., Gilliand P., (Éds) Droit et politique sociale, Vevey, Delta, 1980.

(1061) Droits des handicapés mentaux, Guide juridique, Genève, Université de Genève, 1981.

(1062) Droits égaux dans l'AVS, Propositions du Parti socialiste suisse et de l'Union syndicale suisse pour la révision de l'AVS, Berne, 1987.

(1063) Droits sociaux et politique sociale en Suisse et en Europe, Travaux réunis par Charles Ricq, Lausanne, Réalités sociales, 1986.

(1064) Faculté de droit, La condition juridique des handicapés mentaux, Colloque du 24 avril 1972, Genève, Georg, 1973.

(1065) Familles en rupture, Pensions alimentaires et politique sociale, Travaux réunis par Pierre Gilliand, Lausanne, Réalités sociales, 1984.

(1066) Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande, Rapport de la Commission pour une meilleure coordination des assurances sociales, Lausanne, mars, 1981.

(1067) Fédération suisse pour l'intégration des handicapés, Invalidité et assurance sociale, Orientation sur les possibilités existantes d'assurance contre l'invalidité et sur l'assurance des personnes invalides dans les assurances sociales en Suisse, Vevey, Delta, 1979.

(1068) Fell-Doriot J., L'assurance-maladie, Tonneau des Danaïdes, Vevey, Delta, 1976.

(1069) Fragnière J.-P., Christen G., Sécurité sociale en Suisse, Introduction, Lausanne, Réalités sociales, 1988.

(1070) Fragnière J.-P., L'action sociale demain, Lausanne, Réalités sociales, 1988.

(1071) Gilliand P., Coût de la sécurité sociale, Suisse, 1970-1976, Vevey, Delta, 1977.

(1072) Gilliand P., Rentiers AVS, Une autre image de la Suisse, Lausanne, Réalités sociales, 1983.

(1073) Gilliand P., Politique sociale en Suisse, Lausanne, Réalités sociales, 1988.

(1074) Gilliand P., Schaub C., Stucki G., Pensions alimentaires, Pratiques et enjeux, Lausanne, Réalités sociales, 1985.

- (1075) Graf J., *Regards sur l'histoire de l'AVS*, Berne, Office fédéral des assurances sociales, 1979.
- (1076) Greber P.-Y., *Droit suisse de la sécurité sociale, Avec un aperçu de théorie générale et de droit international de la sécurité sociale*, Lausanne, *Réalités sociales*, 1982.
- (1077) Greber P.-Y., *Les principes fondamentaux du droit international et du droit suisse de la sécurité sociale*, Lausanne, *Réalités sociales*, 1984.
- (1078) Greber P.-Y., *L'égalité de droits entre hommes et femmes dans le domaine de la sécurité sociale*, in: *L'égalité entre hommes et femmes*, Lausanne, Payot, 1988.
- (1079) Groupe vaudois de défense des handicapés, *Guichet handicap, Comment défendre ses droits face à l'AI?* Lausanne, Éditions d'En Bas, 1983.
- (1080) Gygi P., Tschopp P., *Sécurité médico-sociale*, Berne et Stuttgart, Hans Huber, 1968.
- (1081) Gygi Pierre, Frei Andreas, *Le système suisse de santé*, Krebs S.A., Bâle, 1986.
- (1082) Halpérin J., *Les assurances en Suisse et dans le monde, Leur rôle dans l'évolution économique et sociale*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1945.
- (1083) Hessler M.-C., *Les maladies professionnelles dans la Communauté économique européenne et en Suisse*, Centre d'études juridiques européennes, Genève, Georg, 1971.
- (1084) Jaccard E., *La sécurité sociale*, Vevey, Delta, 1976.
- (1085) Joly R., *Travail Swiss-made, Enquête sur les conditions de travail, les maladies et accidents professionnels*, Lausanne, Éditions d'En Bas, 1983.
- (1086) Knüsel R., Zurita F., *Assurances sociales, Une sécurité pour qui? La loi Forrer et les origines de l'État social en Suisse*, Lausanne, Institut de science politique, 1979.
- (1087) Kohler N., *La situation de la femme dans l'AVS*, Lausanne, *Réalités sociales*, 1986.
- (1088) *La Caisse nationale cinquantenaire (1916-1966)*, Lucerne, Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, 1968.
- (1089) *La sécurité sociale en question, Textes choisis, réunis et publiés par le Comité national suisse d'organisation de l'Assemblée générale 1983 de l'Association internationale de la sécurité sociale*, Lausanne, Bron, 1983.
- (1090) *L'assurance-chômage et les règles de coordination prévues avec le droit du travail, de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents et de l'assurance-invalidité*, Colloque du 26 avril 1986, Institut de recherches sur le droit de la responsabilité civile et des assureurs (IRAL), Faculté de droit de l'Université de Lausanne, Lausanne, Société vaudoise et romande de secours mutuels, 1986.
- (1091) *Législation fédérale et lois cantonales concernant les problèmes des handicapés*, Sion, Département de l'éducation du Valais, 1975.
- (1092) *Le statut de la femme dans la sécurité sociale suisse (AVS, AI, Assurance-maladie, Assurance-accidents obligatoire, Prévoyance professionnelle)*, Berne, Association suisse des femmes universitaires, Paris, 1974.
- (1093) *Les défis de la santé, Travaux réunis par Pierre Gilliard et Jean-Pierre Fragnière Volume I, Les coûts et l'assurance, Volume II, Les professionnels, Volume III, Pratiques et innovations*, Lausanne, *Réalités sociales*, 1986.
- (1094) Mahon P., *Institutions de sécurité sociale*, Lausanne, Institut des hautes études en administration publique, Institut de droit public de l'Université de Lausanne, Presses polytechniques romandes, 1983.
- (1095) Masshardt H.-O., *L'imposition de la prévoyance en Suisse*, Cahier SBS, No. 15, Société de banque suisse, Octobre, 1978.
- (1096) Maurer A., *Cumul et subrogation dans l'assurance sociale et privée, Contribution à l'harmonisation de la législation*, Rapport du Groupe de travail institué par la Société suisse de droit des assurances, Berne, Stämpfli & Cie, 1976.
- (1097) Panayotopoulos M., *La sécurité sociale des travailleurs migrants, Étude sur les règlements de la CEE et la situation de la Suisse*, Centre d'études juridiques européennes, Genève, Georg, 1973.
- (1098) Ramel L., Willa C., Gilliard P., *Soins à domicile*, Lausanne, *Réalités sociales*, 1982.
- (1099) Ricq C., *Politique économique et politique sociale, Les assurances sociales en Suisse*, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève, Éditions Médecine et hygiène, 1982.
- (1100) Saxer A., *La sécurité sociale en Suisse*, Berne, Paul Haupt, 1964.
- (1101) Saxer A., *Die Soziale Sicherheit in der Schweiz*, Berne, Éditions Paul Haupt, 1977.

(1102) Tschudi H.-P., La politique sociale en Suisse depuis 1950, in: La politique sociale dans les pays occidentaux, Diagnostics 1945-1980, Lausanne, Réalités sociales, 1982.

(1103) Tschudi H.-P., La constitution sociale de la Suisse (L'État social), Documents de l'Union syndicale suisse, Berne, Union syndicale suisse, mai, 1987.

(1104) Valterio M., Droit et pratique de l'assurance-invalidité, Les prestations, Commentaire systématique et jurisprudentiel, Lausanne, Réalités sociales, 1985.

(1105) Valterio M., Commentaire de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, Tome II, Les prestations (art. 18 à 48 sexies LAVS), Lausanne, Réalités sociales, 1988.

(1106) Valticos N., Les effets des conventions internationales du travail en Suisse, Mélanges offerts à la Société suisse des juristes, Mémoires publiés par la Faculté de droit, No. 50, Genève, Georg, 1976.

(1107) Villars C., La convention européenne de sécurité sociale et les problèmes que soulève une éventuelle ratification de cet instrument par la Suisse, Centre d'études juridiques européennes, Genève, Georg, 1975.

RAPPORTS ET MESSAGES

(1108) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la compétence législative à accorder à la Confédération en matière d'assurance contre les accidents et les maladies du 28 novembre 1883, Feuille fédérale 1890, I, page 309.

(1109) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les assurances contre les accidents et les maladies du 10 décembre 1906, Feuille fédérale 1906, VI, page 213.

(1110) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'attribution à la Confédération du droit de légiférer en matière d'assurance-invalidité, vieillesse et survivants et la création des ressources nécessaires à la Confédération pour les assurances sociales du 21 juin 1919, Feuille fédérale 1919, IV, page 1.

(1111) Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'introduction de l'assurance-vieillesse et survivants du 16 mars 1945, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1945.

(1112) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi sur l'assurance-vieillesse et survivants du 24 mai 1946, Feuille fédérale 1946, II, page 353.

(1113) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi modifiant celle sur l'assurance-vieillesse et survivants (1ère révision AVS) du 9 juin 1950, Feuille fédérale 1950, II, page 180.

(1114) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi sur l'assurance-chômage du 16 août 1950, Feuille fédérale 1950, II, page 525.

(1115) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet de loi fixant le régime des allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de la montagne du 15 février 1952, Feuille fédérale 1952, I, page 208.

(1116) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi modifiant celle sur l'assurance-vieillesse et survivants (2ème révision AVS) du 5 mai 1953, Feuille fédérale 1953, II, page 73.

(1117) Convention No. 102 de l'OIT concernant la norme minimum de sécurité sociale, Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la 35ème session de la Conférence internationale du Travail du 18 décembre 1953, Feuille fédérale 1953, III, page 1021.

(1118) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi modifiant celle sur l'assurance-vieillesse et survivants (3ème révision AVS) du 8 novembre 1955, Feuille fédérale 1955, II, page 1141.

(1119) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi modifiant celle sur l'assurance-vieillesse et survivants (4ème révision AVS) du 25 juin 1956, Feuille fédérale 1956, I, page 1461.

(1120) Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'introduction de l'assurance-invalidité du 30 novembre 1956, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1956.

(1121) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi sur l'assurance-invalidité, ainsi qu'à un projet de loi modifiant celle sur l'assurance-vieillesse et survivants du 24 octobre 1958, Feuille fédérale 1958, II, page 1161.

(1122) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi modifiant celle sur l'assurance-vieillesse et survivants, ainsi qu'à l'initiative populaire pour l'amélioration des rentes de cette assurance (5ème révision AVS) du 27 janvier 1961, Feuille fédérale 1961, pages 193 et 606.

- (1123) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet de loi modifiant le titre premier de la loi sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents du 5 juin 1961, Feuille fédérale 1961, I, page 1425.
- (1124) Convention No. 118 de l'OIT concernant l'égalité de traitement des nationaux et des non-nationaux en matière de sécurité sociale, Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la 46ème session de la Conférence internationale du travail du 1er mars 1963, Feuille fédérale 1963, I, page 512.
- (1125) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi modifiant celle sur l'assurance-vieillesse et survivants, ainsi qu'à l'initiative populaire pour l'augmentation des rentes de l'AVS et de l'AI en vue d'assurer un minimum vital suffisant (6ème révision AVS) du 16 décembre 1963, Feuille fédérale 1963, II, page 497.
- (1126) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité du 21 septembre 1964, Feuille fédérale 1964, II, page 705.
- (1127) Convention No. 121 de l'OIT concernant les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la 48ème session de la Conférence internationale du travail du 26 février 1965, Feuille fédérale 1965, I, page 686.
- (1128) Rapport de la Commission fédérale d'experts pour la révision de l'assurance-invalidité, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1966.
- (1129) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à un projet de loi modifiant la loi sur l'AI du 27 février 1967, Feuille fédérale 1967, I, page 677.
- (1130) Rapport de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse du 16 décembre 1966, Les problèmes de la vieillesse en Suisse, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1967.
- (1131) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet de loi fédérale modifiant la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants et au sujet de l'initiative populaire en faveur d'une nouvelle amélioration de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance-invalidité (7ème révision AVS) du 4 mars 1968, Feuille fédérale 1968, I, page 627.
- (1132) Convention No. 128 de l'OIT concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la 51ème session de la Conférence internationale du travail du 29 mars 1968, Feuille fédérale 1968, I, page 1386.
- (1133) Convention No. 130 de l'OIT concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la 53ème session de la Conférence internationale du travail du 22 juin 1970, Feuille fédérale 1970, II, page 161.
- (1134) Rapport de la Commission fédérale d'experts chargée d'examiner les mesures propres à encourager la prévoyance professionnelle pour les cas de vieillesse, d'invalidité et de décès (Deuxième pilier: assurance-pensions) du 16 juillet 1970, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1970.
- (1135) Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'encouragement de la prévoyance professionnelle pour les cas de vieillesse, d'invalidité et de décès du 2 septembre 1970, Tirage à part de la Feuille fédérale No. 10.661.
- (1136) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la huitième révision de l'assurance-vieillesse et survivants du 11 octobre 1971, Feuille fédérale 1971, II, page 1057.
- (1137) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet portant sur la révision de la Constitution dans le domaine de la prévoyance-vieillesse, survivants et invalidité et rapport sur l'initiative populaire pour une véritable retraite populaire du 10 novembre 1971, Feuille fédérale 1971, II, page 1609.
- (1138) Rapport de la Commission fédérale d'experts chargée d'examiner un nouveau régime d'assurance-maladie du 11 février 1972, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1972.
- (1139) Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative populaire du 31 mars 1970 pour une meilleure assurance-maladie du 16 février 1972, Feuille fédérale 1972, I, page 687.
- (1140) Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le résultat de la votation populaire du 3 décembre 1972 concernant: a) l'initiative populaire pour une véritable retraite populaire b) le contre-projet de l'Assemblée fédérale (révision de la Constitution en matière de prévoyance-vieillesse, survivants et invalidité) du 25 janvier 1973, Tirage à part de la Feuille fédérale No. 11.545.

- (1141) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet modifiant la Constitution fédérale dans le domaine de l'assurance-maladie, accidents et maternité et rapport sur l'initiative populaire pour une meilleure assurance-maladie du 19 mars 1973, Feuille fédérale 1973, I, page 908.
- (1142) Rapport de la Commission d'experts chargée d'examiner la révision de l'assurance-accidents du 14 septembre 1973, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1973.
- (1143) Rapport de la Commission d'experts chargée d'étudier une nouvelle conception de l'assurance-chômage et les questions y relatives du marché du travail du 23 décembre 1974, Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, 1975.
- (1144) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant des mesures urgentes pour 1976 et 1977 en matière d'assurance-vieillesse, survivants et invalidité du 5 février 1975, Feuille fédérale 1975, I, page 685.
- (1145) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à des mesures visant à combattre le fléchissement de l'emploi et des revenus du 30 avril 1975, Feuille fédérale 1975, I, page 1869.
- (1146) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant une modification de la Constitution fédérale en vue d'aménager l'assurance-chômage selon une nouvelle conception du 3 septembre 1975, Feuille fédérale 1975, II, page 1573.
- (1147) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet de loi sur la prévoyance professionnelle-vieillesse, survivants et invalidité du 19 décembre 1975, Feuille fédérale 1976, I, page 117.
- (1148) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la neuvième révision de l'assurance-vieillesse et survivants du 7 juillet 1976, Feuille fédérale 1976, III, page 1.
- (1149) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'introduction de l'assurance-chômage obligatoire (Régime transitoire) du 11 août 1976, Feuille fédérale 1976, II, page 1553.
- (1150) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet de loi fédérale sur l'assurance-accidents du 18 août 1976, Feuille fédérale 1976, III, page 143.
- (1151) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant trois conventions de l'Organisation Internationale du Travail et du Conseil de l'Europe relatives à la sécurité sociale du 17 novembre 1976, Tirage à part de la Feuille fédérale No. 76.094.
- (1152) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'une loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin du 17 novembre 1976, Feuille fédérale 1976, III, page 1229.
- (1153) Rapport de la Commission d'experts chargée de la révision partielle de l'assurance-maladie du 5 juillet 1977, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1977.
- (1154) Commission d'experts pour la préparation d'une révision totale de la Constitution fédérale, Projet de constitution 1977, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1977.
- (1155) Révision partielle de l'assurance-maladie, Rapport et avant-projet, novembre 1978, Berne, Office fédéral des assurances sociales, 1978.
- (1156) Rapport sur la situation de la famille en Suisse, Berne, Office fédéral des assurances sociales, 1978.
- (1157) Initiative populaire pour une protection efficace de la maternité, Examen préliminaire, Feuille fédérale 1978, II, page 1283, Aboutissement, Feuille fédérale 1980, I, page 825.
- (1158) Ce que les femmes doivent savoir de prestations de l'AVS et de l'AI, état au 1er janvier 1979, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1979.
- (1159) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la révision de la loi fédérale fixant le régime des allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux petits paysans du 15 août 1979, Feuille fédérale 1979, II, page 737.
- (1160) Vieillir en Suisse, Berne, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1979.
- (1161) Nouvelle conception de l'assurance-chômage, Rapport explicatif concernant le projet d'une nouvelle loi fédérale sur l'assurance-chômage, Berne, Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers et du travail, 1979.
- (1162) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant une nouvelle loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité du 2 juillet 1980, Feuille fédérale 1980, III, page 485.

- (1163) Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Politique concernant le marché du travail en Suisse, Caractéristiques et problèmes, Berne, Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, 1980.
- (1164) Projet du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la révision partielle de l'assurance-maladie du 19 août 1981, Feuille fédérale 1981, II, page 1069.
- (1165) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif aux premières mesures pour une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons du 28 septembre 1981, Feuille fédérale 1981, III, page 705.
- (1166) Commission fédérale pour les questions féminines, Situation de la femme en Suisse, Berne, 1979-1982.
- (1167) Rapport national suisse à l'intention de la Conférence mondiale de l'ONU sur le vieillissement, Zurich, Fondation suisse Pro Senectute, 1982.
- (1168) La politique familiale en Suisse, Rapport final présenté au chef du Département fédéral de l'Intérieur par le Groupe de travail "Rapport sur la famille", Berne, Office fédéral des assurances sociales, 1982.
- (1169) Rapport sur les aspects actuariels, financiers et administratifs de la sécurité sociale en Suisse, Berne, Office fédéral des assurances sociales, 1982.
- (1170) Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la deuxième révision de l'AI du 21 novembre 1984, Feuille fédérale 1985, I, page 21.
- (1177) La révision de l'AVS au 1er janvier 1975, No. 12, 1974.
- (1178) Aspects socio-économiques de la sécurité sociale considérée sous l'angle futurologique, No. 3, 1975.
- (1179) Le financement des assurances sociales de 1948 à 1977, No. 7, 1975.
- (1180) Les prestations complémentaires et la législation cantonale, No. 8-9, 1975.
- (1181) Coup d'oeil sur les révisions des lois concernant l'AVS, l'AI, les APG et les PC depuis 1946, No. 11, 1975.
- (1182) L'état actuel de la législation dans le domaine de la prévoyance-vieillesse, survivants et invalidité, No. 12, 1975.
- (1183) Le Conseil fédéral présente un message et un projet de loi concernant la prévoyance professionnelle-vieillesse, survivants et invalidité, No. 2, 1976.
- (1184) État social et droits sociaux dans une constitution fédérale révisée, No. 5, 1976.
- (1185) A propos d'une conception nouvelle de l'assurance-chômage, No. 6, 1976.
- (1186) Les allocations familiales dans l'agriculture de 1944 à 1975, No. 6, 1976.
- (1187) Dix ans de prestations complémentaires, No. 7, 1976.
- (1188) Voici la neuvième révision de l'AVS, No. 8-9, 1976.
- (1189) La nouvelle convention franco-suisse de sécurité sociale, No. 8-9, 1976.
- (1190) L'homme âgé dans la société moderne, No. 10, 1976.
- (1191) Les aspects démographiques et financiers de l'AVS, No. 11, 1976.
- (1192) La revalorisation du revenu moyen dans l'AVS, No. 12, 1976.
- (1193) Consolidation et harmonisation des assurances sociales, No. 6, 1977.
- (1194) Les traits essentiels de la neuvième révision de l'AVS, No. 12, 1977.
- (1195) L'AVS, Une assurance ou une institution d'assistance? No. 1, 1978.
- (1196) Les effets du divorce sur le droit aux rentes de l'AVS et de l'AI, No. 1, 1978.
- (1197) Vue d'ensemble des modifications de lois survenues depuis 1948 dans le domaine de l'AVS, de l'AI, des APG et des PC, No. 5, 1978.
- (1198) Le nouveau régime des rentes partielles, No. 3, 1979.

ARTICLES

Revue à l'intention des Caisses de compensation AVS etc. (RCC)

- (1171) La huitième révision de l'assurance-vieillesse et survivants, Nos. 2 et 4, 1972.
- (1172) La huitième révision de l'AVS après le vote final des Chambres fédérales, No. 8-9, 1972.
- (1173) Les 25 ans de l'AVS, numéros spéciaux, Nos 5 et 6, 1973.
- (1174) Un demi-siècle de politique AVS, No. 5, 1974.
- (1175) La collaboration entre les assurances privées et les assurances sociales, No. 6, 1974.
- (1176) Les jeunes invalides et l'AI, Tirage à part, 1974.

- (1199) Mesures prises pour empêcher le cumul injustifié des prestations de l'AVS/AI et d'autres assurances sociales, No. 3, 1979.
- (1200) Révision du régime des allocations familiales dans l'agriculture, No. 3, 1979.
- (1201) Tour d'horizon de politique sociale, No. 7, 1979.
- (1202) L'adaptation des rentes au 1er janvier 1980, No. 8-9, 1979.
- (1203) A propos du droit à une rente individualisée revendiqué pour les femmes mariées, No. 11, 1979.
- (1204) A propos de l'analyse du rapport sur la situation de la famille en Suisse, No. 11, 1979.
- (1205) Le nouveau rapport sur les problèmes de la vieillesse en Suisse, No. 1, 1980.
- (1206) Bilan et perspectives de la politique familiale, No. 1, 1980.
- (1207) L'évaluation de l'incapacité de travail et de gain dans les assurances sociales, Nos 2 et 3, 1980.
- (1208) Les assurances sociales dans les "grandes lignes de la politique gouvernementale" et dans le plan financier de la Confédération, No. 3, 1980.
- (1209) La jurisprudence de première instance dans le domaine de l'AVS, de l'AI et des APG, No. 5, 1980.
- (1210) Le TFA en 1979, No. 5, 1980.
- (1211) Problèmes actuels et tendances des assurances sociales en Suisse, No. 7, 1980.
- (1212) Le facteur de revalorisation dans le calcul des rentes, No. 7, 1980.
- (1213) Innovations et tendances dans les révisions des allocations familiales cantonales, No. 11, 1980.
- (1214) L'organisation et les attributions de Pro Senectute, No. 3, 1981.
- (1215) Les arrêts de principe les plus importants du TFA en 1980, No. 5, 1981.
- (1216) L'AI de 1960 à 1980, No. 6, 1981.
- (1217) L'adaptation de l'AVS, de l'AI et des PC à l'évolution des salaires et des prix, No. 7-8, 1981.
- (1218) L'AI de 1960 à 1980 (suite), No. 7-8, 1981.
- (1219) L'adaptation des APG à l'évolution des salaires dès le 1er janvier 1982, No. 9, 1981.
- (1220) La LPP après l'élimination des divergences par le Conseil national, No. 10, 1981.
- (1221) Le budget de l'AVS/AI/APG et ses aspects macroéconomiques, No. 11, 1981.
- (1222) Le premier paquet de mesures pour une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, No. 1, 1982.
- (1223) Les taux actuels des cotisations AVS/AI/APG/AC et leur évolution depuis 1948, No. 3, 1982.
- (1224) Le système de l'AVS comparé aux régimes d'assurance-vieillesse de quelques pays étrangers, No. 4, 1982.
- (1225) L'allocation pour impotent de l'AI et de l'AVS, Droit et calcul, No. 7-8, 1982.
- (1226) L'aide complémentaire des cantons à la vieillesse, aux survivants et aux invalides, No. 7-8, 1982.
- (1227) Les rentes extraordinaires de l'AVS et de l'AI, leur rôle, leur importance, No. 3, 1982.
- (1228) Grandes lignes de la politique sociale en Suisse, No. 10, 1982.
- (1229) Un rapport attendu sur la politique familiale en Suisse, No. 11, 1982.
- (1230) Publication du rapport sur les aspects actuariels, financiers et économiques de la sécurité sociale en Suisse, No. 12, 1982.
- (1231) Plus d'égalité entre hommes et femmes en matière de cotisations AVS, No. 1, 1983.
- (1232) A propos de la question de la solidarité dans l'AVS, No. 6, 1983.
- (1233) Le facteur de revalorisation dans le calcul des rentes, No. 12, 1983.
- (1234) Les propositions de la Commission fédérale de l'AVS/AI concernant la dixième révision de l'AVS, No. 1, 1984.
- (1235) La révision partielle de la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA) après le vote des Chambres, No. 1, 1984.
- (1236) Les assurances sociales dans les "grandes lignes de la politique gouvernementale" de 1983 à 1987, No. 4, 1984.
- (1237) Procédure de consultation sur un régime fédéral d'allocations familiales, No. 5, 1984.
- (1238) Les contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC. Leur financement, No. 5, 1984.
- (1239) Résultats de la consultation concernant la révision de la loi sur les PC, No. 7-8, 1984.

- (1240) L'âge de la rente AVS chez la femme, No. 7-8, 1984.
- (1241) Union libre et assurance sociale, No. 9, 1984.
- (1242) Les modifications du règlement sur l'AI dès le 1er janvier 1985, No. 10, 1984.
- (1243) Le rôle de l'OFAS dans le contentieux AVS/AI/APG/PC, No. 10, 1984.
- (1244) La modification de la LAVS et de la LPC dans le premier "paquet" de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, No. 11, 1984.
- (1245) Le droit des réfugiés aux rentes, No. 11, 1984.
- (1246) Handicapés et deuxième pilier, No. 12, 1984.
- (1247) Vers la création d'une "partie générale" du droit des assurances sociales, No. 12, 1984.
- (1248) L'importance et l'évolution des rentes extraordinaires de l'AVS et de l'AI, No. 1, 1985.
- (1249) Données statistiques concernant les bénéficiaires de rentes AI touchant une prestation complémentaire, No. 2, 1985.
- (1250) Données statistiques détaillées concernant les PC, No. 4, 1985.
- (1251) L'évolution des taux des APG depuis 1953, No. 4, 1985.
- (1252) Le calcul des prestations assurées selon la LPP, No. 4, 1985.
- (1253) La situation actuelle de l'assurance-maladie et accidents, No. 6, 1985.
- (1254) Les adaptations à l'évolution des prix et des salaires effectuées dans l'AVS, l'AI et les PC dès le 1er janvier 1986, No. 7-8, 1985.
- (1255) Problèmes d'assujettissement à la LPP, No. 7-8, 1985.
- (1256) La deuxième révision de la LPC votée par les Chambres, No. 10, 1985.
- (1257) La durée du droit aux allocations familiales selon les lois cantonales sur les allocations familiales, No. 10, 1985.
- (1258) L'augmentation des rentes de l'AVS et de l'AI au 1er janvier 1986, No. 11, 1985.
- (1259) Les réglementations cantonales sur la durée minimale de travail pour l'octroi des allocations familiales et le droit aux allocations en cas d'activité à temps partiel, No. 11, 1985.
- (1260) Enquête statistique sur les caisses d'allocations familiales, No. 12, 1985.
- (1261) La deuxième révision de l'AI votée par le Conseil des États, No. 1, 1986.
- (1262) Les rentes AVS et AI dès 1986, No. 1, 1986.
- (1263) L'état des allocations familiales en Suisse, quarante ans après l'adoption de l'article constitutionnel sur la protection de la famille, Nos 1, 2 et 3, 1986.
- (1264) Fonds de garantie et institution supplétive LPP, No. 3, 1986.
- (1265) Un coup d'oeil sur notre avenir: les scénarios démographiques de l'Office fédéral de la statistique, No. 5, 1986.
- (1266) Le statut des étrangers dans l'AI, Conditions d'invalidité, conditions d'assurance, No. 6, 1986.
- (1267) La deuxième révision de l'AI devant le Conseil national, No. 7-8, 1986.
- (1268) La prévoyance individuelle liée dans le cadre du 3ème pilier, No. 7-8, 1986.
- (1269) Le financement de l'AVS et de l'AI, Une évolution constante? No. 9, 1986.
- (1270) L'allocation de maternité, Une nouvelle prestation du régime des APG? No. 1, 1987.
- (1271) La 5ème révision du régime des APG, Un changement de direction, No. 4, 1987.
- (1272) Les allocations en cas de maternité, No. 4, 1987.
- (1273) Revenu familial et sécurité sociale pour les familles dans les pays membres du Conseil de l'Europe, en Finlande et au Canada (Québec), Nos 4, 5 et 6, 1987.
- (1274) La 5ème révision des APG votée par les Chambres, No. 7/8, 1987.
- (1275) La LPP et les femmes, No. 7/8, 1987.
- (1276) Les adaptations à l'évolution des prix et des salaires effectuées dans l'AVS, l'AI et les PC dès le 1er janvier 1988, No. 9, 1987.
- (1277) Les modifications du RAI au 1er janvier 1988, No. 10, 1987.
- (1278) La cinquième révision du régime des APG, Modification du RAPG pour le 1er janvier 1988, No. 10, 1987.
- (1279) L'imposition des rentes AVS/AI et des PC, No. 11, 1987.
- (1280) L'augmentation des rentes de l'AVS et de l'AI au 1er janvier 1988, No. 11, 1987.
- (1281) Genres et montants des allocations familiales, No. 1, 1988.

- (1282) La nouvelle répartition des tâches entre les commissions AI et leurs secrétariats, No. 2, 1988.
- (1283) Genres et montants mensuels des rentes entières AVS 1988, No. 2, 1988.
- (1284) Genres et montants mensuels des rentes entières AI 1988, No. 2, 1988.
- (1285) Les prescriptions cantonales sur les PC, No. 3, 1988.
- (1286) L'OFAS et les contentieux dans les domaines de l'AVS, de l'AI et des APG, No. 3, 1988.
- (1287) Prestations en cas de maternité: quels sont les lendemains de l'orage du 6 décembre? No. 4, 1988.
- (1288) Réductions de la rente en cas d'invalidité dues à la faute de l'assuré, Nos 4 et 5, 1988.
- (1289) Les propositions du Conseil fédéral pour la dixième révision de l'AVS, No. 5, 1988.
- (1290) Allocations pour enfants aux salariés étrangers dont les enfants ne résident pas en Suisse, égalité de droit, No. 5, 1988.
- (1291) Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI en 1987, No. 6, 1988.
- (1292) Les comptes d'exploitation de l'AVS, de l'AI et des APG pour 1987, No. 7/8, 1988.
- (1293) Historique, tâches et organisation de l'Office fédéral des assurances sociales, No. 7/8 et No. 9, 1988.
- (1294) Les modifications des règlements sur l'AVS et l'AI au 1er janvier 1989, No. 9, 1988.
- (1295) Genres et montants des allocations familiales, No. 1, 1989.
- (1296) Les dispositions de la Communauté européenne (CE) en matière de sécurité sociale, No. 2, 1989.
- (1297) Liste des textes législatifs des conventions internationales et des principales instructions de l'Office fédéral des assurances sociales concernant l'AVS, l'AI, les APG, les PC et la prévoyance professionnelle, mise à jour au 1er février 1989, No. 2, 1989.
- Autres revues*
- (1298) Aspects économiques des assurances sociales, Revue suisse d'économie politique et de statistique, No. 3, 1976.
- (1299) Miffon C., Les grands principes de la loi sur l'assurance-chômage dans sa nouvelle conception (régime transitoire) à partir du 1er avril 1977, Entraide, No. 2, 1977.
- (1300) Considérations sur la condition des étrangers dans le système de sécurité sociale de la Suisse, Rapport de la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, juillet 1977, La vie économique, No. 10, 1977.
- (1301) Villars C., L'assurance-maladie et maternité suisse, Revue internationale de sécurité sociale, No. 2, 1977.
- (1302) Viret B., La situation du travailleur en cas de maladie, Schweizerische Zeitschrift für Sozialversicherung No. 1, 1979.
- (1303) Berenstein A., De l'assurance sociale à la sécurité sociale, La réforme de l'assurance-accidents, La semaine judiciaire, Février, 1979.
- (1304) Schuler A., Perspectives de politique sociale en Suisse, Cahiers de la Fédération suisse des employés d'assurances sociales, Février, 1979.
- (1305) Villars C., La neuvième révision de l'assurance-vieillesse et survivants, Revue internationale de sécurité sociale, No. 1, 1979.
- (1306) Villars C., L'influence des normes de l'OIT sur l'harmonisation de la sécurité sociale au sein du Conseil de l'Europe, Revue internationale du travail, No. 3, 1979.
- (1307) Villars C., L'assurance-vieillesse-survivants et invalidité en Suisse, Revue internationale de sécurité sociale, No. 4, 1979.
- (1308) Greber P.-Y., Le principe de la solidarité dans les branches vieillesse, survivants et invalidité de la sécurité sociale suisse, Schweizerische Zeitschrift für Sozialversicherung, No. 2, 1980.
- (1309) Greber P.-Y., L'intervention du principe de la solidarité dans divers régimes du système suisse de sécurité sociale, Revue française des affaires sociales, No. 2, 1980.
- (1310) Bois P., Spécificités de la politique sociale en Suisse, Revue française des affaires sociales, No. 3, 1980.
- (1311) Gilliand P., Situations économiques et sociales des rentiers, Suisse, 1976, Le Monde du travail, Numéro spécial, No. 94, 1981.
- (1312) Avenat E., Ghelew A., Meuli A., Domicile et nationalité dans les différentes branches des assurances sociales suisses, Schweizerische Zeitschrift für Sozialversicherung, No. 4, 1981.
- (1313) Gilliand P., Contribution à l'étude du niveau de vie des personnes âgées en Suisse, Revue internationale de sécurité sociale, No. 4, 1982.

- (1314) Charles J.-F., La sécurité sociale en Suisse, Traits essentiels et problèmes actuels, *Revue internationale de sécurité sociale*, No. 2, 1984.
- (1315) Charles J.-F., L'Office fédéral des assurances sociales, Aspects de la sécurité sociale (ASS), 1987/1.
- (1316) Revaz J.-P., La deuxième révision de l'AI, Aspects de la sécurité sociale (ASS), 1987/1.
- (1317) Gilliland P., Mahon P., l'AVS à 66 ans: Pourquoi nous fait-on peur? Aspects de la sécurité sociale (ASS), 1987/2.
- (1318) Despland B., La notion d'invalidité dans l'assurance-invalidité, *Cahiers genevois de sécurité sociale*, No. 2, juin, 1987.
- (1319) Greber P.-Y., La survénance de l'invalidité et la condition d'assurance (première partie), *Cahiers genevois de sécurité sociale*, No. 2, juin, 1987.
- (1320) Gilliland P., Nouvelles formes familiales et sécurité sociale, Aspects de la sécurité sociale (ASS), 1987/3.
- (1321) Monvert J.-L., Politique familiale et allocation de maternité, Aspects de la sécurité sociale (ASS), 1987/3.
- (1322) Depland B., Le principe de la proportionnalité dans l'assurance-maladie, Aspects de la sécurité sociale, 1987/3.
- (1323) Hart M., L'égalité des droits entre hommes et femmes dans l'AVS, *Revue suisse des assurances sociales et de la prévoyance professionnelle*, No. 3, 1987.
- (1324) Greber P.-Y., La survénance de l'invalidité et la condition d'assurance (seconde partie), *Cahiers genevois de sécurité sociale*, No. 3/4, janvier, 1988.
- (1325) Greber P.-Y., Les prestations relatives à l'invalidité servies par d'autres régimes que l'AI, *Cahiers genevois de sécurité sociale*, No. 3/4, janvier, 1988.
- (1326) Valterio M., Les prestations de l'assurance-invalidité (aperçu de la réglementation en vigueur), *Cahiers genevois de sécurité sociale*, No. 3/4, janvier, 1988.
- (1327) Greber P.-Y., L'assurance-vieillesse et survivants à 40 ans, Aspects de la sécurité sociale (ASS), 1988/1.
- (1328) Greber P.-Y., La sécurité sociale en Suisse, Bref tour d'horizon, Aspects de la sécurité sociale (ASS), 1988/2.
- (1329) Adam E., Le rôle des conventions bilatérales de sécurité sociale dans le domaine de l'assurance-maladie et maternité, Aspects de la sécurité sociale (ASS), 1988/2.

INDEX

1. ACCIDENTS 902
2. ACCIDENTS DU TRAVAIL 443, 618, 625, 858, 1009, 1085, 1127
3. ACTION BÉNÉVOLE 339, 345
4. ACTION SOCIALE 161, 173, 174, 610, 1014, 1070
5. ADMINISTRATION PUBLIQUE 385
6. ADOLESCENCE 302, 315
7. AGRICULTURE 422, 522, 892
8. AIDE AUX FAMILLES 427
9. AIDE COMPLÉMENTAIRE 1226
10. AIDE SOCIALE 189, 558, 632, 633, 1005
11. ALLOCATIONS FAMILIALES 578, 905, 1115, 1159, 1186, 1200, 1213, 1235, 1237, 1257, 1259, 1260, 1263, 1281, 1295
12. ALLOCATION POUR IMPOTENT 1225
13. ALLOCATION UNIVERSELLE 115
14. APG 1274, 1278
15. APPRENTISSAGE 297, 299
16. ASSISTANCE PUBLIQUE 831
17. ASSISTANCE 1152
18. ASSISTANCE SOCIALE 782
19. ASSURANCE MILITAIRE 1050
20. ASSURANCE-ACCIDENTS 770, 1090, 1142, 1150
21. ASSURANCE-CHÔMAGE 955, 1090, 1114, 1143, 1149, 1161, 1162, 1185, 1299
22. ASSURANCE-INSOLVABILITÉ 569
23. ASSURANCE-INVALIDITÉ 156, 1104, 1110, 1120, 1121, 1128, 1131, 1318, 1326
24. ASSURANCE-MALADIE 445, 476, 666, 724, 735, 738, 745, 918, 924, 958, 1002, 1049, 1055, 1056, 1068, 1090, 1138, 1141, 1153, 1155, 1164, 1253, 1322, 1329
25. ASSURANCE-VIEILLESSE 149, 157, 749, 754, 863, 1052, 1053, 1111, 1112, 1113, 1116, 1118, 1125, 1136, 1144, 1148, 1171, 1224, 1305, 1307, 1327
26. ASSURANCES SOCIALES 19, 652, 853, 1054, 1175, 1211
27. ASSURANCES PRIVÉES 1175
28. BÉNÉVOLAT 342, 343, 344
29. BÉNÉVOLES 346, 350, 351
30. BESOIN DE SANTÉ 989
31. BESOINS 501, 833
32. BESOIN DE SÉCURITÉ 799
33. BESOINS SOCIAUX 629
34. BEVERIDGE 936
35. BUDGET SOCIAL 528
36. BUDGET SOCIAL DE LA SUISSE 49
37. CAISSE NATIONALE 1088
38. CHANGEMENT SOCIAL 243
39. CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE 934
40. CHÔMAGE 121, 124, 401, 429, 479, 489, 538, 544, 700, 785, 792, 793
41. CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 869
42. CODE INTERNATIONAL DU TRAVAIL 418
43. COMPTES NATIONAUX 404
44. CONSOMMATION 250, 251
45. CONSTITUTION SOCIALE 13
46. CONTENTIEUX 1286
47. CONVENTION EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ SOCIALE 917, 1107
48. COORDINATION 815, 1066
49. COTISATIONS 752
50. COTISATIONS SOCIALES 942

- 51. COÛT DE L'ENFANT 208, 475
- 52. COÛT DE LA SANTÉ 526, 728, 997
- 53. COÛT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 660, 679
- 54. CRÈCHES 295
- 55. CRISE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 748
- 56. CUMUL 1199
- 57. DÉCENTRALISATION 32, 189, 261, 632, 987, 995, 1028, 1029
- 58. DÉCISION POLITIQUE 31, 358
- 59. DÉDUCTIONS 519
- 60. DÉLINQUANCE JUVÉNILE 320
- 61. DÉMOGRAPHIE 1011
- 62. DÉPENSES SOCIALES 397
- 63. DÉPENSES PUBLIQUES 46, 102
- 64. DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL 883
- 65. DEUXIÈME PILIER 1246
- 66. DIVISION DU TRAVAIL 378
- 67. DIVORCE 411, 468, 1196
- 68. DOMMAGES CORPORELS 701
- 69. DROGUE 311, 321
- 70. DROITS DE LA FEMME 675
- 71. DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 580, 624, 867, 885, 886, 897
- 72. DROIT SOCIAL EUROPÉEN 619, 620, 634
- 73. DROITS SOCIAUX 25, 565, 592, 593, 611, 617, 635, 644, 651, 931, 961, 967, 1022, 1051 1063, 1184
- 74. DROIT SUISSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 17, 139
- 75. DROIT À LA PROTECTION SOCIALE 807
- 76. DROIT À LA SANTÉ 953
- 77. DROIT COMPARÉ EUROPÉEN 764
- 78. DROITS DÉRIVÉS 958, 961
- 79. DROIT DES ASSURANCES SOCIALES 1247
- 80. DROITS DE L'HOMME 23, 24, 26, 371, 716, 818
- 81. DROIT INTERNATIONAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 920
- 82. DROIT SANITAIRE ET SOCIAL 649
- 83. ÉCHEC SCOLAIRE 304
- 84. ÉCOLE 63, 307
- 85. ÉDUCATEUR 166
- 86. ÉDUCATION POPULAIRE 53
- 87. ÉDUCATION POUR LA SANTÉ 71
- 88. EFFICACITÉ 465
- 89. EFFICACITÉ DES SOINS DE SANTÉ 403
- 90. ÉGALITÉ 1231
- 91. ÉGALITÉ DE CHANCES 447
- 92. ÉGALITÉ DES DROITS 1078, 1290, 1323
- 93. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT 136, 440, 442, 498, 693, 1124
- 94. EMPLOI 87, 118, 119, 120, 125, 449, 479, 538, 792, 793, 921, 937, 948, 1033, 1145
- 95. EMPLOI À TEMPS PARTIEL 708
- 96. ENFANCE 169, 267, 364, 988
- 97. ENFANTS DE MIGRANTS À L'ÉCOLE 59
- 98. ENSEIGNANTS 432
- 99. ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 484
- 100. ÉTAT-PROTECTEUR 385, 387, 539
- 101. ÉTAT-PROVIDENCE 4, 389, 391, 583, 806, 927
- 102. ÉTAT SOCIAL 19, 802, 1086
- 103. ÉTUDE DE LA POLITIQUE SOCIALE 9
- 104. ÉVALUATION 465
- 105. ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE 203, 407, 408, 783, 795
- 106. EXCLUSION 214, 1027
- 107. FAMILLE 34, 39, 277, 292, 501, 504, 1156, 1204
- 108. FAMILLE MONOPARENTALE 991
- 109. FAUTE DE L'ASSURÉ 1288
- 110. FÉCONDITÉ 287
- 111. FEMMES 136, 153, 287, 462, 635, 677, 694, 730, 804, 922, 1087, 1092, 1166, 1275
- 112. FINANCEMENT DES ASSURANCES SOCIALES 1179
- 113. FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 450, 495, 514, 522
- 114. FISCALITÉ 470
- 115. FLEXIBILITÉ 533
- 116. FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL 88
- 117. FONDS DE GARANTIE 1264

118. FONDS SOCIAL EUROPÉEN 854
119. FORMATION PROFESSIONNELLE 56, 65, 67, 926
120. FORMATION DU PERSONNEL 400, 491
121. FORMES FAMILIALES 1320
122. GARANTIE DU REVENU 739
123. GÉRIATRIE 325
124. HABITAT ET SANTÉ 76
125. HANDICAPÉS 183, 490, 506, 508, 849, 986, 1067, 1079, 1091, 1246
126. HANDICAPÉS MENTAUX 1061
127. HARMONISATION 454, 682, 827, 900, 907, 909, 912, 1096, 1193
128. HUMANISATION 145, 800
129. IMMIGRATION 365, 366, 1047
130. INCAPACITÉ DE TRAVAIL 751, 851, 860, 861, 1207
131. INDEMNITÉS DE MALADIE 1133
132. INDEMNITÉ EN CAS D'INSOLVABILITÉ 1162
133. INDICATEURS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 678
134. INDICATEURS SOCIAUX 731
135. INÉGALITÉS 108, 505
136. INÉGALITÉS SOCIALES 79
137. INFORMATIONS SOCIALES 646
138. INFORMATIQUE 176, 915
139. INSERTION 127
140. INSOLVABILITÉ DE L'EMPLOYEUR 709, 808
141. INSTITUTION SUPPLÉTIVE 1264
142. INTÉGRATION 244
143. INVALIDITÉ 474, 754, 785, 1067, 1090, 1318, 1319, 1324, 1325
144. JARDINS D'ENFANTS 295
145. JEUNESSE 300, 303, 308, 313, 316, 319, 929
146. L'ÉCOLE 50
147. L'ÉCOLE PRIMAIRE 51
148. L'ENSEIGNEMENT 52
149. LOGEMENT 252, 253, 254, 256
150. MALADIES PROFESSIONNELLES 443, 681, 770, 1083, 1127
151. MARCHÉ DU TRAVAIL 785, 1143, 1163
152. MARIAGE 289
153. MATERNITÉ 688, 745, 753, 1141, 1157, 1270, 1272, 1287, 1301, 1321, 1329
154. MÈRES CHEFS DE FAMILLE 270
155. MÉTHODES DE FINANCEMENT 434, 472
156. MIGRANTS 370, 448, 667, 674, 819, 847
157. MINIMUM GARANTI 965
158. MOBILITÉ PROFESSIONNELLE 549, 1010
159. MOBILITÉ SOCIALE 107
160. MODÈLES FAMILIAUX 1041
161. MOUVEMENTS DE JEUNES 301
162. MOUVEMENT OUVRIER 18
163. MOUVEMENT OUVRIER SUISSE 356
164. MUTUALITÉ 608
165. MUTUALITÉ AGRICOLE 911
166. NATALITÉ 1041
167. NORME MINIMUM 1117
168. OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES 1293, 1297, 1315
169. ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE 914
170. PARENTS 60
171. PARTICIPATION 1003
172. PAUPÉRISME 15, 595
173. PAUVRETÉ 23, 194, 195, 196, 206, 209, 213, 215, 217, 219, 220, 221, 222, 225, 226, 228, 231, 233, 235, 236, 237, 239, 241, 242, 433, 591, 671, 871, 968, 990, 1034, 1039, 1042
174. PENSIONS 430, 493, 494, 497, 536, 542, 665, 703, 757, 794
175. PENSIONS ALIMENTAIRES 39, 277, 1044
176. PENSIONS COMPLÉMENTAIRES 464, 487
177. PENSIONS DE RETRAITE 788
178. PENSIONS DE VIEILLESSE 444, 671, 673, 715, 957
179. PERSONNES ÂGÉES 537, 725, 768, 776, 998, 1019, 1313
180. PERSONNES DIVORCÉES 743
181. PERSONNES HANDICAPÉES 573, 761, 776
182. PERTE DE SALAIRE 848

- 183. PETITE ENFANCE 295
- 184. PLAN BEVERIDGE 613, 621
- 185. PLANIFICATION SOCIALE 796, 994
- 186. PLANIFICATION 458, 461
- 187. POLITIQUES DE L'ÉDUCATION 58, 64
- 188. POLITIQUES SANITAIRES 81
- 189. POLITIQUE CULTURELLE 245
- 190. POLITIQUE DE L'EMPLOI 574
- 191. POLITIQUE DE LA SANTÉ 85
- 192. POLITIQUES DE LA VIEILLESSE 331
- 193. POLITIQUE DE SANTÉ 78
- 194. POLITIQUE DE SÉCURITÉ SOCIALE 630
- 195. POLITIQUE FAMILIALE 485, 604, 767, 803, 839, 939, 1006, 1168, 1206, 1229, 1321
- 196. POLITIQUE SOCIALE 1, 2, 7, 8, 12, 21, 28, 29, 72, 590, 602, 603, 605, 607, 841, 1036, 1059, 1073, 1102
- 197. POLITIQUE SOCIALE EUROPÉENNE 817
- 198. POLITIQUE THÉÂTRALE 247
- 199. POPULATION DE LA SUISSE 35
- 200. PRATIQUES DE RÉSEAUX 164
- 201. PRÉCARISATION DE L'EMPLOI 100, 128
- 202. PRÉCARITÉ 129, 242, 1034
- 203. PRÉRETRAITE 121
- 204. PRESTATIONS 1252
- 205. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES 1126, 1187, 1249, 1291
- 206. PRESTATIONS D'INVALIDITÉ 1132
- 207. PRESTATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE 855
- 208. PRESTATIONS FAMILIALES 564, 577, 597, 598, 601, 609, 617, 711, 733, 734, 828, 844, 878, 884, 954, 960
- 209. PRESTATIONS SOCIALES 572, 905
- 210. PRÉVENTION 773, 1009, 1048
- 211. PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL 681
- 212. PRÉVOYANCE 1095
- 213. PRÉVOYANCE-VIEILLESSE 1137, 1182
- 214. PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE 1268
- 215. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE 1134, 1135, 1147, 1183
- 216. PROFESSIONS DE LA SANTÉ 378, 661, 662
- 217. PROFESSIONS SOCIALES 160, 378, 379
- 218. PROTECTION DE L'ENFANCE 169
- 219. PROTECTION DE LA FAMILLE 1263
- 220. PROTECTION DE LA MATERNITÉ 516
- 221. PROTECTION SOCIALE 439, 469, 481, 561, 568, 599, 766, 782, 951, 952, 975, 1008, 1021, 1031
- 222. PROTECTION SOCIALE AGRICOLE 626
- 223. PSYCHIATRIE 184
- 224. PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNE 168
- 225. RACISME 369
- 226. RATIONALISATION 145, 800
- 227. RÉADAPTATION 503, 506
- 228. RECHERCHE ACTION 186, 310
- 229. RECHERCHE SOCIALE 647
- 230. RECHERCHE EN ACTION SOCIALE 982
- 231. RECHERCHE EN ÉDUCATION 159
- 232. RECHERCHE EN SÉCURITÉ SOCIALE 142, 398, 496
- 233. REDISTRIBUTION 872, 875
- 234. REDISTRIBUTION DES REVENUS 668, 901, 1004
- 235. RÉDUCTIONS DE LA RENTE 1288
- 236. RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 699, 870, 940
- 237. RÉFUGIÉS 362, 370, 371, 959, 981, 1245
- 238. RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES 460, 517, 521, 547, 729, 893, 950, 1000
- 239. RÉGIMES DE PENSION 834
- 240. RÉGIMES DE SÉCURITÉ SOCIALE 783
- 241. RÉGIMES PROFESSIONNELS 704
- 242. RENTES 1212
- 243. RENTES EXTRAORDINAIRES 1227
- 244. RENTIERS 133, 1311
- 245. RÉPARTITION DU REVENU 891
- 246. RESPONSABILITÉ CIVILE 877
- 247. RETRAITE 437, 446, 466, 533, 559, 575, 665, 698, 750, 948, 950
- 248. RETRAITE ANTICIPÉE 401, 489

-
- 249. RETRAITES COMPLÉMENTAIRES 925
 - 250. RETRAITE POPULAIRE 1137, 1140
 - 251. REVALORISATION 1233
 - 252. REVENU MINIMUM 127
 - 253. REVENU 107, 433
 - 254. REVENU FAMILIAL 507, 1273
 - 255. REVENU FAMILIAL GARANTI 109
 - 256. REVENU MINIMUM GARANTI 212, 239, 706, 969, 971
 - 257. REVENU MINIMUM SOCIAL 976
 - 258. RISQUES PROFESSIONNELS 480
 - 259. SAISONNIER 374
 - 260. SALAIRES MINIMA 114
 - 261. SALARIÉS 113
 - 262. SANTÉ 5, 68, 70, 72, 73, 74, 75, 589
 - 263. SANTÉ DES ENFANTS 264
 - 264. SANTÉ PUBLIQUE 80
 - 265. SCOLARISATION 318
 - 266. SECTEUR DE LA SANTÉ 405
 - 267. SÉCURITÉ DES REVENUS 421, 453
 - 268. SÉCURITÉ MÉDICO-SOCIALE 69
 - 269. SÉCURITÉ SOCIALE 20, 135, 136, 137, 138, 144, 394, 395, 423, 435, 438, 459, 512, 570, 579, 587, 614, 615, 636, 639, 643, 653, 654, 655, 657, 658, 659, 669, 722, 723, 789, 813, 822, 824, 866, 881, 933, 935, 1058, 1069, 1100, 1169, 1317, 1320, 1328
 - 270. SERVICES SOCIAUX 463, 502, 503, 588, 778, 857
 - 271. SOCIAL 3
 - 272. SOCIALISMES 16
 - 273. SOCIOLOGIE 786
 - 274. SOINS À DOMICILE 82, 1098
 - 275. SOINS DE LONGUE DURÉE 402
 - 276. SOINS DE SANTÉ 483, 735, 771, 787
 - 277. SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES 510, 780
 - 278. SOINS MÉDICAUX 420, 428, 482, 546, 658, 713, 763, 780, 830, 832, 1133
 - 279. SOLIDARITÉ 221, 582, 976, 993, 1013, 1232, 1308, 1309
 - 280. SOLITUDE 984, 1043
 - 281. SPÉCIFICITÉS HELVÉTIQUES 29
 - 282. STATISTIQUE 409, 415, 417
 - 283. STATISTIQUES SOCIALES 532
 - 284. STRUCTURES SOCIALES 30
 - 285. SUBROGATION 1096
 - 286. SUBSIDIARITÉ 806
 - 287. SUPERVISION 177
 - 288. SYSTÈMES FAMILIAUX 1020
 - 289. SYSTÈMES DE PENSIONS 426
 - 290. SYSTÈMES DE SANTÉ 974
 - 291. SYSTÈME DE SANTÉ EN SUISSE 83, 86, 1081
 - 292. SYSTÈMES DE SÉCURITÉ SOCIALE 705
 - 293. SYSTÈME POLITIQUE 33
 - 294. SYSTÈMES SANITAIRES 1048
 - 295. SYSTÈMES SOCIAUX 1032
 - 296. TEMPS LIBRE 249
 - 297. TOXICOMANE 298
 - 298. TRANSPORT 256
 - 299. TRAVAILLEURS ÂGÉS 446
 - 300. TRAVAIL 94, 95, 96, 97, 98, 638, 641, 654, 684, 1085
 - 301. TRAVAIL CLANDESTIN 91
 - 302. TRAVAIL FÉMININ 836
 - 303. TRAVAILLEURS FRONTALIERS 373, 760
 - 304. TRAVAILLEURS IMMIGRÉS 923
 - 305. TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS 481, 946
 - 306. TRAVAILLEURS MIGRANTS 424, 478, 530, 664, 687, 690, 697, 714, 775, 820, 829, 1097
 - 307. TRAVAIL NOIR 99
 - 308. TRAVAIL SOCIAL 161, 162, 163, 165, 167, 176, 186, 187, 810
 - 309. TRAVAILLEURS SOCIAUX 175, 181, 382, 383
 - 310. TROISIÈME ÂGE 337
 - 311. TSIGANES 375
 - 312. UNION LIBRE 1241
 - 313. VIEILLESSE 326, 330, 571, 744, 1130, 1205
 - 314. VIEILLISSEMENT 466, 980, 1167
 - 315. VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE 543, 979

LES CAHIERS DE L'EESP

Martial GOTTRAUX

PETIT GUIDE POUR LA PLANÈTE DES JEUNES

A5, broché, 1988, 78 pages.

Mais que se passe-t-il sur la planète des jeunes? Conformistes, individualistes, résignés? Ou, au contraire, marginaux, révoltés, déviants? Ce petit dossier veut apporter quelques informations permettant de juger de façon nuancée de la situation de la jeunesse d'aujourd'hui.

Raymonde CAFFARI-VIALLO
POUR QUE LES ENFANTS JOUENT

A5, broché, 1988, 84 pages.

C'est dans l'abondance et la richesse des jeux de la petite enfance que la personne se construit. Le jeu n'est pas un rêve, il est apprentissage du monde, de l'autre, de la relation. C'est avec son aide que l'on grandit et c'est en lui que plongent les racines de la vie intérieure.

C'est en jouant qu'il faut entrer dans la vie.

Jean-Louis KOPES
HANDICAP MENTAL - Notes d'histoire

A5, broché, 1988, 68 pages.

Ce cahier aborde le handicap mental sous l'angle historique. Depuis la nuit des temps, le handicap mental étonne, questionne, intrigue, dérange. Observer dans l'histoire la succession des perceptions, des interprétations et des actions humaines à son propos peut être une source féconde en explications du regard que nous portons aujourd'hui sur les personnes handicapées mentales.

Josée Audergon
LE GESTE ET L'OUTIL
Analyses d'actes

Dossier de 79 pages, 1989.

COLLER, DÉCHIRER, COURBER, DÉCOUPER, DESSINER, FONDRE, FROISSER, FROTTER, INCISER, IMPRIMER, MODELER, PEINDRE, PLIER, PULVÉRISER, REPASSER, TEINDRE.

Toutes ces actions, vous les concevez, vous les imaginez, vous les traduisez en gestes et vous les réalisez avec des outils. Tous ces actes accompagnent votre activité quotidienne et sont utilisées dans ce que l'on appelle les activités artistiques et manuelles.

Ce dossier rédigé, dessiné et présenté sous forme de fiches, analyse tous ces actes. Il en montre à la fois la simplicité et la complexité. Il répond à vos questions: que faire? pourquoi? sur quoi? avec quels outils?

Jean-Pierre Fragnière
LA BOÎTE À OUTILS
Un guide pour le temps des études

A5, broché, 1989, 94 pages.

Vous êtes plongé dans les études. Les bonnes surprises s'accroissent, mais les questions aussi. Comment faire face à ce déferlement de propositions, de conseils, d'exigences, comment aborder l'organisation d'une vie quotidienne souvent marquée par l'imprévu. Ce dossier vous propose une série de suggestions et vous présente des techniques qui peuvent être utiles pour votre travail, il vous indique des outils qui vont vous simplifier la vie et vous permettre de contourner des obstacles. En définitive, ne s'agit-il pas de découvrir le plaisir d'étudier? Ce cahier s'adresse aussi bien à ceux qui vont entreprendre des études au-delà de la formation secondaire qu'à celles et ceux qui sont engagés dans une formation complémentaire.